

REPUBLIQUE ALGERIENE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE MOHAMED KHIDER – BISKRA
FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES**

**DEPARTEMENT DE FRANCAIS
ECOLE DOCTORALE DE FRANCAIS
ANTENNE DE BISKRA**



**Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Magistère
Option : Sciences du langage**

***DEFAILLANCE LINGUISTIQUE EN MATIERE D'USAGE DES
PREPOSITIONS EN FLE : ANALYSE MORPHOSYNTAXIQUE
DES PRODUCTIONS DES ETUDIANTS
DU DEPARTEMENT DE FRANÇAIS
UNIVERSITE DE BISKRA***

Directeur de recherche :

Dr. BENSALAH Bachir

Présenté par :

M^{elle}. ZERARI Siham

Membres du jury :

Président : Dr. MANAA Gaouaou. MC Université de Batna
Rapporteur : Dr. BENSALAH Bachir. MC Université de Biskra
Examineur : Dr. ABDELHAMID Samir. MC Université de Batna
Examineur : Dr KHENNOUR Salah. MC Université de Ouargla

Année universitaire

2007 / 2008

A mes parents

Remerciements

*Je tiens à exprimer ma gratitude et ma profonde reconnaissance à mon directeur de recherche Dr **Bensalah** Bachir pour ses orientations précieuses et enrichissante, sa rigueur dans le suivi de ce travail, ainsi que pour son enthousiasme vis-à-vis de cette recherche, sans ses conseils, ses remarques et sa disponibilité, je n'aurais rien pu accomplir.*

Je remercie chaleureusement mon père, Mr Moussaoui Hafed, Mr Lemoui Hacene pour leurs lectures attentives et exigeantes, leurs remarques, leurs conseils et leur disponibilité.

Merci à ma famille qui m'a accompagnée sans relâche durant toutes les années d'études en post-graduation, pour leurs encouragements et dont la chaleur, l'enthousiasme, le soutien m'ont permis de réaliser mon rêve.

Mes remerciements vont également à Mr Khider Salim et Hamouda Mounir pour leur aide inestimable. Ainsi que mes collègues du lycée docteur Saàdane, à notre censeur Mr Benbrahim pour leurs encouragements aussi. A mes amies Doria, Siham, Férial, Nina et Hanane pour leur amitié et leur soutien.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont pu m'aider et qui sont intervenues d'une manière ou d'une autre dans la réalisation de ce travail.

Sans vous rien n'eût été possible.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	01
-----------------------------------	-----------

PREMIER CHAPITRE :

LA NOTION DE LA CATEGORISATION A TRAVERS LES DIFFERENTES THEORIES GRAMMATICALES.

INTRODUCTION.....	08
1 - La catégorisation dans la grammaire traditionnelle	08
1 – 1 La grammaire grecque	08
1 – 2 La grammaire latine.....	12
2 - La catégorisation dans la grammaire structurale... ..	14
2 – 1 La conception Guillaumiène et les parties du discours.....	15
2 – 2 La syntaxe structurale de TESNIERE	16
2 – 3 La grammaire fonctionnelle de MARTINET	21
2 – 4 Le distributionnalisme.....	22
3 - La catégorisation dans la grammaire générative transformationnelle.....	24
4 - La catégorisation dans la grammaire textuelle.....	26
5 - La catégorisation dans les nouveaux courants grammaticaux.....	29
5 - 1 Le courant énonciatif.....	29
5 - 2 Le courant pragmatique.....	32
6 - La catégorisation dans la nouvelle grammaire française.....	35
CONCLUSION.....	37

DEUXIEME CHAPITRE :

ANALYSE MORPHOSYNTAXIQUE DES PREPOSITIONS DANS LA SYNTAXE DU FRANÇAIS

INTRODUCTION.....	40
1 - Notion de préposition : définition et classement.....	41
1 – 1 Définition	41
1 – 2 Classement des prépositions.....	44
2 – Préposition : morphème lexical ou morphème grammatical.....	46
2 – 1 Morphème lexical.....	47
2 - 2 Morphème grammatical.....	49
3 - Morphologie des prépositions.....	50
4 - Valeurs sémantiques des prépositions.....	52
5 – Préposition : incidence syntaxique, lexicale et sémantique.....	58
6 - Prépositions dans les constructions phrastiques.....	61
6 - 1 Les prépositions dans la construction de compléments.....	64
6 – 1 - 1 Les prépositions et le complément de nom.....	65
6 – 1 – 2 Les prépositions et les compléments de verbe.....	70
6 – 1 – 2 - 1 Les constructions transitives.....	71
6 – 1 – 2 - 2 Les constructions intransitives.....	72
6 – 1 - 3 Les prépositions et les compléments circonstanciels.....	73
6 - 2 Les prépositions dans la construction des subordonnées.....	78
6 – 2 - 1 Les prépositions dans les subordonnées complétives.....	79
6 – 2 – 2 Les prépositions dans les subordonnées circonstancielle.....	80
7 - Difficultés d’usage des prépositions.....	81
7 – 1 La norme.....	81
7 – 2 Le choix des prépositions : arbitraire ou motivation.....	84
7 – 2 - 1 L’arbitraire du choix.....	88
7 – 2 - 2 La motivation du choix.....	90
CONCLUSION.....	92

TROISIEME CHAPITRE :

EVALUATION DES COMPETENCES EN MATIERE D'USAGE DES PREPOSITIONS.

INTRODUCTION.....	94
1 - Justification du choix du corpus	96
2 - Description du corpus	97
3 - Description des erreurs.....	98
3 -1 Identification des erreurs.....	98
3 - 2 Classification des erreurs.....	99
4 - Analyse et interprétation des réponses	103
4 -1 Analyse des réponses du premier exercice.....	103
4 -2 Analyse des réponses du deuxième exercice.....	105
4 -3 Analyse des réponses du troisième exercice.....	106
4 -4 Analyse des réponses du quatrième exercice.....	116
5 - Evaluation des erreurs.....	118
5 -1 Niveaux d'acceptabilité et les propriétés de la langue française.....	118
5 -2 Stratégies d'évitement.....	119
6- Identification des causes de la défaillance.....	120
6 - 1 La préposition dans les programmes pédagogiques de l'enseignement du FLE.....	121
6 – 1 – 1 Le deuxième cycle de l'école fondamentale.....	121
6 – 1 – 2 Le troisième cycle de l'école fondamentale.....	122
6 – 1 – 3 Le secondaire.....	124
6 - 2 Compétence linguistique et compétence communicative.....	125
6 – 3 Interférence et les propriétés de la langue française.....	127
6 – 4 Environnement socioculturel.....	130
CONCLUSION.....	132
CONCLUSION GENERALE.....	135
REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE.....	140
ANNEXES	

INTRODUCTION GENERALE

La langue est un système structuré, elle est considérée par Saussure comme étant « *un ensemble de systèmes reliés les uns aux autres, dont les éléments n'ont aucune valeur indépendamment des relations d'équivalence et d'opposition qui les relient* »⁽¹⁾, c'est-à-dire, que la langue est un ensemble de principes d'organisation des différentes catégories de mots qui permettent à la langue d'assurer sa fonction en tant qu'instrument de communication. C'est pourquoi, nous avons estimé nécessaire de mettre l'accent sur les catégories qui constituent la langue en focalisant notamment sur celle que nous considérons la plus importante dans le présent travail : **la préposition**.

Comme toute partie du discours, les prépositions peuvent se définir selon des critères variés. Nous en avons retenu deux qui nous semblent plus pertinents : leur rôle ou fonction dans le discours et leur place par rapport à l'item lexical avec lequel elles se combinent. En grammaire traditionnelle, on applique plutôt le premier critère et on définit les prépositions conjointement avec les conjonctions, comme des outils grammaticaux qui relient certaines parties du discours. C'est ainsi qu'on établit des relations explicites entre les mots, les phrases et les paragraphes, où elles jouent un rôle primordial en assurant la cohérence nécessaire à toute communication et, par le fait même, une meilleure compréhension du message.

L'étiquette préposition est liée au second critère, c'est-à-dire à leur placement vis-à-vis du terme qu'elles régissent, qui est généralement devant. Ceci n'est pourtant pas le seul emplacement, puisqu'il existe des langues, dans lesquelles les prépositions peuvent se placer derrière leur régime, à l'intérieur ou l'entouré, d'où l'appellation adposition (en Kurde), postposition (en Basque) et cirumposition (en Japonais). C'est pourquoi, ce critère n'est

¹ SAUSSURE F. : **Cours de linguistique générale**, Larousse, Payot, nouvelle édition, Paris, 1972, p. 07

pas pris en considération dans l'analyse prépositionnelle au même degré que le trait de régisseur de régime avec qui elles se combinent.

Dans une conception syntaxique plus moderne, les prépositions se définissent selon un critère unitaire, de telle façon qu'elles se présentent comme une tête pouvant se combiner avec des compléments de diverses natures pour donner naissance à un syntagme nommé « *syntagme prépositionnel* ». La fonction de la préposition est donc de gouverner son complément. Or, du point de vue sémantique, les prépositions sont le plus souvent porteuses de sens, leur rôle est de préciser la nature circonstancielle de la relation syntaxique qui s'établit entre elles et leurs compléments, ce qui signifie que la préposition est un morphème invariable ayant pour fonction de mettre en relation deux éléments (le recteur et le régime) dont le dernier est subordonné au premier. Cette fonction syntaxique est le plus souvent assortie d'une fonction sémantique qui consiste à son côté à préciser les circonstances dans lesquelles la relation syntaxique s'établit.

Le travail que nous proposons ici est né d'un double étonnement qui nous a envahis dès nos premiers contacts avec le FLE. Cet étonnement, ambitieux à force de naïveté, peut se formuler très simplement en deux questions :

- La première tourne autour de la possibilité du choix de la préposition adéquate à partir du flux désordonné des prépositions parce que leur usage n'est pas inné, il est acquis par la force d'usages ou par des règles grammaticales.
- Quant à la seconde, nous nous interrogeons sur les procédés avec lesquels peuvent s'associer « *forme et sens* » des prépositions dans le système linguistique du FLE, car le français s'organise selon des

principes différents de ceux de l'arabe langue maternelle, où nous sommes confrontés à un autre système syntaxique que nous devrions réussir à l'utiliser avec aisance, certes plus au moins idiomatique, mais quoiqu'il en soit grammaticale. De ce fait, l'objectif du présent travail réside dans :

- d'une part : de procéder à la description d'un microsystème de la langue française, étant donné que les prépositions sont presque souvent un domaine délicat à cerner dans l'apprentissage du FLE, et elles portent aussi non seulement des traits syntaxiques et sémantique, mais aussi des traits culturels (dans les expressions figées), y compris une représentation du monde qu'une description grammaticale n'arrive pas à expliquer.
- d'autre part : de procéder à l'analyse et l'explication des causes de la défaillance en matière d'usage de ce microsystème, ce qui permettra de déceler les erreurs, et par conséquent de définir les causes réelles de cette défaillance.

Toutefois, nous pouvons dès lors supposer que cette défaillance peut être due aux causes établies ci-dessous :

- la méconnaissance des normes et des règles grammaticales qui gèrent les prépositions.
- l'ignorance du sens des prépositions dans le système linguistique du FLE.
- l'interférence de la langue maternelle et les propriétés de la langue française.
- l'environnement socioculturel.

La réalisation de ce travail, nous a amené à constituer un corpus d'exemples à partir des réponses aux exercices proposés aux étudiants de première année LMD langue française du département de français, université de Biskra, de l'année universitaire 2007/ 2008. Le choix de l'étude de ce niveau est dû au fait que l'étudiant à ce niveau est en principe doté d'une compétence cognitive qui lui permet d'établir un rapport logique entre formulation linguistique et contenu de communication.

Comme notre objectif vise à ressortir les origines de cette défaillance, nous procéderons à travers ce corpus à l'analyse des productions d'étudiants afin d'évaluer leur compétence d'usage de la notion de *préposition*. Ensuite, nous essayerons d'identifier les erreurs, puis d'expliquer les causes de la défaillance. Quant au test, nous avons opté pour deux genres de questions : des exercices contraignants et une production libre. A partir de réponses possibles nous essayerons autant que possible de donner une explication à chaque emploi. Ainsi, nous pourrions connaître le degré de maîtrise à utiliser et à expliciter cette notion, et de déduire les causes de la défaillance de l'usage des prépositions.

Cette recherche nous amène donc à exploiter la notion de préposition sous trois angles différents : la linguistique diachronique, la linguistique générale au niveau syntaxique et la linguistique appliquée, de telle manière que nous consacrerons un chapitre pour chaque angle.

Dans le premier chapitre, nous proposons une étude diachronique de la notion de la catégorisation, étant donné qu'elle présente l'aspect le plus basique du langage. En survolant l'ensemble des théories grammaticales (de

la grammaire traditionnelle jusqu'aux théories modernes, notamment la grammaire générative-transformationnelle, ainsi que les courants contemporains : la pragmatique et l'énonciation), nous nous interrogeons sur la manière dont les linguistes et les grammairiens ont regroupé les différentes catégories composantes de la langue et plus précisément **la préposition**.

Dans le deuxième chapitre, nous décrivons les prépositions en tant que catégorie linguistique, en donnant à partir d'une analyse morphosyntaxique une explication du fonctionnement des prépositions à l'intérieur de ce système, ainsi que leurs significations telle qu'elles sont codées par la langue.

Le troisième chapitre consiste à identifier et à analyser les erreurs pour déceler les causes qui sont notre objectif majeur. Pour cela, nous avons été amenés à constituer un corpus d'exemples à partir des exercices présentés aux étudiants pour connaître leur compétence effective à utiliser et à expliciter cette notion. Vu que son enseignement fut une tâche assurée par le programme d'enseignement / apprentissage du FLE au cours de leur scolarité, son usage est toujours ambigu et flou. Pour cela, nous avons opté pour deux genres d'activités : la première activité est une série de trois exercices contraignants, les deux premiers exercices sont proposés afin d'évaluer le degré d'identification de cette notion parmi les autres parties du discours, et le troisième est un exercice lacunaire pour évaluer le processus du choix de la préposition adéquate. La deuxième activité est une production libre qui nous permettra d'évaluer leur comportement vis-à-vis de l'usage des prépositions dans les différentes situations discursives.

PREMIER CHAPITRE :

***LA NOTION DE LA
CATEGORISATION A TRAVERS LES
DIFFERENTES THEORIES
GRAMMATICALES***

Introduction

La notion de catégorie est vitale à l'étude d'une langue, puisque toute étude de langue prend en considération les fonctions jouées par les différents éléments qui composent ce système ainsi que les catégories et les mécanismes qui interviennent en cette langue. C'est pourquoi, la description d'une unité du système langue, nécessite la détermination de la catégorie à laquelle elle appartient, car sans une classification, il est impossible de déterminer les relations de dépendance syntaxique entre les éléments qui vont produire le discours, ainsi que la formulation des règles de combinaison entre les mots. Par conséquent, l'identification et la détermination des catégories de mots ou les parties du discours d'une langue sont la tâche de toute grammaire, à propos des catégories Tesnière dit « *La pensée ne peut saisir la complexité du monde extérieur qu'en jetant sur lui la trame d'un système d'idées générales appelées **catégories de la pensée**. Par les catégories de la pensée, l'esprit humain amène le monde à sa propre mesure* »⁽¹⁾. Or, la nature et le nombre de catégories étaient et demeurent sujet de débat dans toutes les grammaires.

1 - La catégorisation dans la grammaire traditionnelle.

1 – 1 la grammaire grecque

Le fait de classer les mots de la langue a depuis longtemps préoccupé les grammairiens; tout d'abord les hindous qui avaient déjà repéré le verbe, le nom, la préposition et la particule. Puis, les Grecs avec la classification formelle des mots en formulant les parties du discours avec Platon et Aristote. Platon fut le premier à avoir distingué le nom et le verbe. Pour qui, le nom est

¹ TESNIERE L. : **Elément de syntaxe structurale**, Paris : Editions Klincksieck, 2^{ème} édition, 1969, p .48

tout terme qui peut avoir dans une phrase la fonction de sujet de prédicat ; alors que le verbe est tout terme exprimant une action, pour ce qui est de l'adjectif était inclus dans la classe des noms.

En maintenant la classification de son précurseur, Aristote, quant à lui, a ajouté d'autres classes qu'il a repéré, en disant que « *L'élocution se ramène tout entière aux parties suivantes : la lettre, la syllabe, la conjonction, l'article, le nom, le verbe.* »⁽²⁾ Par la suite, il a ajouté une autre classe qu'il a nommée « *cas* » qui réunie le genre, le nombre, la déclinaison, et les marques verbales.

Les aristotéliens trouvaient que la catégorisation se fait sur la base de propriétés communes, en procédant à la substitution, ils rassemblent dans une même catégorie des objets différents qui ont un certain nombre de propriétés en commun qui constituent les traits de pertinence de cette catégorie.

En fait, ce qu'Aristote pensait établir comme une liste de catégories de pensée n'est en réalité qu'une liste de catégorie de langue. Dans ce sens, dix catégories ont été définies et qualifiées de logiques, qui représentent toutes les façons de prédiquer un sujet selon la substance, la qualité, la quantité, la relation, le lieu, le temps, la position, la possession, l'action et la passion.

Quoique les grammaires grecques et indienne aient été différentes, elles avaient aussi certains points communs dans leur origine et leur évolution ; ceci se voit très clairement dans la discrimination du substantif et du verbe faite par les grammairiens du sanskrit, et qui paraît aussi très semblable à celle de Platon dans la distinction entre le nom et le verbe, qui les différencie à

² ARISTOTE, cité par MOUNING. : **Histoire de la linguistique**, PUF, 1^{ère} édition, 1967, p. 89

partir de leur fonction assumée dans la phrase, que tout mot assurant la fonction de sujet du prédicat est un nom, alors que le verbe est tout mot qui indique l'action.

En outre, les stoïciens et les grammairiens de l'école d'Alexandrie ont repris les mêmes théories de leurs prédécesseurs, en distinguant quatre catégories : le nom, le verbe, la conjonction et l'article. Leurs successeurs ont néanmoins distingué cinq catégories après avoir séparé les noms propres des noms communs. En ce qui concerne les adjectifs, ils font toujours partie de la catégorie des noms. Ces philosophes grecs ont donné un apport colossal à la grammaire traditionnelle, en découvrant d'autres unités grammaticales telles que la flexion et le temps, qui a été subdivisé en temps accompli et temps inaccompli, et cela au niveau de l'action exprimée. Comme ils ont distingué aussi entre les sous classes de la classe des verbes. En outre se sont les grammairiens Alexandrins qui sont les premiers grammairiens de profession, et les premiers à étudier les analogies formelles et fonctionnelles pour regrouper les unités linguistiques en différentes catégories.

La classification des huit fameuses parties du discours a été attribuée à Denys de Thrace (II ème siècle avant Jésus Christ), qui avait distingué : le pronom, le participe, l'adverbe, la préposition, et la conjonction, en plus des quatre catégories des stoïciens

Jean Lallot a établi un tableau dans lequel il a regroupé les parties du discours et les catégories grammaticales dans la grammaire « *Téchène de Denys de Thrace* ». Ce tableau représente une description systématique des parties du discours élaboré à partir de classement et des définitions effectués par Denys de Thrace.

Parties du discours et les catégories grammaticales
dans la Tchnè de Dénys Le Thrace¹

Appellation	Nom	Verbe	Participe	Article	Pronom	Préposition	Adverbe	Conjonction
définition	Le nom est une partie de phrase casuelle désignant corps ou une action, et qui s'emploie avec valeur commune ou particulière	Le verbe est un mot non casuel, qui admet temps, personne et nombre, et qui exprime l'actif ou le passif.	Le participe est un mot qui participe de la propriété des verbes et de celles des noms.	L'article est une partie de la phrase préposée (ou postposée) à la flexion des noms.	Le pronom est un mot employé en place d'un nom, et qui indique des personnes définies.	La préposition est un mot, qui se prépose à toutes les parties de la phrase, en composition et en construction.	L'adverbe est partie de phrase non fléchie, dite du verbe ou appliquée au verbe.	La conjonction est un mot qui conjoint la pensée en ordonnant et qui révèle l'implicite de l'expression.
Accident	5	8	3	3	6	0	2	0
Genre	+	-	+	+	+	-	-	-
Espèce	+	+	-	-	+	-	(+)	-
Figure	+	+	-	-	+	-	(+)	-
Nombre	+	+	+	+	+	-	-	-
Cas	+	-	+	+	+	-	-	-
Mode	-	+	-	-	-	-	-	-
Diathèse	-	+	-	-	-	-	-	-
Personne	-	+	-	-	+	-	-	-
Temps	-	+	-	-	-	-	-	-
Conjugaiso	-	+	-	-	-	-	-	-
Sens spécifique	Désigne un existant qualifié	- Action. - Diathèse.	Remplace un verbe avec construction d'un nom.	- Anaphore - Accompagne le nom.	-Deixis : référence définie à un existant visible Remplace le nom.	Relation.	- Prédique le verbe.	- Liaison interphrastique.

¹ Tableau établi par Jean Lallot, cité par, SANTACROCE M : **Grammaire, linguistique et didactique du français langue étrangère : « Proposition pour une grammaire transitionnelle »**, thèse de doctorat, volume1, Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle, 1998/1999, p. 72

Dans cette classification des parties du discours de Denys de Thrace, nous remarquons l'absence de la catégorie des adjectifs et celle des interjections, puisque tous les deux n'apparaissent que dans la grammaire latine vers le III^{ème} siècle après Jésus christ, et l'adjectif était considéré comme une partie du nom car tous les deux ont les mêmes propriétés (cas, genre et nombre).

1 – 2 La grammaire latine

La grammaire grecque a beaucoup influencé la grammaire latine de telle manière que les grammairiens latins ont adopté le même cheminement que leurs modèles grecs. En ce qui concerne la catégorisation, les grammairiens latins n'ont apporté que de légers changements imposés par la différence des deux langues. Pour eux, les différentes catégories énoncées par les Grecs étaient des catégories linguistiques universelles.

Ce n'est que vers le IV^{ème} siècle après Jésus Christ, que le grammairien latin Donat, modifie la liste de Denys de Thrace, en répartissant les parties du discours en deux grandes classes : la classe des « **déclinables** » et la classe des « **indéclinables** ».

- La classe des déclinables comprend le nom (les noms substantifs et les noms adjectifs), le pronom, le verbe et le participe.
- La classe des indéclinables comprend l'adverbe, la conjonction, la préposition et l'interjection.

Nous constatons dans cette même classification l'absence de la classe de l'adjectif et la classe de l'article car l'adjectif n'est toujours qu'une subdivision du nom, et l'article n'est qu'un cas particulier du pronom. Ce n'est qu'en 1557 que l'article est ajouté à la liste de Donat par le grammairien français Robert Estienne, ainsi neuf catégories ont été établies. Quant à l'adjectif, ce n'est qu'en 1780 qu'il fut séparé du nom par Lhomond par souci de simplification.

Malgré le développement des grammaires, l'analyse des parties du discours se faisait toujours aristotélicienne, même chez les grammairiens du Port-Royal qui avaient apporté aux mêmes catégories une touche de logique et de raisonnement : le cas du verbe par exemple, où la grammaire du Port-Royal dans sa théorie du verbe avait réprouvé la rhétorique d'Aristote au nom de sa logique ; en ne le définissant pas comme unité linguistique, mais comme « *un mot employé dans un discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme* ». ¹En effet, la catégorisation traditionnelle se base sur des critères de la nature, de la fonction, de la position et de la forme, de la sorte le verbe, l'article et le nom sont classés selon leur nature, l'adjectif, l'adverbe, le pronom et la conjonction sont classés selon leur fonction, la préposition et l'interjection sont classés selon leur position, le critère de la forme regroupe les mots variables et les mots invariables.

En ce qui concerne les grammairiens des temps modernes, l'analyse des parties du discours se faisait en se référant à toutes les théories précédentes (à celle d'Aristote et de Donat) sans arriver à des résultats nouveaux. Ils définissent le verbe de façon formelle et sémantique en développant la théorie

¹ Ibid, Mounin G., p. 128

aristotélicienne. Quant au substantif, il n'a plus de flexion casuelle alors qu'au niveau des prépositions ils ont joint « *du* » et « *des* » parmi les prépositions.

2 – La catégorisation dans la grammaire structurale

La grammaire structurale est apparue au XX^{ème} siècle pour combler les insuffisances de la grammaire traditionnelles qui a été critiquée pour son manque de rigueur scientifique. Au cours de cette période, les structuralistes ont élaboré de nouvelles méthodes systématiques afin de décrire la langue en focalisant leurs études sur l'aspect formel de la langue et en parallèle, ils négligent l'aspect sémantique qui est pour eux intuitive, qu'il est ni observable ni vérifiable, c'est ce qui a été affirmé par Fuchs et Goffic « [...] *un double rejet, celui de l'histoire et celui de la réalité objective (entre autre sociale). Ce double rejet a historiquement été très productif : il a ouvert la voie à toute une série d'études systématiques et formelles des langues.* »⁽²⁾

Pour ce qui est des parties du discours les structuralistes les ont classés selon deux critères : leurs traits formels et leur position dans la phrase. C'est à dire chaque élément de l'énoncé se définit en fonction de la combinaison qu'il établit avec les autres éléments supérieurs par rapport à lui, sans donner intérêt au sens. Ainsi, parmi les linguistes qui ont donné un intérêt majeur à la notion de catégorie et qui se sont inspirés des théories structuralistes ; nous citons à titre d'exemple Guillaume. G, Tesnière. L et A. Martinet, plus d'autres travaux qui peuvent aussi être signalés ayant contribué à

² FUCHS C. et LE GOFFIC P. : **Les Linguistiques Contemporaines, Repères Linguistiques**, Hachette, Paris, 1998, P. 21

l'avancement et l'explication de la notion de catégorie, tel que les travaux des distributionnalistes.

2 – 1 La conception Guillaumienne des parties du discours

L'idéologie de G. Guillaume du langage s'inspire de la tradition philosophico-linguistique où il le définit comme une structure psychique qui se traduit par des structures sémiologiques. Dans le cadre idéologique saussurien ; la langue est un système, que G. Guillaume définit les mots comme la conséquence d'une double opération de la pensée de telle manière chaque mot est décrit selon deux opérations :

- La première est une phase de compréhension où le mot est considéré en tant que notion, que G. Guillaume dénomme « idéogénèse ».
- la seconde phase consiste à attribuer à cette notion une forme grammaticale, ce qu'il appelle « morphogénèse ».

Sa conception du classement débute par la distinction entre les mots prédicatifs et les mots non prédicatifs, se qui correspond à l'opposition traditionnelle entre mots lexicaux et mots grammaticaux.

La catégorie des prédictives regroupent le nom, l'adjectif, le verbe et l'adverbe qui chevauche entre les deux catégories. Parfois il est prédicatif et d'autres fois il est non prédicatif -le même phénomène est perceptible chez les prépositions-. Les autres mots telles que les prépositions, les articles, les pronoms et les coordonnants sont classés dans la catégorie des mots non prédictives.

Moignet s'oppose à Guillaume dans la répartition des prépositions dans la catégorie des mots non prédicatifs. Pour lui « *la préposition a bien un signifié et pourrait dès lors jouer le rôle d'apport de signification.* »⁽³⁾, donc elle peut être classé parmi les mots prédicatifs. Elle est considérée par G. Guillaume comme une unité non sémantique ainsi que l'article, elle ne possède que la phase d'appréhension qui correspond à la grammaticalité. En la considérant comme étant un élément de la morphologie nominale car elle ne possède pas la propriété d'incidence à un support qui la définit comme un « *mécanisme prévisionnel d'apport d'une matière notionnelle à un support, le cas des adjectifs et des verbes.* »⁽⁴⁾ Il voit que les prépositions auront leurs incidences dans le fait de relier deux supports de nature diverses.

2 – 2 **La syntaxe structurale de L. TESNIERE**

Toute théorie linguistique qui considère la langue comme un ensemble d'éléments ayant une relation les uns avec les autres est structurale. Dans ce sens, la syntaxe tesnièreenne est évidemment structurale du moment que Tesnière ne cesse de souligner l'importance des liens unissant les mots, et sans lesquels il n'y aurait pas de phrase possible. Affirmant qu'il faut « *découvrir, derrière la nature purement physique des phénomènes, leurs aptitudes à être chargés de fonctions proprement linguistique* »⁽⁵⁾, pour lui, chaque mot, quelle que se soit sa nature, est porteur d'une fonction à l'intérieur de la phrase.

³ MOIGNET G. : **Systématique de la langue française**, Paris, Klincksiek, 1981, p. 87

⁴ GUILLAUME G. : **Leçon de linguistique**, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1971, p. 103

⁵ TESNIERE L. : **Elément de syntaxe structurale**, Klincksiek, Paris, 1988, cité par PAVEAU M.A., SARFATI G.E. : **Les Grandes Théories de la Linguistique**, Armand Colin, Paris, 2003, p. 102

Revenant aux parties du discours, Tesnière a distingué au premier abord entre le niveau des catégories et celui des fonctions, en établissant une syntaxe statique qui se préoccupe des catégories et une syntaxe dynamique s'occupant des fonctions. Dans la première, Tesnière s'oppose à la classification traditionnelle en proposant une autre répartition de mots. Il souligne que la classification traditionnelle est hétérogène car elle s'appuie sur plusieurs critères à la fois : la nature, la fonction et en plus la position au sein de la phrase. De la sorte le nom, le verbe, le participe et l'article sont définis à partir de leur nature. Le pronom, l'adjectif, l'adverbe et la conjonction sont définis par contre à partir de leur fonction, pour ce qui est des prépositions et l'interjection sont définis à partir de leur position.

Quant à la nouvelle répartition de mots, Tesnière propose un classement basé sur trois critères : sémantique, syntaxique et morphologique.

- Sur le plan morphologique, les mots sont classés en deux groupes : mots variables et mots invariables.
- Sur le plan syntaxique, les mots sont classés en mots constitutifs « *susceptibles d'assumer une fonction structurale et de former un nœud.* »⁽⁶⁾ et en mots subsidiaires qui sont l'opposé des mots constitutifs, sont incapables d'assumer une fonction structurale et de former un nœud, donc ils n'apparaissent qu'à l'intérieur d'un nœud formé par un mot constitutif.
- Sur le plan sémantique, il distingue deux classes : les mots pleins qui sont définis comme étant des mots doués d'une valeur sémantique, et les mots vides qui sont tous les mots dépourvus de toute valeur sémantique, où ils ne forment que de simples outils grammaticaux.

⁶TESNIERE L. : **Elément de linguistique structurale**, 2^{ème} édition, Klincksiek, Paris, 1969, p. 56

Pour ce qui est des mots pleins sont définis comme des unités chargées d'une valeur sémantique exprimant deux contenus : l'un est relativement sémantique, l'autre est catégoriel. Au niveau de cette dernière, Tesnière procède à une première subdivision où il oppose les substantifs aux prédicats, et une deuxième en opposant les attributs des substantifs aux attributs des prédicats. Ce qui a donné naissance aux adjectifs considérés comme des modificateurs de noms, et aux adverbes modificateurs de verbes. Cela a engendré les quatre catégories principales : nom, verbe, adjectif et adverbe.

Quant aux mots vides, selon la syntaxe de Tesnière, ce ne sont que de simples outils grammaticaux, ils sont classés en trois catégories d'après la nature de la fonction qu'ils doivent assumer :

- 1- les jonctifs reconnus sous le nom de conjonction de coordination par la grammaire traditionnelle.
- 2- les translatifs comprennent les conjonctions de subordination, les pronoms relatifs, certaines prépositions et les articles.
- 3- les indices réunissent les prépositions, les articles, les pronoms conjoints et les personnes.

Il s'avère que les deux catégories, celle des translatifs et celle des indices, réunissent les mêmes classes. A ce sujet, Tesnière souligne que « [...] les translatifs sont de petits mots invariables destinés à marquer le rapport entre les mots pleins [...] »⁽⁷⁾. C'est à travers cette conception que les translatifs sont considérés comme « [...] des outils qui servent à relier entre eux les mots pleins, c'est en faire des instruments conjonctifs. »⁽⁸⁾ Aussi, selon toujours Tesnière, les indices sont des marquants qui assument une fonction indicative. Cette distinction il la qualifie de « fuyante ».

⁷ Ibid, p. 53

⁸ Ibid, p. 53

Dans ce qui suit, nous présentons sous forme de schémas arborescents, les espèces de mots selon Tesnière et leurs correspondants en grammaire traditionnelle

Schéma 1

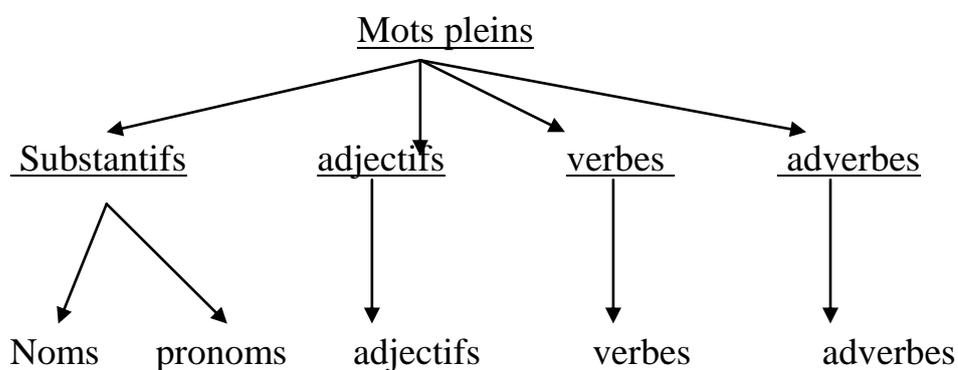
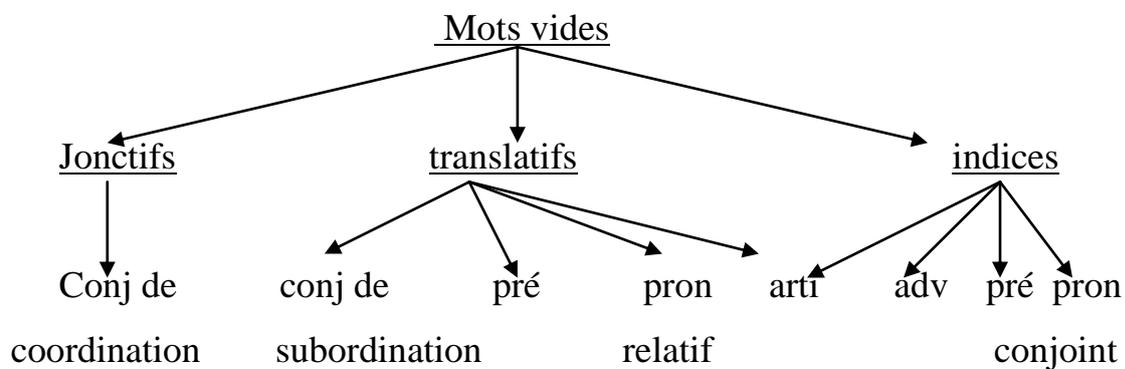


Schéma 2



Dans ce classement, nous constatons d'une part une redistribution des catégories traditionnelles, et d'autre part un glissement des espèces de mots d'une classe à une autre ; tel que, le cas des articles et des prépositions qui glissent des translatifs aux indices et vice-versa.

Cela est expliqué par le fait que l'article est de nature un indice se métamorphosant en un translatif puisque c'est l'outil employé dans le glissement d'un mot plein d'une catégorie grammaticale à une autre, il devient par conséquent un translatif : par exemple « le blanc » est un substantif qui résulte de la translation d'un adjectif, le translatif étant l'article « le ». Et, c'est le même cas pour les prépositions. Par exemple la préposition « de » transfère en adjectif un substantif en fonction d'épithète « *le livre de biologie* », comme elle transfère aussi un substantif en fonction de circonstant en adverbe : « Il arrive de Batna ».

Enfin, la syntaxe de TESNIERE se caractérise par un rapport biunivoque entre les catégories et les fonctions syntaxiques, par conséquent chaque fonction correspond à une seule catégorie et inversement, qu'une même catégorie peut remplir plusieurs fonctions. Contrairement à N. Chomsky qui opère un constant glissement entre catégories et fonctions. En somme, la syntaxe de Tesnière a enrichi la grammaire traditionnelle par des particularités et des analyses rénovatrices aussi bien sur le plan théorique que sur le plan terminologique.

2 – 3 La grammaire fonctionnelle de MARTINET

André Martinet utilise une autre terminologie pour désigné le « **mot** », il emploie l'appellation de « **monème** », qui sont définis comme étant des unités minimales significatives douées d'un sens et d'un son. Il répartit les éléments de la langue en plusieurs catégories distinctes, en proposant trois classes de monèmes :

- les monèmes autonomes qui renvoient à la nature de relations de tout monème avec les autres éléments de l'énoncé.
- les monèmes fonctionnels désignant les monèmes qui servent à indiquer la fonction d'un autre phonème.
- les monèmes dépendants se sont des monèmes dont la valeur dépend d'un autre monème, que ce soit un monème fonctionnel ou un autre monème par rapport à sa position dans l'énoncé.

Chaque catégorie comporte des sous catégories qui représentent les différentes parties du discours. Ce classement n'est pas exclusif qu'aux monèmes, il introduit également les synthèmes car ils ont un rôle à jouer dans l'énoncé en établissant des rapports avec les autres monèmes, avec qui ils forment un tout indécomposable.

La préposition étant une unité purement grammaticale est classée dans la catégorie des monèmes fonctionnels qui sont des unités qui servent à indiquer la fonction d'un autre monème, par exemple la préposition « à » dans la phrase suivante :

- Il a donné son livre à son ami.

Dans l'exemple proposé la préposition « à » signale la fonction du deuxième actant « son ami » en désignant le bénéficiaire de l'action, de sorte qu'elle exprime le rapport du syntagme qui la suit avec le contexte, elle est considérée comme un monème fonctionnel. André Martinet définit les prépositions comme suit « *Ce qu'on appelle préposition entre directement dans la classe des indicateurs de fonction, sans naturellement l'épuiser puisqu'y figurent au même titre des monèmes à signifiant désinentiel.* »⁽⁹⁾ En outre elles sont considérées comme étant des unités minimales significatives qui ne peuvent pas être segmentés en unités plus petites. Par ailleurs, dans d'autres structures elle n'est pas considérée comme un monème fonctionnel, quand elle forme un tout avec un autre monème afin d'avoir un syntagme autonome.

A. Martinet n'a pas donné un grand intérêt à la classification des parties du discours, car le structuralisme se fonde sur le degré syntaxique du segment significatif considéré dans un contexte déterminé, non pas sur un système d'inventaire d'éléments, en reléguant l'étude des éléments composant de la phrase un second plan.

2 – 4 Le distributionnalisme

Le distributionnalisme est une théorie américaine qui a vu le jour grâce au linguiste américain L. Bloomfield et ses élèves, né aux Etats-Unis d'Amérique vers les années trente sur des bases structuralistes dont l'objet d'étude est la structure de la langue sans le recours au sens. Sachant que les unités et les énoncés linguistiques ont pour finalité de produire du sens.

⁹ MARTINET A. : **Elément de la Linguistique Générale**, Armand Colin, Paris, 1980, p. 142

Les distributionnalistes n'ont qu'une conception de décrire la langue qui est purement taxonomique. Leur objet est de classer les mots à partir de la segmentation en constituants immédiats des syntagmes composants de la phrase minimale ou la phrase la plus complexe, cela dépendra du corpus analysé. Ces constituants immédiats se décomposent à leur tour jusqu'à l'unité minimale qui est le morphème. Autrement dit, la méthode établie par les distributionnalistes consiste à utiliser systématiquement cette constatation pour construire des classes définies par le fait qu'ils ont la même distribution, en opération de regroupement de morphèmes identiques sous une même classe distributionnelle

L'analyse distributionnelle se fait selon les procédés de la segmentation et la substitution. Après avoir procédé à la substitution les distributionnalistes regroupent les constituants immédiats à distribution identiques dans une même catégorie afin d'obtenir des classes distributionnelles. L'identification des unités, par segmentation, se base sur les critères formels de la distribution, et grâce à la commutation les éléments de la langue se regroupent en classes pertinentes. Ainsi, les articles, les possessifs, les démonstratifs se regroupent dans la même classe distributionnelle : la classe des déterminants, alors qu'ils appartiennent à des catégories différentes. De ce fait, l'analyse ne s'opère plus en catégories de mots mais en classes distributionnelles. Ainsi, la phrase n'est qu'une combinaison de classes distributionnelles disposées selon des formules grammaticales, et les parties du discours sont définis à partir de leur position *«[...]tous les mots qui pourraient occuper le même ensemble de position[...]doivent appartenir à la même partie du discours.»*⁽¹⁰⁾

¹⁰ FRIES C.C. : **The structure of English**, New York : édition Harcourt, 1952, cité par, GUAUTIER A. : **Unité et discontinuité : une approche épistémologique et systématique de la phrase**, Thèse de Doctorat, Université Paris IV-Sorbonne, 2006, p. 34

En effet, les grammairiens distributionnels décrivent les composantes de phrases sans donner les règles de construction du système grammatical, ils mettent l'accent sur l'aspect formel sans se soucier de l'aspect sémantique et situationnel des constituants. Les principes fondateurs de ce courant n'ont pas été inutiles, car ils ont permis d'avoir une grammaire qui a déterminé les propriétés formelles des phrases grammaticales.

3 - La catégorisation dans la grammaire générative transformationnelle.

Cette théorie a été élaborée par le linguiste américain Noam. Chomsky et ses disciples, à partir des années 50. Elle a été élaborée afin de résoudre le problème de transformation, que la syntaxe distributionnelle n'a pas résolu au niveau de l'analyse en constituants immédiats, et afin de pallier aussi les insuffisances explicatives aux niveaux des phrases ambiguës et les énoncés à construction infinie. Pour remédier aux problèmes, il y a eu l'élaboration de deux nouvelles méthodes d'analyse : une dite transformationnelle et l'autre une théorie des structures syntaxiques, qui puisse expliquer les mécanismes de construction de phrases.

La notion de transformation explique les relations qu'entretiennent les phrases entre elles, et elle explique aussi les règles de transition. Par exemple la phrase passive qui résulte de la transformation d'une phrase active, qui est la phrase noyau selon la théorie de Chomsky. Par ailleurs, Harris propose une typologie de douze transformations possibles (la transformation passive, la subordination, la substitution pronominale, la réduction par ellipse...). Pour ce qui est de la transformation d'une structure de surface en structure

profonde ou vice-versa, la transformation passe par une analyse catégorielle des unités composantes de la phrase, suivie par une des règles de réécriture.

Pour Chomsky, l'analyse de la langue en parties de discours lui permet d'engendrer la structure de la phrase au moyen de règles de réécriture de la base telles que :

$$SN = N$$

$$= \text{Det} + N$$

$$SV = V$$

$$SV = V + \text{Adv}$$

$$= V + SN$$

$$= V + \text{Adj}$$

$$SP = \text{Pré} + (N, SN, V_{\text{inf}}, \dots) \text{ etc.}$$

Ainsi toutes les catégories s'appliquent aux différents niveaux de représentations de la structure profonde ou la structure de surface, puis chacun de ces niveaux est censé contenir différentes sortes d'informations sur la structure catégorielle de la phrase. Donc le distributionnalisme est basé sur la détermination des rapports syntagmatiques (l'axe des combinaisons) et paradigmatisques (l'axe de la substitution) d'une unité linguistique. C'est-à-dire quand des unités linguistiques ont les mêmes rapports syntagmatiques et paradigmatisques, elles appartiennent donc à la même catégorie, par contre les unités qui n'ont pas les mêmes relations ne peuvent pas appartenir à la même catégorie.

Nous constatons que la grammaire traditionnelle n'a fait que décrire la langue en procédant à une approche purement analytique des catégories de la langue, ainsi que leurs mises en relation et les règles qui les régissent. Tandis que la grammaire générative transformationnelle voulait offrir un modèle

capable d'expliquer le pourquoi et le comment, de telle façon que tout sujet parlant d'une langue arrive à formuler ou à comprendre un nombre indéfini de phrase. En postulant la totalité de l'analyse sur les diverses théories syntaxiques qui structurent la langue comme une sorte de mécanisme qui produit des phrases, et où les catégories forment les pions de ces structures.

4 - La catégorisation dans la grammaire textuelle.

En s'intéressant beaucoup plus à l'énonciation, l'analyse phrastique s'est avérée insuffisante pour l'analyse d'énoncé « [...] *l'étude linguistique est enfermée dans les limites étroites de la phrase [...] se trouve contredite par l'analyse du discours comme l'une des tâches mises de nos jours au premier plan dans la science linguistique.* »⁽¹¹⁾ De ce fait les linguistes se sont tournés vers l'étude du contexte, de telle façon que la grammaire textuelle s'est penchée globalement vers l'analyse d'un texte en tant qu'une texture liée à son environnement énonciative (une unité de sens en contexte). Que le texte ne s'agit point d'un simple enchaînement de phrases qui va former une grande unité grammaticale que l'analyse linguistique puisse analyser mais il s'agit selon J. M. Adam d'un tout qui forme une unité résultante d'un acte d'énonciation, d'un fait de discours et d'une textualité, d'où la nécessité d'une grammaire textuelle qui puisse décrire et expliquer tous les phénomènes, de cohérence, de cohésion, de progression thématique....dont l'objet est la structuration textuelle.

¹¹ ADAM J.M. : **La linguistique textuelle : Introduction à l'analyse textuelle des discours**, Armand Colin, Paris, 2005, p. 2.

Les théories linguistiques et la tradition grammaticale ne puissent procéder à une analyse textuelle car elles considèrent la phrase comme l'ultime unité de l'analyse linguistique, c'est pourquoi R. Barthes regrettait le fait que la linguistique soit inapte de se donner une substance d'étude supérieur à la phrase « *parce qu'au-delà de la phrase, il n'y a jamais que d'autres phrases : ayant décrit la fleur, le botaniste ne peut s'occuper de décrire le bouquet.* »⁽¹²⁾

En ce qui concerne les parties du discours, la grammaire textuelle a opéré un classement qui se définit par des catégories de marques qui assurent des corrélations entre les différents segments textuels. Ces marques ne regroupent que quelques catégories morphosyntaxiques traditionnelles que la grammaire textuelle appelle connecteurs. Elle a élaboré des catégories d'unités « [...] *intermédiaires entre la langue et le texte.* »⁽¹³⁾ Pour ce qui est des catégories d'unités de la grammaire textuelles « [...] *possèdent leur propre utilité, dans leur ordre, mais ne peuvent être « réutilisés » tels quels, dans une problématique qui s'attache à un autre domaine que le leur [...], des catégories fondées sur des caractéristiques purement grammaticales ne peuvent être considérées comme des notions fondamentales pertinentes en ce qui concerne la cohérence du texte.* »⁽¹⁴⁾

Ces connecteurs sont classés selon la relation sémantique qu'ils établissent entre les différents éléments textuels qu'ils mettent en rapport :

- les connecteurs d'addition : et, de plus, encore, également, aussi, or, de même...

¹² BARTHES R. : **La linguistique du discours**, Œuvres complètes III, Paris, Seuil, 2002, pp. 611-616, cité par, ADAM J. M, op. cit, p. 15

¹³ COMBETTES B. : **Questions de méthode et de contenu en linguistique du texte**, Etudes de linguistique appliquée 87, Paris, Didier, 1992, pp. 107-116, op cit, ADAM J.M, p. 37

¹⁴ Ibid, p. 37

- les connecteurs d'énumération : d'abord, ensuite, puis, enfin, premièrement...
- les connecteurs d'explication : car, c'est que, c'est-à-dire, en d'autres termes, à savoir...
- les connecteurs d'illustration : par exemple, comme, tel que, notamment, en particulier...
- les connecteurs de comparaison : comme, ainsi, aussi, plus, moins...
- les connecteurs d'opposition : or, mais, en revanche, au contraire, par contre...
- les connecteurs de concession : toutefois, néanmoins, cependant...
- les connecteurs de conclusion : donc, alors, en effet, aussi, en conséquence, ainsi...
- les connecteurs temporels : pendant que, avant que, après que, plus tard, en même temps, d'abord...

Ainsi, Weinrich classe les prépositions parmi les joncteurs simples qui lient des signes linguistiques équivalents. Il les définit comme des outils qui relient une base quelconque à un complément nominal ou pronominal. Or les conjonctions qui appartiennent à la même catégorie que les prépositions avec les relatifs, elles établissent un rapport entre une base verbale et un complément verbal et, enfin les relatifs relient une base nominale ou pronominale à un complément verbal. Il définit aussi la jonction comme une sorte spécifique de liaison textuelle, c'est « *un réseau de détermination qui est régi sémantiquement par un joncteur.* »⁽¹⁵⁾ La catégorie des joncteurs est partagée donc en quatre groupes, selon les catégories grammaticales qui forment les termes de la jonction.

¹⁵WEINRICH H. : **Grammaire textuelle du français**, Didier, Paris, 1989, p. 359

Par ailleurs J.M. Adan définit la catégorie des conjonctions de coordination par opposition à celle des connecteurs, comme il indique que le passage d'une catégorie à une autre implique un changement de cadre et de classement, alors que la catégorie des pronoms personnels se disperse du moment où nous passons au niveau du texte. Les pronoms de la troisième personne du singulier et du pluriel seront reclassés dans la catégorie des substituts avec les démonstratifs, quelques indéfinis et certains groupes nominaux définis. Pour ce qui est des pronoms des deux premières personnes sont classées avec les possessifs et les modalisateurs dans la catégorie des déictiques.

Le classement des mots de la langue effectué par la linguistique textuelle a redéfini l'objet d'analyse et les modes d'investigation des différentes catégories de la grammaire traditionnelle, en leurs donnant un autre essor.

5 - La catégorisation dans les nouveaux courants grammaticaux.

5 – 1 le courant énonciatif

Les différentes théories grammaticales ont décrit les différents phénomènes de langue en délaissant ceux de la parole, et en éloignant complètement le locuteur, que la phrase est née du néant. Alors qu'il y a un locuteur bien impliqué dans la production de l'acte de parole.

Or, l'analyse énonciative n'a pas été prise en considération par les grammairiens qui se sont limités à l'étude d'un corpus isolé de son émetteur et de son contexte, en limitant la langue à un code dont le rôle est purement informatif.

En réaction à cette idéologie traditionnelle, il fut l'apparition du courant énonciatif qui va s'occuper du langage en tant qu'acte de production individuel. E. Benveniste définit le langage comme étant une « *mise en fonction de la langue par un acte individuel d'utilisation.* »⁽¹⁶⁾ C'est-à-dire, que le locuteur s'approprie la langue comme un bien qu'il manipule selon les situations d'énonciation.

L'acte individuel d'utilisation de la langue introduit le locuteur dans la réalité de la communication, une réalité énonciative qui prendra en charge le produit énoncé et tous les éléments qui ont participé à la transmission de cet énoncé (l'énonciation). Ainsi quand nous projetons une analyse énonciative, nous mettrons tous les paramètres situationnels et tous les éléments linguistiques en rapport, c'est-à-dire de chercher dans l'énoncé, les traces de l'acte qui l'a produit, en d'autres termes celui qui énonce, le locuteur qui dit « je » et un allocataire désigné par « tu ». Leur manifestation à l'intérieur de l'énoncé se fait à travers les pronoms personnels « je » et « tu » que Benveniste appelle les déictiques personnels, qui recouvrent tous les pronoms personnels, sauf le pronom « il » qui n'appartient pas à la situation d'énonciation. Il précise aussi qu'« *il faut prendre garde à la condition spécifique de l'énonciation : c'est l'acte même de produire un énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte.* »⁽¹⁷⁾. Ainsi le fait d'identifier les éléments appartenant à la langue dont le sens et la référence dépendent de l'implication de l'énonciateur dans son énoncé et de la situation d'énonciation sont les éléments fondamentaux de toute analyse énonciative.

¹⁶ Benveniste E., op. cit, tome 2, p. 80.

¹⁷ Benveniste E. : **Problèmes de linguistique générale**, chapitre V, pp. 225-258, cité par, LEIF J. : **Les analyses de la langue : manuel de linguistique appliquée**, tome3, Delagrave, France, 1979, p. 135

C'est vrai que l'approche énonciative ne s'est pas penchée envers la classification des parties du discours mais elle a conçu une catégorie spéciale d'unités grammaticales, que Jakobson a nommé « embrayeur » et Benveniste a utilisé le terme de « deixis ». Sous cette catégorie nous trouvons les déictiques spatio-temporels qui réunissent tous les indicateurs ; les démonstratifs (ce, cette...), les adverbes de temps (hier, demain...) et de lieu (ici, là), les locutions adverbiales (à gauche, par derrière...), les prépositions (dès, à,...), les présentatifs et les temps verbaux en relation avec le moment de l'énonciation. A ces indices se joignent les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé qui sont des marques non déictiques, les premières modalités sont en relation avec les types de phrases et les secondes concernent la manière d'être du locuteur vis-à-vis du contenu de l'énoncé (le regret, le désir, l'appréciation...).

L'approche énonciative ne décrit pas la langue elle énonce le rôle de quelques éléments linguistiques dans le fonctionnement du discours. Comme elle donne plus d'importance à la fonction discursive des unités composantes de l'énoncé et non pas à leur nature. Toutefois, nous constatons que, même si l'approche énonciative s'occupe que de l'énoncé dans son contexte d'une manière sous jacente, elle décrit le fonctionnement et la nature de certaines parties du discours, que Benveniste appelle les indices de l'énonciation :

- les indices de personnes qui recouvrent la catégorie des pronoms.
- les indices de l'ostension avec les démonstratifs qui représentent la catégorie des déterminants.
- les indices de temps qui sont présentés par les adverbes de temps, ainsi que les formes temporelles qui appartiennent à la catégorie des verbes.

Donc malgré l'intérêt total du courant énonciatif pour les faits du langage, l'implication de la grammaire et les parties du discours y sont avec pertinence, car elles présentent les unités de base de l'énonciation.

5 – 2 Le courant pragmatique.

La pragmatique est un courant survenu à la fin du XIX^{ème} siècle. Né d'une philosophie du langage définie comme l'étude de l'usage du langage comme étant un discours producteur d'effet, par opposition à la linguistique qui étudie le système de la langue. En effet le champ d'étude de la pragmatique est le discours avec tous les accessoires qui l'entourent, car la communication n'est pas seulement cet acte d'échange de mots en tant qu'unité linguiste mais est un acte plus vaste, qui permet d'agir sur le monde.

La pragmatique prend en charge l'étude de tous ce que nous avons appelés accessoires auparavant : actes de langage, implications du sens et interactions communicatives.

- 1- Les actes de langages sont une théorie élaborée par le philosophe anglais J. Austin, et développé par J. Searle. Pour le premier, l'acte d'énoncé est double « *dire, c'est sans doute transmettre à autrui certaines informations sur l'objet dont on parle, mais c'est aussi « faire », c'est-à-dire tenter d'agir sur son interlocuteur, voire sur le monde environnant.* »⁽¹⁸⁾

¹⁸AUSTIN J. : **Quand dire, c'est faire**, Seuil, Paris 1970, cité par, CHARAUDEAU. P et MAINGUENEAU D. : **Dictionnaire d'analyse du discours**, Seuil, Paris, 2002, p. 17

Alors, nous pouvons dire que toute production d'énonciation accomplit trois actes :

- l'acte locutoire qui se représente par l'énoncé lui-même, par exemple :
 - Il me dit : « quelle heure est –il ? ».
- L'acte illocutoire du même dit peut renvoyer selon les circonstances à une critique, par exemple : « que votre compagnie me déplaît ».
- L'acte perlocutoire c'est la production d'un effet particulier sur l'interlocuteur (intimider, agacer, plaire ...).
- Les performatifs sont des procédés d'acte illocutionnaire qui ont la singularité de concrétiser l'action qu'ils énoncent.

2- L'implication du sens peut être présupposé ou implicature lexicale. Le présupposé est une manière d'énoncé une réalité sans la dire explicitement alors que l'implicature lexicale c'est le non dit par l'emploi d'un autre lexème.

3- Les interactions communicatives relèvent de l'implicite non marqué : insinuation, suggestion, etc, où les contenus implicites ne peuvent être reconnu que grâce à des indices contextuels qui relèvent des informations précédentes, ou de glissement d'un rapport logique d'ordre syntaxique, ainsi que l'intervention des maximes conversationnelles.

L'utilité des moyens linguistiques en pragmatique se n'est que décrire les relations qu'entretiennent certaines unités linguistiques avec le monde réel. Elle ne s'intéresse pas aux parties du discours en tant que classe de langue mais en tant que des entités qui assure la transmission d'une intention.

Nous prenons comme exemple d'élucidation, la classe de notre étude la préposition. La préposition « après » qui est une unité bicatégorielle qui glisse d'une catégorie à une autre selon le contexte d'utilisation, soit un adverbe soit une préposition.

L'éclaircissement, que nous désirons faire, se situe au niveau de la fonction pragmatique que peut remplir la préposition et non pas la classe qu'elle occupe. Dans les deux exemples cités :

1- J'arriverai après demain.

2- J'ai menti, et après !

Ces exemples marquent la présence de la même préposition, mais elle donne lieu à deux interprétations différentes. Dans le premier exemple, la préposition après marque la postériorité temporelle. Alors que dans le deuxième elle énonce une autre intention communicative que le contexte puisse interpréter, elle peut être une insinuation implicite : provocation, défi, jugement...ou cela peut être aussi une demande de connaître quelles sont les conséquences de son action, une interrogation, le champ des interprétations est ouvert, il ne se limite que par la situation et le contexte de l'énonciation. Ainsi nous pourrions dire, comme elle s'est prêtée à une interprétation, elle serait une particule que peut transmettre un acte illocutoire incitant l'allocutaire à agir « **dans une stratégie** » à diverses intentions communicatives, des valeurs pragmatiques.

D'après les définitions et le mode d'investigation de ce courant nous constatons que les études pragmatiques ne s'intéressent pas à la nature des

mots ni à leur fonctions syntaxiques. Elle analyse la valeur des actes de langage, le dit et le non dit dans « **les interactions communicatives** ». Elle s'intéresse aussi à expliquer la manière dont les structures linguistiques s'articulent dans une dimension communicative.

6 - La catégorisation dans la nouvelle grammaire française

Toute description de la langue nécessite que ses unités soient nommées et déterminées. L'utilisation du mot catégorie a toujours été un caractère définitoire de la description linguistique qui n'a pas pu se passer d'une analyse en parties du discours.

La nouvelle grammaire française a réparti les unités de la langue en classe de mots que J. Dubois et R. Lagane la définissent comme étant « *un ensemble comportant tous les mots qui peuvent se substituer les uns aux autres dans une phrase sans que celle-ci cesse d'être française,* »⁽¹⁹⁾ c'est-à-dire un mot qui appartient à la même classe qu'un autre quand il a la possibilité de le commuter dans la même phrase, en changeant certes le sens de la phrase, mais en lui conservant sa structure de phrase française. Donc le principe de la répartition des mots en classe est basé sur les critères de la commutation, de fonction qu'ils peuvent assumer et des propriétés syntaxiques. Ainsi ils proposent huit classes ou catégorie (la terminologie ne change rien en signifié) : la classe de nom, la classe d'adjectif, la classe de pronom, la classe de déterminant, la classe de verbe, la classe d'adverbe, la classe de préposition, la classe de conjonction et la classe d'interjection.

¹⁹DUBOIS J. et LAGANE R. : **La nouvelle grammaire du français**, Larousse, France, 1973, p. 25

Un autre critère a été ajouté afin de faciliter la distinction entre les différentes catégories ; en plus de la nature, de la forme, et de la fonction, joignant le sens des mots à l'ensemble de critère. Par exemple la distinction entre la classe des noms et celle des adjectifs repose en premier lieu sur la nature des deux unités ; selon la nouvelle grammaire française, l'adjectif est un mot qui varie en genre et en nombre qu'il reçoit par le phénomène de l'accord du nom auquel il se rapporte. Il est apte à servir d'épithète et d'attribut..., du point de vue sémantique l'adjectif exprime une manière d'être, une qualité de l'être ou de la chose désigné par le nom auquel il se rapporte. Donc, le classement catégoriel se fait selon des critères de traits syntaxiques, sémantiques, morphologiques et fonctionnels.

Colombat voit que les catégories remplissent des fonctions diverses sur tous les plans, que se soit sur le plan linguistique ou le plan extralinguistique, pour qui« [...] *Elles ont rempli des fonctions précises. Des fonctions qui peuvent nous paraître maintenant extralinguistique : quand les philosophes grecs posent la question de l'adéquation de la proposition, au sens logique du terme, avec la description du monde, ils utilisent le langage, mais sans le considérer comme la fin de leur étude. Des fonctions pratiques : par exemple, servir à l'apprentissage de l'écriture d'une langue, aider à la traduction d'une pensée dans une autre langue. Des fonctions théoriques : permettre d'édicter des règles grammaticales portant sur des classes générales.* »⁽²⁰⁾

La répartition de la langue en catégorie P. Guiraud trouve qu'elle relève « *d'une conception de la langue considérée comme calque du monde réel.* »⁽²¹⁾ Car le monde est constitué de notions, qui représentent des êtres, des

²⁰ COLOMBAT H. : **Glossaire de linguistique computationnelle**, lettres. Bruxelles. 1988, p65

²¹ GUIRAUD P. : **La grammaire**, Que sais-je, PUF, n°788, 1969, p87

choses, des qualités et des actions, ce qui correspond aux différentes catégories fondamentales ; les substantifs, les verbes et les adjectifs, les autres catégories seront tous les mots qui mettent en rapport combinatoire ces trois catégories fondamentales. Par ailleurs, le monde est aussi composé de relations entre ces notions ; l'être effectue des actions, la qualité est un attribut de l'être, ... ce qui correspond aux différentes fonctions grammaticales, ainsi que des modalités exprimant par exemple la manière d'être (le genre et le nombre). En conséquence, c'est ce qui justifie la relation étroite qui existe entre les parties du discours de la langue et le monde.

Ainsi, selon le modèle latin, la nouvelle grammaire française selon Grevisse dégage neuf catégories constitutives du discours, alors que d'autres grammairiens rejettent la catégorie des interjections car un mot de cette catégorie peut remplacer en réalité une phrase exclamative tout entière. Ces catégories représentent une référence de toutes les règles grammaticales.

CONCLUSION

C'est vrai que le traitement des parties du discours est novateur mais la distinction entre les différentes parties date d'Aristote où il avait distingué entre le nom et le verbe qui caractérise la tradition logique, du moment où le langage est le reflet du réel.

Par ailleurs, la séparation de l'adjectif et du substantif, la discrimination entre la préposition et l'adverbe et le cas de la prédication étaient, eux aussi, déjà dans l'air du temps, du moins chez les grammairiens soucieux de découvrir une dimension universelle au langage. Ainsi le nombre des

catégories de mots, la définition de chacune, ce qu'elles recouvrent, l'intérêt porté au système de la langue, tous varient d'une grammaire à une autre. Ces fluctuations ne sont pas dues aux hasards, elles tiennent tout d'abord du fait des différences d'analyses et des descriptions de la langue, ainsi que de l'angle de vision de chaque grammaire porté à la langue.

DEUXIEME CHAPITRE :

ANALYSE

***MORPHOSYNTAXIQUE DES
PREPOSITIONS DANS LA
SYNTAXE DU FRANÇAIS***

Introduction

Dans ce chapitre, il s'agit de décrire et d'analyser les différentes relations morphosyntaxiques des prépositions, ainsi que les diverses valeurs sémantiques qu'elles peuvent prendre selon les différentes situations discursives. Notre analyse se situe dans un carrefour de syntaxe, de sémantique, de morphologie et de lexique, où nous faisons appel aux différentes théories grammaticales : la grammaire traditionnelle, la grammaire générative-transformationnelle et les travaux sémantico-logiques les plus récents tels que : le cognitivisme et la pragmatique, élaborées par Cadiot, Vandeloise et Cervoni.

Dans une conception syntaxique plus moderne la préposition est un outil unitaire s'appliquant à toutes les parties du discours, plus précisément comme une tête pouvant se combiner avec des compléments de diverses natures pour donner naissance à un syntagme quelle gouverne, « *elle détermine le cas de l'item ou du syntagme en fonction de complément.* »⁽²³⁾ Du point de vue sémantique, elles sont le plus souvent porteuses de sens, leur rôle étant de préciser la nature circonstancielle de la relation syntaxique qui s'établit entre elles et les compléments.

²³CAMPRUBI M. : **Question de linguistique romane contrastive**, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1999, p. 89

1 - Notion de la préposition : définition et classement

1 – 1 Définition

Selon les différents livres de grammaire, les prépositions sont définies comme étant des mots qui servent à exprimer ou à préciser les rapports que les choses ont les unes avec les autres. Elles sont fixes et invariables ; elles n'ont ni genre, ni nombre, seules elles ne forment point de sens. Pour qu'elles signifient quelque chose, il faut qu'elles soient suivies d'un régime exprimé ou sous entendu, par opposition aux adverbes.

Les grammairiens des langues indo-européennes, lui ont attribué un caractère secondaire par rapport à l'adverbe. Elles ne sont utilisées que pour préciser un sens qui est déjà exprimé par le régime, ce qui n'est pas le cas de l'adverbe, « *Il s'agit, en réalité, de petits mots invariables qui viennent préciser l'idée exprimée, et qui, originellement, sont autonomes. Ils peuvent s'employer soit absolument, soit à côté d'un verbe comme adverbes ou comme préverbes, soit à côté d'un nom comme prépositions. Le texte homérique, fort archaïque, permet particulièrement bien de montrer avec quelle souplesse s'emploient ces mots et comment leur emploi dans la phrase peut varier.* »⁽²⁴⁾

Ce point de vue nous mène à conclure que ; l'adverbe est une préposition suivie d'un régime nom. En effet, certaines locutions prépositives sont composées d'adverbes : près de, loin de, par rapport à, alors que d'autres sont l'adverbe lui-même : avec, après, avant... Pourtant, ce n'est pas le cas de la majorité des adverbes, car ils y a ceux qui ne peuvent être des prépositions et vice versa.

²⁴ HOUYVET J. : **Grammaires**, Ellipses, Paris, 1996, p. 146

Ce même point de vue est affirmé par Cervoni « *La classe des prépositions dérive de celle des adverbes. L’adverbe serait venu s’insérer entre le verbe et son complément pourvu d’un cas(...)* A partir d’une situation où l’on n’observe pas de cas entre l’adverbe et le nom, (...) on assiste à l’apparition d’un phénomène conçu comme rection, on est dès lors passé à la préposition régissant le nom ». ⁽²⁵⁾

Par ailleurs, G. Guillaume définit les prépositions comme étant « *des morphèmes non sémantiques qui ne possèdent qu’une phase d’appréhension* » en les considérant des déterminants « *déterminant extérieur du nom, tenant lieu -extérieur- d’un cas de fonction intérieurement absent.* » ⁽²⁶⁾ Dans ce cas G. Guillaume attribue aux prépositions alors la fonction d’un déterminant du nom.

En plus, Cervoni dans son livre « *la préposition, étude sémantique et pragmatique* », rejoint le point de vue de G. Guillaume, en caractérisant la préposition par le fait qu’elle est dépourvue d’incidence, en la définissant ainsi « *la préposition se définit par son aptitude à intervenir dans la genèse de discours là où l’incidence se démet [...] tant qu’il existe un intervalle à argumenter entre deux termes prédicatifs qui ne peut réunir une incidence, la préposition vient y prendre place et y signifier l’argument.* » ⁽²⁷⁾ Cela signifie que la préposition dans ce cas intervient pour argumenter deux entités linguistiques. D’ailleurs, il a essayé d’expliquer la relation assurée par la préposition en lui donnant la valeur de « *déflexif du nom* » rejoignant la conception Guillaumienne de façon générale.

²⁵ CERVONI J. : **La préposition, Etude sémantique et pragmatique**, Paris-Louvain la Neuve, 1991, p. 23

²⁶ GUILLAUME G., op. cit p. 73

²⁷ Ibid, p. 12

Par ailleurs, Laveaux, auteur de dictionnaire des difficultés grammaticales et littéraires du français, définit les prépositions comme étant « *des signes généraux et indéterminés des rapports quant elles sont isolées. Elles font abstraction de tout terme antécédent et conséquent, et cette indétermination en rend l'usage plus général, par la liberté d'appliquer l'idée de chaque rapport à tel terme, soit antécédent, soit conséquent, qui peut convenir aux différentes vues de l'énonciation.* »⁽²⁸⁾, ce qui donne aux prépositions les variétés d'usages, de rapports exprimés et de significations en relation avec la régie (l'antécédent) et le régime (le suivi).

Les prépositions, donc, ont une multiplicité d'emplois, elles marquent la place (chez, dans, en, devant, derrière, sous sur,...), l'ordre (avant après, entre, depuis,...), l'union (avec, selon, outre,...), la séparation (sans, excepté, hors, hormis,...), l'opposition (malgré, contre,...), le but (pour, envers,...). Elles s'apparentent aux conjonctions et se distinguent des adverbes, comme elles participent dans la formation des conjonctions de subordination, elles ne leurs diffèrent que par leur spécialisation. Les prépositions ne construisent que des nominaux ou des groupes qui prennent la valeur d'un nominal alors que les subordonnants relient une proposition secondaire. Comme elles ont une double valeur ; une valeur formelle (morphologique et syntaxique) et une valeur sémantique (effet de sens).

²⁸LAVEAUX. : **Dictionnaire des difficultés grammaticales et littéraires du français**, Larousse, 1978, cité par, CHARTRAND S-G. : **Pour un nouvel enseignement de la grammaire**, Les Editions Logiques, 2^{ème} édition, Quebec, 1996, p. 45

1-2 Classement des prépositions

Le classement des prépositions est une tâche délicate d'après leurs caractères abstrait et fortement polysémique, ainsi que par la diversité de leur origine et de leur formation. Plusieurs classements ont été établis par les grammairiens, selon des critères morphologique, syntaxique ou sémantique

Certains grammairiens ont réparti les prépositions en deux sous classes : les prépositions vides, qui sont un simple outil syntaxique tellement qu'elles ne portent aucune charge sémantique, et les prépositions pleines, par opposition aux premières, elles portent une charge sémantique qui regroupe toutes les prépositions sauf les prépositions « à », « de » et « en ».

Alors que d'autres grammairiens les rangent en prépositions simples et prépositions composés en se basant sur la morphologie. La plupart des prépositions simples dérivent des prépositions latines ; par contre d'autres ont pour origine un nom qui s'est grammaticalisé, telle que la préposition « chez ». Certaines d'autres elles se métamorphosent selon les situations discursives en préposition ou nom, telles que les prépositions « devant » et « derrière ». Pour ce qui est des prépositions composés sont le plus souvent formées à partir d'une préposition et d'un nom avec un déterminant figé : le long de, à côté de, à l'intérieur de, au bout de...

Les noms qui rentrent dans la formation des prépositions composées contribuent à renforcer le contenu sémantique de la préposition, en désignant leurs emplois usuellement décrits comme spatiaux, ou temporels que leurs emplois fonctionnels. Pour la description spatiale nous trouvons par exemple la localisation interne exprimée par les prépositions : au bout de, au fond de..., la localisation externe exprimée par : le long de, à côté de....

Parallèlement aux autres classements, il ya une classification en trois groupes :

- les prépositions incolores, qui rejoignent les prépositions vides telles que les prépositions « à » et « de », ainsi que la préposition « en », qui peut également être classée dans cette catégorie, sont les seules qui peuvent être suivies d'un régime non nominal.
- les prépositions colorées qui correspondent aux prépositions pleines, par exemple les prépositions : contre, pour, devant, jusqu'à...elles se caractérisent par la stabilité du sens. Elles sont spécifiques aux circonstants.
- les prépositions intermédiaires ou mixtes qui ont un sens concret (spatial le plus souvent) et un usage varié, par exemple les prépositions : avec, sans, sur, par, pour...

Le linguiste Cadiot propose aussi trois types de classement :

- 1- Un classement en fonction de la qualité de sens, il s'agit donc de la distinction entre les prépositions vides, pleines ou mixtes.
- 2- Un classement en fonction du distributionnalisme, où les prépositions régissent ou non une proposition.
- 3- Un classement en fonction de la possibilité d'emploi adverbial, avec cette classe Cadiot rejoint le classement de Grevisse.

Ce classement est beaucoup plus fonctionnel que celui proposé par Grevisse qui se base sur la valeur sémantique des prépositions.

Nous pouvons avoir aussi un autre type de classement des prépositions, en se basant sur leur signification :

- 1- Les prépositions qui indiquent le lieu proprement dit, qui expriment différents rapports dans lesquels les objets peuvent se trouver les uns

par rapport aux autres, telles que : sur, au dessus, de, à, chez, dans, en...

- 2- Celles qui expriment la direction d'un mouvement, d'où la nécessité de deux termes opposés ; un point de départ et point d'arriver ou but, telles que : de, pour, par...
- 3- Celles qui expriment l'origine, l'extraction, la séparation, l'éloignement, le point de départ, le passage, le point d'arrivée, par exemple les prépositions : à, vers, de, par...

La grammaire de la phrase française a établi également un autre classement :

- les prépositions fondamentales qui sont qualifiées par « à tout faire » : à, de, par, pour.
- les prépositions spatio-temporelles : dans, après, sur, sous, vers, dès, avant, devant, derrière, depuis.
- les prépositions équivalentes à des relations notionnelles : chez, avec, contre, entre, envers, malgré, outre, parmi, sans, selon.

Le classement des prépositions dépend selon des critères élaborés selon la théorie de chaque grammairien.

2 - Préposition : morphème lexical ou morphème grammatical

Dans le cadre théorique, il existe deux types de morphèmes fonctionnant différemment dans le système de la langue ; le morphème lexical et le morphème grammatical, les deux s'opposent selon des critères numérique et relationnel. Les prépositions ont la particularité selon les écoles de glisser d'une catégorie à l'autre ; considérées comme des morphèmes grammaticaux

en linguistique fonctionnelle, alors qu'en grammaire générative elles sont vues en tant que des morphèmes lexicaux.

Actuellement, il est pertinemment admis que les prépositions n'appartiennent pas à une classe fermée et leur nombre est susceptible d'augmenter grâce à des procédés morphologiques, comme le transfert ou la composition. Le statut de la classe des prépositions est plus difficile à établir. A priori, l'ensemble des prépositions peut sembler une classe fermée dont nous pouvons énumérer les éléments, alors qu'en réalité leur nombre ne cesse d'accroître. Or, « *elles représentent plus de 14% des lemmes du français* »⁽²⁹⁾ selon un inventaire établi par Selva et al.

Devant cette polémique, nous pouvons admettre d'un point de vue catégoriel que le statut de la préposition comme morphème lexical ou grammatical a été et il est le sujet de nombreuses analyses en grammaire générative.

2-1 Morphème lexical

La préposition est vue comme un morphème lexical par l'approche classique de Chomsky, qui consiste à traiter cette unité comme un morphème lexical, étant donné qu'elle peut être caractérisée par les mêmes traits de pertinence d'un nom ou d'un verbe, comme elle gouverne aussi le syntagme nominal qui la suit et qui ne dépend que d'elle, dans la mesure où elle ne lui est pas vraiment nécessaire, alors qu'elle ne saurait être effacée. Pour cela,

²⁹ Selva et al. : *Les mots du français*, 2002. <http://www.cnrt.fr>

nous allons procéder à l'effacement des deux unités composantes du syntagme prépositionnel dans l'exemple suivant :

1 -Après le lever du soleil, je passerai te prendre.

2 -Le lever du soleil, je passerai te prendre.* (Phrase inconcevable avec effacement de la préposition).

3- Après, je passerai te prendre. (L'effacement du syntagme nominal n'a aucun effet sur l'ensemble grammatical ou sémantique de la phrase.)

A partir de l'exemple (2) et de l'exemple (3) nous concluons que la préposition entretient une relation de dépendance hiérarchique avec le syntagme nominal qui la précède. Dans la même conception, la dénomination du syntagme prépositionnel renvoie au fait, que la préposition est le noyau du syntagme prépositionnel qu'elle forme avec son régime, l'exemple suivant illustrera cette conception :

4- Sur les terrasses du Luxembourg.⁽³⁰⁾

Dans cette exemple l'ensemble des unités linguistiques forment un syntagme prépositionnel dont le noyau est la préposition « sur », que nous ne pouvons ni déplacer ni supprimer. En effet, la préposition s'inscrit dans cette conception en tant, qu'un verbe dans le syntagme verbal, et un nom dans le syntagme nominal. Dans ce cas nous rejoignons le point de vue de Pottier « [...] *la préposition serait une assignation de cas. Les versions plus récente du modèle génératif établissent des parallèles entre groupe prépositionnel et*

³⁰Exemple extrait de, SARTRE J-P. : **Les mots**, Gallimard, 1964, pp. 110 – 111, cité par, CALAS F et ROSSI N. : **Questions de grammaire pour les concours**, Ellipses, Paris, 2001, p. 71

groupe verbal et considèrent que la préposition contient une projection similaire au « petit verbe » du domaine verbal. »⁽³¹⁾

D'un point de vue numérique, le nombre des prépositions ne cesse d'augmenter grâce aux différents facteurs morphologique tel que le transfert et la composition, et cela se présente dans certaines conjonctions et locutions conjonctives de coordination (de plus, par suite de, par contre, après tout...) ou de subordination (afin de, au lieu de,...). Les prépositions n'appartiennent pas à une classe fermée, elles appartiennent à un système riche et ouvert tels que les noms ; toujours en croissance et en évolution.

2-2 Morphème grammatical

La préposition considérée comme étant un morphème grammatical, devient un simple outil qui intervient en tant que signe de démarcation, un intermédiaire entre deux éléments du système de la langue qu'elle met en rapport. Ce qui nous pousse à dire qu'elle n'est employée seule que lorsqu'elle fonctionne comme un adverbe :

- Devant, je perdais mon intelligence. (Jean-Paul Sartre).

Elle est toujours suivie d'un régime qui peut être, de nature diverse, nécessaire et représente le noyau du syntagme prépositionnel.

³¹POTTIER B. : **Systématique des éléments de relation**, Paris, Klincksiek, 1962, p. 118, cité par CAMPRUBI M. : **Questions de linguistique romane contrastive**, Presses Universitaires du Murail, Toulouse, 1999, p. 93

3- Morphologie des prépositions

La morphologie des prépositions nous mène à l'étude des opérations relatives à la création de ces mots. Cela, peut être fait selon deux approches ; une diachronique et l'autre synchronique.

Leur genèse est due à trois procédés : il y a celles dites « héréditaires » dont l'origine vient du latin, et par dérivation phonétique sont devenues les prépositions actuelles : à = ab et ad, de = de, en = in, par = per, pour = pro, sans = sine, sur = super.

Celles qui ont été formés par composition telles que : avec = apud+hoc, dans=de+ intus (adverbe latin) et grâce à l'évolution de la langue chacune a subi des métamorphoses jusqu'à la forme actuelle.

Et celles qui sont issues d'un changement de catégorie, le cas de quelques adverbes : depuis, avec, derrière, avant..., ainsi que d'autres dérivent d'adjectifs : plein, sauf..., et de participe, qu'il soit participe présent telles que les prépositions : durant, suivant..., soit participe passé telles que les prépositions : hormis, excepté...

En ce qui concerne les locutions sont la conséquence de la fusion de noms et de prépositions ou adverbes et prépositions : grâce à, au milieu, loin de...

Le chevauchement d'une catégorie sur une autre, nous plonge aussi dans une autre problématique : à quel moment allons-nous considérer, par exemple : avec, après, avant ..., prépositions ou adverbes. Cette double appartenance nous conduit vers un même morphème qui peut assumer les deux fonctions : adverbe et préposition. La distinction entre ces deux catégories étant si fine que dans certains cas, il est délicat de les différencier.

Ce qui pousse à s'interroger sur la possibilité qu'une préposition, lorsqu'elle se combine à un verbe, n'acquière un statut adverbial :

1- il vote contre.

2- il faut faire avec

Dans les deux exemples « contre » et « avec » sont des prépositions, quoiqu'elles ne soient pas suivies de régime, car le régime dans le premier cas peut être interprété en faisant référence à un candidat par exemple, bien qu'il ne soit pas mentionné dans l'énoncé, il est récupérable dans la situation d'énonciation, la même chose pour le deuxième cas.

Les linguistes n'ont pas tranché sur cela, Moignet, Brondal et Pottier pour qui, les prépositions sans régime restent prépositions, alors que Cervoni parle de réadverbialisation. Cette polémique se présente au niveau des prépositions suivantes : contre, avec, pour, sans, avant, après, dedans, dessus, dessous... étant donné qu'elles sont moins abstraites et moins polyvalentes que leur homologue : à, de, en. En plus, la charge notionnelle qu'elles emportent les rend plus aptes à jouer un double rôle, ce double rôle les linguistes l'appelle « **extension catégorielle** ». Cervoni affirme que « *La classe des prépositions dérive de celle des adverbes. L'adverbe serait venu s'insérer entre le verbe et son complément pourvu d'un cas afin de pallier les déficiences d'expression, de préciser d'avantage les rapports de signification. A partir d'une situation où l'on n'observe pas de rapport de cas entre l'adverbe et le nom, et suite à une multiplication des mises en rapport, adverbe-nom pourvu de cas on assiste à l'apparition d'un phénomène conçu comme rection.* »⁽³²⁾ Pour lui, la préposition est apparue pour remplacer l'adverbe dans le cas où ce dernier ne peut assurer la fonction de relier un

³² CERVONI J., op. cit, p. 34

verbe à son complément. La distinction entre les deux catégories se situe donc au niveau de la délimitation du champ de chacune.

4 - Valeurs sémantiques des prépositions

Saisir le sens d'une unité ou d'une expression linguistique est une tâche difficile et compliquée. En effet, le fait de dégager un sens est mis sur la propriété de la construction du sens, qui résulte des rapports établis entre les différentes unités composant un énoncé, et non pas de l'unité elle-même. De cela nous joignons la conception de Guillaume en ce qui concerne le sens « *la dynamique de sens forme un système obéissant aux principes de la base de la Gestalt théorie où le tout est plus que la somme de ses parties et que de l'autre côté, une partie dans un tout est autre chose qu'une partie isolée ou qu'une partie dans un autre tout* ». ⁽³³⁾ Donc, saisir le sens d'une préposition peut s'interpréter de deux manières ; d'une part, quand elle est prise isoler et d'autre part, quand elle fait partie d'un ensemble, où le sens peut varier d'un énoncé à un autre selon le contexte et les différentes situations d'énonciations. Dans ce sens, nous pouvons dire qu'« *Une préposition est un mot qui se place devant un nom ou une unité équivalente pour indiquer quelle relation la personne où la chose entretient avec quelque chose d'autre.* » ^(.34) A partir du point de vue de Niesfield nous pourrions conclure que la préposition fournit sémantiquement des liens de discours avec des informations contextuelles.

La préposition contient alors différentes informations qui peuvent être, d'une part, internes à la préposition elle-même en caractérisant leur propre

³³ GUILLAUME G., op. cit, p. 23

³⁴ NESFIELD., 1998 article d'internet, http://www.revue_texto.net

signification : « j'ai commencé à lire le journal », cela signifie que j'ai entamé une action qui aura du progrès, par opposition à « j'ai commencé de lire le journal » ce qui signifie qu'il ya une certaine durée de l'action qui peut être limitée par une autre action. D'autre part, ces informations sont nécessairement présentes dans leur propre définition mais dont le sémantisme dépend du contexte dans lequel elle est employée.

Nous constatons cela très nettement dans l'emploi de la préposition « sur » qui se caractérise par la spatialité :

- Le vase est sur la table (localisation).
- Il est parti sur Alger (destination localisée par un lieu).
- Juger les gens sur leur mine (fondement).
- La nappe est sur la table (recouvrement).
- L'impôt sur le revenu (le rapport).
- Je travaille sur cette question (aucun support spatial avec la phrase précédente).
- J'étais sur le point de partir (imminence, dans ce cas « sur » a une valeur temporelle et non spatiale).
- Sur ce, je vous quitte (enchaînement et postériorité immédiate, emploi temporel le même cas que la phrase précédente).
- Compter sur soi même (marqueur réactionnel).

Ces exemples montrent la polysémie de la préposition « sur » qui fait partie de l'ensemble des prépositions, ce qui nous permet de comprendre le rapport sémantique avec le contexte par rapport à sa propre signification qui désigne une position spatiale.

Chaque préposition a un signifié unique et des effets de sens, un sens premier et des dérivations. La signification de l'entité prépositionnelle dépend du contexte puisque chaque expression peut être associée à un synonyme

différent. Pour Cadiot la signification est, « *soit empruntée au contexte linguistique, ou hérité à partir de la représentation sémantique du référent, soit codée lexicalement par la préposition. Certaines prépositions peuvent remplir ces deux conditions, selon leurs usages.* »⁽³⁵⁾ Il voit que les prépositions sont dotées d'une charge sémantique, par exemple :

- Il étudie dans le lycée de mon fils.

Le syntagme prépositionnel peut être interprété comme :

- Il étudie dans le même lycée que mon fils.
- Il étudie dans le lycée qui appartient à mon fils.
- Il étudie dans le lycée dont mon fils est proviseur.

Dans ce cas, nous sommes devant une multiplicité d'interprétations, des effets de sens induits par le contexte. Cadiot appelle ce phénomène la « **gestion du contexte** ». En outre, cela nous a permis de voir la complexité et l'ambiguïté des prépositions ainsi que les différentes valeurs spécifiques en relation avec le contexte. Nous entendons par contexte, les représentations du niveau cognitif associées aux éléments contenus dans la phrase énoncée et les conditions dans lesquelles se situe l'énonciation. Sur le plan linguistique et selon la théorie de Cadiot, les prépositions ne sont que des unités de repérage (spatial, statique et dynamique) parmi bien d'autres repères d'orientation, de déplacement....

En effet, la valeur sémantique des prépositions est projetée dans diverses intentions de communication qui se regroupent selon P.Charaudeau dans différents sites de communication, elles expriment la qualification, l'action, la situation dans le temps et la localisation dans l'espace. Il explique que la

³⁵CADIOT P., op. cit, p. 180

préposition « à », par exemple, sert à exprimer différents types de rapports, c'est parce qu'elle «*s'est construite à travers ses divers emplois un imaginaire représentationnel de l'espace (mouvement vers une référence qui peut se réaliser dans un espace concret (aller à Paris)), dans un espace mental,* » qui décrit par exemple la destination d'un objet «*(une tasse à café), ou d'un espace temporel (nous nous reverrons au troisième jour de ta convalescence).* »⁽³⁶⁾

En tenant compte de la répartition de P.Charauveau les prépositions auront différentes valeurs :

1- Les valeurs de mouvements : qui se subdivisent en :

1-1- le mouvement d'approche, qui s'exprime avec des verbes qui décrivent le déplacement en corrélation avec les prépositions : à, vers, pour, jusqu'à, par exemple :

1-a- Je vais à Paris.

1-b- Il se dirige vers le lycée.

1-c- Je pars pour l'Amérique.

1-d- Nous sommes arrivés jusqu'à la frontière.

Dans (1-1) la préposition « à » indique que le mouvement est continu et le but est envisagé. Dans (1-2) la préposition « vers » indique l'orientation vers la « référence » sans être obligé de l'atteindre. Dans (1-c) la préposition « pour » indique que le point de départ est pris en considération mais le but est incertain. Dans (1-d) la préposition « jusqu'à » indique que le but est atteint.

1-2- le mouvement d'éloignement s'exprime avec des verbes qui décrivent l'éloignement par exemple les verbes venir, sortir... en corrélation avec les prépositions : de, depuis, dès, à partir de,

³⁶ CHARAUDEAU P. : **Grammaire du sens et de l'expression**, Hachette Education, Paris, 1992, p. 414

par exemple :

2-a- La voiture a dérapé de la route.

2-b- Il me suit depuis la porte de sa maison.

2-c- Dès Ouarzazate ce n'est plus que le désert.

2-d- A partir d'aujourd'hui, il est interdit de fumer dans les endroits publics.

Dans (2-a) la préposition « de » précise que le mouvement est continu et il y a eu contact avec la référence. Dans (2-b) la préposition « depuis » indique que le point de départ est pris en considération et le mouvement se poursuit depuis son origine. Dans (2-c) la préposition « dès » met l'accent sur le point de départ et la préposition « à partir de » dans l'exemple (2-d) certes qu'elle focalise sur le point, mais elle présuppose qu'avant, il se passait autre chose de différent par rapport à ce qui se passe après.

1-3- le mouvement de parcours s'exprime avec des verbes qui décrivent un déplacement dans un espace limité (se promener, passer,..) avec les prépositions dans, par, à travers, au travers de, à l'intérieur de, entre..., par exemple :

3-a- Il ne cesse de circuler dans la salle.

3-b- Il est passé par la fenêtre.

3-c- Il souriait à travers ses larmes.

Dans chaque exemple la préposition participe à donner un sens en relation avec le contexte où elle se trouve, dans l'exemple (3-a) la préposition « dans » exprime que l'action se déroule dans un espace interiorisé. Dans (3-b) la

préposition « par » décrit le passage d'un lieu à un autre dans un mouvement unidirectionnel. Dans l'exemple (3-c) la préposition « à travers » exprime le même sens que l'exemple précédent, seulement ici, le passage d'un point à un autre se fait malgré l'obstacle que présente la référence elle-même.

2- Les valeurs de position : en ce qui concerne les positions, il ya deux types de positions : les positions absolus et les positions relatives.

2-1- Les positions absolues : il s'agit de positions qui représentent le lieu dans lequel se situe un être ou un événement, par rapport à une « référence ».

Cette position se caractérise par deux modes de vision, le mode de vision d'appartenance à l'environnement dans lequel se situe la référence par rapport à la position, et le mode de vision du regard.

La première position peut être exprimée avec les prépositions suivantes : dedans, dehors, devant, en avant, à l'avant, en face, derrière,...

- Il est à côté de moi.

- Il est devant.

La deuxième position est exprimée par les prépositions (devant, derrière, en face de, au dessus de, ...), et également des adverbes (ici, là-bas, en haut,...).

2-2- Les positions relatives : il s'agit de positions qui représente le lieu où se situe un être ou un fait par rapport à une référence qui n'a pas de relation avec le sujet parlant, c'est sa visée par rapport un objet dans un espace. Les prépositions employées sont : à, au, dans, sur, au-dedans, à l'intérieur, en, chez, parmi, au milieu, hors de, devant, en face de, derrière...toutes ces prépositions ont la même valeur mais à des degrés différents, par exemple les prépositions : sur, devant, à l'avant de... expriment une orientation. Alors que contre, près de, auprès de, autour de expriment la proximité, et les prépositions : à, dans, en, à l'intérieur de,

chez, parmi, entre, expriment la vision d'un lieu.

De ce fait, nous concluons que les prépositions sont polysémiques, elles possèdent un sens et un effet de sens selon le contexte et la situation discursive dans laquelle elles se trouvent. Et en tant que relateurs de deux unités, elles sont aussi des éléments qui décrivent les faits de langage en fonction des intentions du locuteur et des enjeux communicatifs, qu'ils relèvent de leur polysémie et des effets de discours qu'elles produisent à partir de leurs différents usages selon les différentes situations discursives.

5- Préposition : incidence lexicale, sémantique et syntaxique.

L'analyse des structures d'une langue est une manière d'établir sa grammaire. Ceci tolère de dégager, de quoi est composée cette grammaire et ce lexique - les fonctions de ce lexique dans l'énoncé analysé - ce qui permet à l'énoncé d'être sémantique. Ainsi que la morphologie de ce lexique et les composants de la grammaire ont une relation étroite entre elles où il est impossible d'étudier l'une sans l'autre.

Avant de parler de l'incidence lexicale, sémantique et syntaxique des prépositions, nous étions amenés à prendre chaque concept linguistique et à le définir de façon univoque, puisqu'ils représentent les domaines centraux de la linguistique.

Nous pouvons désigner, dans le cas des prépositions, par le lexique l'ensemble des unités prépositionnelles qui forment cette catégorie dont les informations sont utiles pour toute analyse syntaxique. Sur le plan sémantique, c'est le contenu significatif, que toute analyse syntaxique

lexicale repose sur ces considérations sémantiques. En ce qui concerne la syntaxe, d'une manière générale, se caractérise par des propriétés fonctionnelles et catégorielles, elle dépend de l'axe syntagmatique ; en expliquant de quelle manière les syntagmes entretiennent des relations entre eux, elle se définit comme l'étude des positions des syntagmes en se référant à leurs catégories. Ceci est affirmé par plusieurs linguistes, l'un d'eux Claude Hagège, qui dans son étude de la catégorie des prépositions en chinois, il précise que « seule la syntaxe a pu donner une définition valable d'une catégorie [...] seule une étude syntaxique permet d'établir solidement des catégories. »⁽³⁷⁾

La préposition est donc un amalgame de syntaxe et de sémantique, elle jouit d'une caractéristique qui est sa vocation de marquer la dépendance d'un complément par rapport à un prédicat. A partir de cette propriété, Claude Hagège associe préposition et ad positions ainsi que les marques casuelles sous le terme de relateur en insistant sur le fait que « la préposition se situe donc bien au cœur de la syntaxe, domaine des rections. »⁽³⁸⁾

En ce qui concerne l'interprétation sémantique, elle se relève de l'analyse sémantique des relations édifiées par les prépositions. Ainsi, c'est par le sens des fonctions assurées par les composants de la phrase, d'une manière plus générale, que se dégage l'apport sémantique de la préposition dans le sens global de la relation.

Pour dégager le sens du syntagme prépositionnel, nous y retrouvons l'essentiel évoqué par la préposition, pour certaines qui sont monosémiques,

³⁷ HAGEGE C. : **Le problème linguistique des prépositions chinoises**, Société linguistique de Paris, Paris, 1975, p. 76

³⁸ Ibid, p. 56

car la plupart sont polysémiques. Celles qui ont un sens identifiable et stable sont les prépositions : chez, entre, parmi, sans, selon...et également certaines locutions prépositives : grâce à, en raison de, en faveur de...et les autres leur sens est établi à partir du contexte.

Les prépositions polysémiques peuvent évoquer diverses significations qui dépendent du choix et du sens que nous désirons attribuer aux constituants mis en relation. L'éventail des interprétations de certaines prépositions est si vaste, que parfois il devient difficile de leur allouer un statut autonome, c'est ce qui caractérise les prépositions nommées vides : à, de, en... ,par opposition aux prépositions dites pleines. Par exemple la préposition « de » son éventail sémantique dépend de l'intention cognitive que nous désirons attribuer au contexte où elle va se retrouver :

- La voiture de mon frère. (notion de possession).
- La maladresse de ma copine. (notion d'attribution).
- La tête de la poupée. (notion partie/ tout).
- Les meubles du salon. (notion de localisation).
- Le thé de chine. (notion d'origine).
- L'idée de mon professeur. (notion de source).
- Le roman d'Amine Malouf. (notion d'agent).

En parallèle, en gardant les mêmes composants de gauche de la préposition et de droite en alternant les prépositions, chaque fois nous serons en face d'un sens différent qui est attribué grâce à la préposition employée, par exemple :

- Il est dans l'eau.
- Il est sous l'eau.
- Il est près de l'eau.
- Il est sur l'eau.
- Il est à côté de l'eau.

Le fait d'alterner des prépositions, nous pouvons aller à une infinité de phrase avec des sens et des rapports différents. Ce rôle assuré par les prépositions, Pierre Cadiot le confirme dans son livre « les prépositions abstraites en français » en lui accordant un rôle capital dans les analyses sémantique et lexicale en général, il lui attribue le statut d'un analyseur polysémique dans le cas du verbe comme dans celui du nom.

Cette brève exploration dans le sémantisme de quelques prépositions les plus employées, nous mènent à retenir que la plupart des prépositions sont attachées au noyau de la phrase qui est le verbe dans toutes les constructions indirectes, que leur présence ou leur absence, de même que pour leur alternance, devient capitale au niveau lexical dans le classement sémantique de plusieurs verbes. A partir des cas d'oppositions et d'alternances précédentes, les autres représentent de pure « idiosyncrasie » dont il serait vain de dresser une liste exhaustive.

6- Prépositions dans les constructions phrastiques

Entre la nature de la préposition et sa fonction, en tant qu'élément linguistique la correspondance n'est pas biunivoque, puisque le syntagme introduit par la préposition peut assumer des fonctions diverses dépendant de la construction phrastique désirée : intransitive, complétive, transitive, adjectivale, passive...

L'analyse des syntagmes prépositionnels nous emmène dans une dimension syntaxique et discursive. La préposition comme étant le composant principal de ce syntagme, nous entraîne dans une projection

sémantique où le complément circonstanciel, par exemple précise l'idée du verbe en marquant la connexion de l'action avec un repère qui soit temps, manière, lieu, but...selon Grevisse, ou bien un complément de verbe du fait que le syntagme prépositionnel fait partie du syntagme verbal et sera considéré comme un argument du verbe .

La préposition en tant que relateur, ne fait que s'entourée de diverses catégories lexicales, elle se manifeste entre un nom et un nom formant un SP complément de nom, entre un nom et un adjectif formant un SP complément d'adjectif, entre un verbe et un nom formant un SP complément d'objet indirect, entre un adjectif et un nom...

Parfois, même l'infinitif se commute avec le nom et prend sa place afin de donner un SP infinitif.

La proposition subordonnée prend aussi la même trajectoire, et devient l'équivalent d'un syntagme nominal où la préposition va relier deux propositions et non pas seulement deux catégories lexicales. Tesnière appelle ce mécanisme d'équivalence le « transfert » alors que Chomsky le classe dans le mécanisme d'enchâssement où tout syntagme nominal est une phrase enchâssée innée.

Selon cette conception nous pouvons envisager que la subordination est l'équivalent d'un syntagme prépositionnel, et elle joue le rôle d'un groupe de nom complément d'objet où la conjonction de subordination unit deux entités qui vont avoir un rapport de complément reliant un terme nominal « régime » à n'importe quelle autre catégorie lexicale. En schématisant cette conception sous forme de formule nous obtiendrons :

$P = (A) Y (B)$

A : présente la proposition principale qui va représenter le recteur.

B : la subordonnée qui représente le régime.

Y : le subordonnant qui est soit une conjonction soit une locution.

Par exemple :

1-a- Il m'a appris que vous étiez malade.

A Y B

La même phrase peut être réécrite de manière, où le régime devient un syntagme nominal après avoir subi une transformation nominale et nous obtenons :

1-b- Il m'a appris votre maladie.

Dans (1-b) nous sommes devant un enchâssement où le syntagme nominal (SN=votre maladie) assure la même fonction que la subordonnée dans l'exemple (1-a).

En appliquant le même schéma de subordination à une autre construction composée de deux pôles syntagmatiques où nous remplaçons la conjonction, ou la locution de subordination, par une préposition qui reliera les deux entités composantes de la phrase (P). Après avoir procédé à la segmentation de la phrase puis à la substitution $P = (A) Y (B)$ où « A » recteur et « B » régime introduit par une préposition, qui joue le rôle de relateur, formant ensemble un regroupement syntaxique qui sera le groupe prépositionnel, par exemple :

2-a- La vieille dame pense que notre époque est dure.

Avec l'enchâssement de la complétive à l'intérieur du syntagme prépositionnel constituant du syntagme verbal nous obtenons la phrase suivante :

2-b- La vieille dame pense à la dureté de notre époque.

La même incidence, en terminologie guillaumienne, peut être entre un complément circonstanciel de la phrase, par exemple :

3- La séance eut pris fin dès mon arrivée.

Dans cet exemple le groupe prépositionnel est « dès mon arrivée » dont la fonction est complément circonstanciel où la préposition « dès » relie le syntagme nominal « mon arrivée » à l'ensemble de la phrase « la séance eut pris fin ».

Dans le cas des circonstanciels, nous sommes devant une problématique que nous ne rencontrons qu'au niveau de la subordination, qui est la distinction entre le complément de verbe et le complément circonstanciel étant donné qu'il n'y a pas de règles formelles permettant de les identifier. Cette ambiguïté syntaxique a pu être résolue en se basant sur le sémantisme du verbe ce qui justifie la dimension discursive.

6-1 Les prépositions dans la construction de compléments .

Tout syntagme nominal introduit par une préposition est un complément, qui peut être de nature diverse, son identification dépend de la nature du régime et de sa place au sein de la phrase.

6-1-1 Les prépositions et le complément de nom

La grammaire traditionnelle appelle complément de nom le syntagme nominal incident à un nom ou à un pronom, il se présente souvent sous la formule : SN1+Pré+SN2 ou Pré+SN, où l'ensemble forme un syntagme prépositionnel complément de nom.

Depuis les plus anciens textes, le complément de nom est précédé d'une préposition, sauf quand il s'agit d'un nom propre désignant une personne ou un terme générique indiquant la catégorie dont il fait partie celui qu'on nomme, par exemple :

(1) le prince Albert

C'est un syntagme nominal composée de Det + N1 + N2 où le N2 complète le N1 sans aucun outil syntaxique.

En procédant à la substitution du N2 par un autre nom de la même classe nous obtenons :

(2) le prince Monaco*

Phrase inconcevable sans préposition qui permettra de relier les deux noms :

(3) le prince de Monaco

(4) le général de Gaulle

Dans les deux derniers cas (3 et 4) les deux syntagmes l'un à côté de l'autre forme une incompatibilité totale. Afin qu'il y ait compatibilité une préposition doit s'incruster entre les deux noms, de telle manière nous aurons un syntagme significatif et le N2 sera le complément de N1. Alors que dans le cas (4) la préposition s'est imposée par elle-même en reliant le N1 au N2 qui est de même nature que le N2 du premier cas.

Dans les cas précédents, le complément de nom (apparaît comme un cas régime) est directement relié au nom auquel il se rapporte grâce à une préposition, ce « de » est nommé par Grevisse une particule nobiliaire du moment où il introduit un complément de prénom ou un titre de noblesse.

Toutes les prépositions et certaines locutions prépositionnelles peuvent introduire un complément de nom, et la plus employée est la préposition « de » en vu de ses diverses valeurs malgré son contenu de base, qui désigne l'éloignement et le départ, de cela, nous pouvons dire que l'usage fréquent de la préposition « de », l'introduction du complément de nom, est basé sur le fait qu'elle permet d'exprimer le sémantisme du SN1, puisque c'est à partir du second complément que le premier est interprété.

Le « de » est une préposition qui paraît simple mais possède une grande valeur, elle seule peut exprimer trente-six rapports, grâce à sa valeur polysémique, comme elle a la spécificité de se contracter en d'autres morphèmes, en « du » ou « des », avec la préposition « à » qui devient « au », « aux ». En effet, il faut se demander, si derrière cette diversité d'emplois, il s'agit du même « de » où plusieurs. Pour pouvoir répondre à cela nous nous sommes rapportés aux analyses de Cadiot, qui range la préposition « de » parmi les prépositionnelles « victorieuses » vides de sens, Ces prépositions ont pour fonction de « *traduire la connaissance de l'existence indépendante d'une relation impliquée, fixe, accessible prototypiquement.* »⁽³⁹⁾ En d'autres termes, Cadiot est persuadé qu'en fait le sens des GN préexiste déjà au moment de l'insertion de la préposition « de » et, en effet, il n'a qu'une simple fonction : c'est relier les deux composants nominaux.

³⁹ CADIOT P., op. cit, p. 66

Cadiot avance l'hypothèse de l'existence des prépositions dites incolores qui, selon lui, correspondent à un principe simple, à savoir « *moins une préposition a de sens intrinsèque, plus elle est apte à véhiculer des sens inférables, qu'elle ne code pas lexicalement* »⁽⁴⁰⁾ Selon lui la préposition « vectorise » une relation préconstruite :

Le fils du roi

Un kilo de pommes

Une robe de soir

Un coin de paradis

Un billet d'argent

Le gilet de danseur

Le chef de classe

De ce fait, les prépositions incolores aurait « *pour fonction dominante de vectoriser une relation qu'elles ne codent pas (mais qu'elles empruntent au contexte linguistique dont elles héritent à partir de la représentation sémantique du référent.* »⁽⁴¹⁾ Par opposition aux prépositions colores qui ont, en principe, une organisation argumentale qui leur est propre, cela leur permet d'établir une relation avec son régime.

En plus Cervoni, adhérant la théorie guillaumiène, va dans le même sens que Cadiot, pour qui « *la préposition devient élément de liaison du discours parce qu'elle matérialise un intervalle ou a pris place d'une relation sémantique. Les deux termes prédicatifs qu'elle va lier sont déjà nus en relation(...) quand se déclenche sa genèse.* »⁽⁴²⁾

⁴⁰ Ibid, p. 17

⁴¹ Ibid, p. 78

⁴² CERVONI J, op. cit, p. 80

En réalité, la préposition « de » n'a pas vraiment de sens propre, c'est une unité linguistique abstraite, qui peut exprimer de nombreuses relations, par exemple :

Un coup de couteau (instrument).

Un fossé de trois mètres (mesure).

Des cartes de visites (but).

Un bidon de lait (contenu).

Une roue de voiture (inclusion).

Une tranche de pain (partitif).

D'ailleurs, un nom peut être déterminé ou complété par un autre nom qui lui sera relié par une préposition. Le sens de la relation qui les unit est précis par le choix de la préposition. C'est ce qui a rendu leur usage arbitraire, à chaque fois la signification doit être devinée par le récepteur selon le sens des mots ou la situation contextuelle, ce qui rend la préposition comme un outil grammatical qui ne fait que relier deux syntagmes d'une manière purement grammaticale.

- Le livre de pierre (possession).

Avec l'emploi de la copule la même phrase sera réécrite ainsi :

- le livre est à Pierre.

Donc, la possession peut être exprimée par une autre préposition où la préposition « de » peut être substituée par la préposition « à » où le rapport est toujours attributif. Dans ce cas nous pourrions dire qu'il ya une alternance de/à

L'interprétation du complément de nom dépend en générale du sens propre de la préposition et du contenu sémantique des deux syntagmes

nominaux qu'elle relie. En plus des nuances précédentes qu'il partage avec le complément circonstanciel, le complément de nom peut indiquer aussi :

La qualité : un pantalon de pure laine.

La destination : je prends le train d'Alger.

L'accompagnement : un pantalon avec veste

La matière : une montre en or.

Il y a des cas où la préposition s'efface, que les deux noms sont juxtaposés, par exemple le cas du verbe parler : « parler de l'affaire » devient « parler affaire », ainsi que dans les constructions avec les noms de couleur : une porte rouge au lieu de, une porte en rouge et dans quelques expressions qui sont devenues à la longue des expressions figées avec effacement de la préposition et du déterminant « le côté cour » au lieu de dire « le côté de la cour » .

Ce n'est pas souvent, que le régime du complément de nom est un SN, dès fois c'est un infinitif «une machine à coudre », le complément de nom dans ce cas est introduit par la préposition « à » qui exprime ; que le nom machine est l'objet de l'infinitif coudre et cela dans la plupart des cas où la préposition « à » relie un SN à un infinitif, du moment où elle exprime l'idée que le SN reçoit l'action énoncée par l'infinitif.

Le complément de nom fait une exclusivité par rapport aux autres compléments, il est effaçable sans que cela porte atteinte à la grammaticalité de la phrase, par exemple :

- Sur les terrasses du Luxembourg, les enfants jouaient.

En effaçant le complément du nom « Luxembourg » cela n'atteint la phrase d'aucune façon, ni grammaticalement ni sémantiquement (reste à voir les

répercussions sémantique au niveau contextuel). Par contre, dans des cas il n'est pas déplaçable car la fonction s'exerce au niveau de l'incidence, mais cette postposition au niveau de l'incidence changera dans le cas de la pronominalisation :

- Les enfants y jouent.

En ce qui concerne la pronominalisation, le SP complément de nom se substitut aux pronoms « en » et « y » pour désigner les SN régimes non animés et les pronoms : lui, elle, eux, ... pour les noms animés :

- La poignée de la valise s'est cassée.
- La poignée en est cassée.
- Nous allons au stade cet après midi.
- Nous y allons cet après midi.
- Je parle à Paul.
- Je lui parle.
- Je parle de Paul.
- J'en parle.
- Je pense souvent à cette affaire.
- J'y pense souvent.

Les prépositions introductrices de compléments de nom n'ont qu'une fonction syntaxique, elles ne sont qu'un simple relateur qui lie un nom à son qualifiant.

6-1-2 Les prépositions et les compléments de verbe

Le complément de verbe est envisagé comme un complément essentiel de la phrase selon la théorie de Goffic, par opposition aux compléments

accessoires qui désignent les compléments circonstanciels. Il est pris pour un complément générique qui donne, selon des critères formels, d'autres compléments spécifiques. La discrimination entre les différents compléments spécifiques se base en effet sur le critère fonctionnel du complément envisagé comme complément de verbe.

6-1-2-1 Les constructions transitives

Le complément d'attribution qui est apparu seulement en 1920 à cause du problème de la double identité du verbe : la transitivité et l'intransitivité. Nous prenons le cas de l'exemple suivant :

- J'ai offert des roses à ma mère.

En analysant l'argument du verbe, nous trouvons qu'il est composé de deux compléments, le premier complément du verbe est « des roses » qui est complément d'objet direct quoique le deuxième complément ne puisse être un C.O.I car le verbe offrir est transitif. Par ailleurs, il ne peut pas être aussi un complément circonstanciel car il est trop lié au verbe.

Ce qui est évident aussi, que certains infinitifs alternent avec des noms objets directs introduits par la préposition « de », par exemple :

- L'enfant demande de le laisser sortir.

Dans ce cas nous constatons que la présence de la préposition est due à l'infinitif, ce n'est pas par le fait de la relation entre le verbe et l'argument, comme elle n'intervient pas sur la fonction du complément qui reste direct.

L'insertion de la préposition dans une construction directe devant un infinitif, peut être expliquée par le fait que l'objet direct est relié par une trace à un antécédent.

Dans l'exemple suivant :

- Il a trouvé quelqu'un à photographier.

Ce qui signifie que le sujet « il » n'avait pas quoi photographié, et ce n'est qu'à certain moment qu'il a trouvé quelque chose qui va lui permettre d'accomplir son action. Donc, nous pouvons dire que cette phrase peut être analysée au niveau de deux plans : la structure profonde qui va nous donner une phrase négative, et la structure de surface qui pourra signifier que ; soit c'est à un certain moment « il pourra photographier », soit « il a trouvé quelque chose d'intéressant » ; ce qui produit une valeur sémantique qui s'explique sous un aspect temporel de l'action, une action inaccomplie du moment où nous considérons à+verbe infinitif en tant que prédicat second.

La présence de la préposition dans les constructions transitives n'intervient qu'à l'intérieur du complément. La préposition et le groupe nominal ou le verbe à l'infinitif sont pris globalement, qui sont mis avec l'objet dans une relation terme à terme qui n'est pas prépositionnelle.

6-1-2-2 Les constructions intransitives

La construction intransitive réclame la présence d'un deuxième objet pour l'introduire, elle fait recours aux prépositions et principalement aux prépositions « à » et « de » pour pouvoir expliquer le sens contenu dans le verbe, et le régime sera un complément du verbe. Cette construction fait appel toujours aux verbes d'origine indirects, accompagnés de prépositions ; tels

que : succéder à, accoucher de...et d'autres verbes qui fonctionnent avec deux prépositions à la fois, par exemple : commencer à/de, continuer à/de, s'empresser à/de... , dans les constructions intransitives chaque verbe employé avec plusieurs prépositions a un sens différent avec les différentes prépositions : « *accommoder à* » = *disposer*, « *s'accommoder à* » = *s'accorder avec ou s'adapter à*, « *s'accommoder de* » = *accepter, s'arranger de*, « *accommoder avec* » = *faire concorder*⁽⁴³⁾. Parfois, le même verbe qui est transitif pronominal change de statut et devient intransitif accompagné d'un sens différent, autre qu'il avait quand il était transitif ; tel que *approcher/ s'approcher de*, *saisir/ se saisir de*,...

Le syntagme prépositionnel exerçant la fonction objet indirect est un argument étroitement lié à la valence verbale car la préposition qui l'introduit, comme nous l'avons déjà signalé, est imposée par le verbe. La présence ou l'absence de la préposition n'est pas due seulement au sens, même pas du libre choix du locuteur, mais soumis à la règle d'usage, que les grammairiens traditionnalistes nomment : phénomène de rection.

6-1-3 Les prépositions et les compléments circonstanciels

La préposition est très utile pour la construction des compléments circonstanciels, c'est grâce à elle que le circonstant assure sa fonction grammaticale et sémantique à l'intérieur de l'énoncé dans lequel il se trouve. Le circonstant peut être de nature diverse : un syntagme nominal (je joue dans la cour (SN introduit par la préposition « dans »)), un pronom (avec toi, je ne crains rien (pronom introduit par la préposition « avec »)), un infinitif (je vais

⁴³ Les exemples sont extraits de : GREVISSE M. :**Quelle préposition ?**, Duculot, 2^{ème} édition, 1981

dans la cour pour jouer (infinitif introduit par la préposition « pour »)), un participe(en jouant, il s'est fait mal (participe introduit par la préposition « en »)).

De façon plus générale, la préposition régit un complément dont le rôle consiste à marquer une subordination et un état de dépendance grammaticale. Les prépositions qui introduisent les compléments circonstanciels sont diverses, variées, et sémantiquement plus riches que les prépositions « à » et « de », qui sont dues à la diversité des compléments circonstanciels.

Le syntagme prépositionnel complément circonstanciel est identifié selon des critères exclusivement structuraux, non formels. Et les prépositions introduisant ces compléments circonstanciels ne sont pas spécifiques au verbe, elles sont employées en relation avec la valeur du complément circonstanciel et la situation discursive, par opposition au complément du verbe.

Rémi-Giraud a regroupé les valeurs circonstancielles selon quatre ensembles :

- l'espace-temps regroupe les compléments circonstanciels de lieu et temps.
- les relations logiques regroupent tous les rapports de causalité, de condition, de concession, de conséquence et de but.
- Les propriétés du procès par lequel Rémi-Giraud désigne les compléments de manière
- Les compléments de moyen et d'accompagnement, sont considérés comme des actants secondaires du procès.

En ce qui concerne la dichotomie argument / circonstant, nous pouvons envisager que la complexité des compléments réside dans la discrimination

entre les compléments circonstanciels et les compléments du verbe. L'identification du premier, d'après la grammaire traditionnelle, repose sur un critère morphosémantique en renonçant aux critères grammaticaux.

Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, la préposition est un mot invariable qui relie un constituant de la phrase à un autre constituant ou à la phrase entière en indiquant une relation syntaxique particulière. Nous prenons comme exemple les phrases suivantes :

(1) Il s'est arrêté devant la gare.

(2) Il est arrivé de Paris.

Dans l'exemple (1) la préposition « devant » introduit un circonstant que nous pouvons effacer ou déplacer, afin d'obtenir une préposition sans régime, par contre dans l'exemple (2) la préposition « de » introduit un argument (complément du verbe) que nous ne pouvons jamais supprimer car la préposition « de » est une préposition vide dépourvue de contenu sémantique, ne sert que d'outil syntaxique. Par opposition aux prépositions employées sans complément, ces derniers sont formées de prépositions lexicales dotées d'un sens et d'une fonction syntaxique telles que les prépositions : devant, derrière, dessus...ainsi que d'autres prépositions composées comme : au dessus de, au fond de, à côté de, ... qui jouent le rôle de compléments facultatifs et à fonction adverbiale, sans qu'il y ait une relation biunivoque entre la fonction sémantique adverbiale et l'identité catégorielle, car a priori la fonction adverbial est assumée non seulement par un syntagme prépositionnel mais par d'autres constituants comme la préposition, le syntagme nominal, le syntagme adjectival. En procédant tout simplement à une substitution paradigmaticque au niveau du dernier constituant :

(1) Il est arrivé [en voiture] SP

(2) Il est arrivé [hier] SN

(3) Il est arrivé [fatigué] S ADJ

(4) Il est arrivé [dès que je partais] PRO

Par contre, l'approche structurale le distingue en se basant sur des critères morphosyntaxique ; le critère de la facultativité et le critère de la mobilité, tandis que le critère sémantique n'est pas pris en considération, il est mis en second plan.

Dans cette optique la discrimination est garantie à partir du fait que le complément de verbe développe une forte corrélation avec le verbe ; il est nécessaire et non mobile. Alors que les circonstants sont non essentiels au verbe par opposition au premier, ils se caractérisent par leur mobilité et leur facultativité. Ils sont complément de la phrase où ils ne représentent pas seulement des syntagmes simples qui se combinent entre eux afin de composer une phrase grammaticale mais une structure indécomposable, selon Benveniste « *la phrase est d'une autre nature qu'un constituant simple : elle forme une unité complexe, qui relève de la communication et possède son mode d'organisation spécifique.* »⁽⁴⁴⁾ Ce qui nous mène à dire que la distinction des compléments est en relation avec la spécificité de la construction phrastique.

Sylvine Rémi- Giraud adhère son point de vue à celui de Benveniste, dans son étude sur les circonstants de la phrase, en affirmant que la distinction entre un circonstant et un complément du verbe est en relation avec la construction de la phrase. Nous constatons cela à partir de deux exemples pris de la grammaire de Dubois & Laugane :

⁴⁴ BENVENISTE E., op. cit, p. 104

- 1- Le petit chat boit du lait dans la cuisine.
- 2- Le petit chat boit du lait dans une tasse.

En procédant à la segmentation en unités minimales significatives, nous constatons qu'il s'agit des mêmes unités sauf que pour les deux dernières unités, nous pouvons les considérer comme des unités obtenues à partir d'une substitution lexicale. A l'apparence nous pouvons dire qu'il s'agit d'une même composante syntaxique, mais en s'approfondissant nous constatons que le SP « dans la cuisine » n'a pas la même fonction syntaxique que le SP « dans une tasse ».

Dans le premier exemple le SP est un complément circonstanciel, avec lequel nous localisons l'agent et l'action c'est-à-dire l'ensemble de l'événement, de plus il se caractérise par l'immutabilité et son absence n'a aucun effet sur le contexte, donc le SP dans ce cas est un complément de phrase. Par contre dans le deuxième exemple le SP « dans une tasse » est le complément du verbe boire, il complète l'action et il la localise, même si ce SP peut lui aussi être déplacé, la phrase est un peu lourde, et quand il est effacé, le sens n'est pas modifié, le SP est le complément du verbe boire.

Bien que les critères de la grammaire traditionnelle existent dans les deux exemples la distinction a pu être établie, et cela a été assuré en s'appuyant sur le critère sémantique. La distinction binaire est toujours à l'étude par plusieurs linguistes, les critères de distinction sont à l'épreuve. La discrimination entre complément de verbe et complément circonstanciel n'est toujours pas évidente et immédiatement perceptible car la distinction réclame une analyse beaucoup plus sémantique que syntaxique en absence de règles formelles.

6-2 Les prépositions dans la construction des subordonnées

La subordination est une relation asymétrique entre deux phrases, dont l'une, dite proposition subordonnée, exerçant une fonction par rapport à l'autre, dite principale, et qui dépend d'elle par l'intermédiaire soit d'une conjonction de subordination ou d'une locution conjonctive, soit d'un pronom relatif. Ce qui correspond à la relation assurée par une préposition entre un régisseur et un régime, qui peut se dépouiller de sa valeur ordinaire et devenir une marque de subordination du moment où elle devient une conjonction de coordination. Notre objectif n'est pas l'étude de la subordination pour elle-même mais le rôle de la préposition dans la construction d'une subordonnée.

En considérant les conjonctions de subordination complexes comme étant des variantes contextuelles de prépositions à complément nominal, l'emploi des prépositions dans la subordonnée est donc conditionné par le verbe de la subordonnée ; quand il est à l'infinitif la subordonnée est introduite par les prépositions « à » et « de », quand le verbe est conjugué, la subordonnée est introduite par des locutions conjonctives : avant/ avant que, en dépit de / en dépit de ce que (en ce que), lors de / lorsque...suivis d'une construction nominale ou verbale, ou les prépositions « à » ou « de » + ce que suivis d'un verbe conjugué.

Dans les constructions de subordination les prépositions introduisent divers types de subordonnées : les subordonnées conjonctives complétives, et les subordonnées circonstancielles.

6-2-1 Les prépositions dans les subordonnées complétives

Les subordonnées complétives sont des conjonctives arguments introduites par le subordonnant que ou les subordonnants composés de prépositions (à, de, en, sur, par) plus l'ensemble ce que, mais les plus fréquentes en usage sont : à ce que et de ce que. Ce qui nous intéresse sont les subordonnées composées.

Ces locutions conjonctives introduisent des compléments d'objet direct où la préposition n'influence d'aucune manière la nature du complément, par exemple :

- Il aime à ce qu'on lui raconte des histoires.

Dans ce cas la préposition « à » introduit le complément d'objet direct, que d'habitude, elle est la marque d'un complément d'objet indirect.

Par similitude à une complétive avec la conjonction « que » nous aurons :

- Il aime qu'on lui raconte des histoires.

Comme elles peuvent être substituées par le pronom « le » dans le cas de la pronominalisation :

- Je demande à ce qu'on me renvoie mon dossier.
- Je demande le renvoi de mon dossier.

La complétive dans ce cas a la fonction d'un complément d'objet direct, et elle change de nature et devient complément nominal direct. Ce complément d'objet direct peut être une proposition infinitive introduite par l'une des prépositions « à » ou « de », ou sans subordonnant. Le choix de telle ou telle

préposition dépend du verbe et du contexte. Comme elle s'alterne avec une subordonnée complétive avec que :

1-a- Il vous demande de le laisser sortir.

1-b- Il vous demande que vous le laissiez sortir.

2-a- Il est facile à faire ce travail.

2-b- Il est facile que vous fassiez ce travail.

Dans les deux cas (1-a – 2-a) les prépositions sont dues à l'infinitif, et elles n'interviennent pas sur la fonction du complément qui reste direct, elles sont enchâssées dans la subordonnée et non extérieur.

6-2-2 Les prépositions dans les subordonnées circonstancielles

La proposition subordonnée circonstancielle s'oppose à la complétive, elle est introduite par un subordonnant coloré ou plein, selon l'appellation adopté pour désigner le subordonnant porteur de sens, qui est le plus souvent une locution prépositive : avant que, pendant que, dès que....

D'après la grammaire traditionnelle, la subordonnée circonstancielle exprime l'une des circonstances du procès décrit par la principale et qui exerce la fonction de complément circonstanciel qui désignent souvent « *un ensemble d'idées accessoires pouvant s'ajouter à la proposition minimal constituée de termes nécessaire.* »⁽⁴⁵⁾ Donc, le complément circonstanciel est défini sur des principes particulièrement sémantiques.

⁴⁵ ARRIVE M. et al : **La grammaire d'aujourd'hui**, Paris, Flammarion, 1986, p. 103, cité par, CALAS. F et ROSSI N. : **Question de grammaire pour les concours**, Ellipses, Paris, 2001, p. 253

Les circonstances exprimées par les subordonnées sont à peu près les mêmes exprimées par les compléments circonstanciels, les seules distinctions que les compléments circonstanciels ne sont que de simples syntagmes alors que la subordonnée s'agit d'une proposition, en plus, nous ne trouvons pas de subordonnée circonstancielle de lieu, à l'inverse, il n'y a pas de complément circonstanciel de conséquence. Comme ils ont les mêmes propriétés syntaxiques : la capacité à l'effacement, la mobilité, le non-respect du principe d'unicité fonctionnelle et l'incapacité à la pronominalisation. D'autre part, ils ont les mêmes fonctions syntaxiques dont la nature dépend de la valeur du subordonnant. Donc nous relevons un rapprochement pertinent entre les subordonnants et les prépositions, du point de vue morphologique, la majorité des conjonctions sont formées à partir de prépositions d'où leur variété sémantique. Du point de vue syntaxique les locutions prépositives introduisent la plupart des subordonnées sauf la conséquence.

7- Difficultés d'usage des prépositions

La difficulté d'usage des prépositions réside, au niveau de sa norme grammaticale, d'une part, car la syntaxe des prépositions est l'un des domaines les plus touffus de toute la grammaire française. Et d'autre part, au niveau du choix de la préposition adéquate.

7-1 La norme

La norme selon le dictionnaire linguistique est « *un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une*

langue donné si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel. Elle implique l'existence d'usages prohibés, fournit son objet à la grammaire normative ou grammaire au sens courant du terme.»⁽⁴⁶⁾ Nous pouvons dire alors, que la norme des prépositions sera les différentes règles qui les gèrent et qui relèvent beaucoup plus du lexique que de la grammaire.

Au niveau des prépositions nous avons remarqué une transgression de la norme par de grands auteurs, ce qui est considérée comme une forme de leur style, alors que cette même transgression usée par d'autres, en essayant d'imiter leurs exemples, est considérée comme cas erroné. Parfois la tradition oblige à employer telle préposition ici et l'autre ailleurs pour des prépositions qui s'attribuent le même rapport ; par exemple :

- Aller à cheval.

Et

- Aller en voiture.

Le fait d'alterner les prépositions (à/en) est impossible. Or, l'emploi de la préposition « à » ou de la préposition « en » est similaire quand nous disons « en ville » ou « à la ville », le même usage est néanmoins incorrect avec le nom « campagne », nous disons « à la campagne » non « en campagne ». Avec d'autres prépositions, une autre problématique apparaît, la distinction entre un adverbe et une préposition d'un emploi adverbial, dans la phrase suivante « je vis avec », « avec » est une préposition ou un adverbe (problème déjà abordé antérieurement).

⁴⁶DUBOIS J., GIACOMO M., GUESPIN L., MRCELLESI C., MARCELLESI J-B., MEVELJ-P. : **DICTIONNAIRE LINGUISTIQUE**, Larousse, Paris, 2002, p. 330

La complexité de la norme prépositionnelle nous la rencontrons le plus souvent au niveau des prépositions vides ou incolores, cela dépend de la terminologie employé. Grevisse trouve qu'il y a un rapport étroit entre la préposition et les adverbes, et que les historiens de la langue affirment que l'origine des prépositions est des adverbes suivis d'un cas, et au fil du temps ce cas a perdu sa signification, c'est à ce moment là que l'adverbe s'est transformé en préposition. Ce qui conclue que toute préposition est un adverbe sans cas. Ce qui est confirmé aussi par le glissement du morphème « avec » d'une classe à une autre, parfois c'est une préposition et d'autres fois c'est un adverbe, ce glissement est assuré par le critère du régime.

L'ambiguïté, nous la constatons aussi au niveau des noms de ville, la norme est claire ; pour celles qui commencent par une consonne sont introduites par la préposition « à » et celles qui commence par une voyelle sont introduites par la préposition « en ». Le problème qui se pose quand le nom de ville commence par une voyelle, et ce nom est incompatible avec la préposition instaurée par la norme qui est ; devant tout nom de ville répondant à la question où est introduit par la préposition « en », alors que certains noms sont incompatibles avec cette préposition, par exemple devant les noms : Alger, Annaba, Oran..., avec ces noms il est impossible d'utiliser la préposition « en », nous disons à Alger, à Oran... malgré le hiatus. Grevisse a soulevé le problème du nom de la ville d'Avignon, et il a expliqué cela par le fait, quand il s'agit de la région nous utiliserons la préposition « en », et quand il s'agit de la ville nous utiliserons la préposition « à ». Donc, les prépositions nous permettent de distinguer entre deux signifiants qui ont le même signifié.

7-2 Le choix des prépositions : arbitraire ou motivation

Le choix de la préposition adéquate est basé sur deux notions fondamentales de l'analyse, la notion de rection et la notion de valence. En éclaircissant les deux notions il sera possible d'atteindre la compréhension du choix. CL.Blanche Benveniste définit « *la rection comme étant les éléments régis par un verbe alors que la valence c'est l'ensemble des éléments qui servent à caractériser le sens et la construction minimale du verbe.* »⁽⁴⁷⁾

Par exemple dans l'énoncé suivant :

- Le président a déclaré lundi de Constantine que...⁽⁴⁸⁾

Dans cette phrase le complément de Constantine relève de la rection du verbe déclarer, mais ne sert pas à caractériser le sens et la construction minimale du verbe, il n'appartient pas à une valence. Par contre, dans la phrase il va à Constantine, le complément appartient non seulement à la rection, mais, aussi à la valence du verbe, c'est ce qui justifie le choix de la préposition « à » au lieu de la préposition « de ».

La sélection de la préposition se fait donc par le verbe, ce n'est pas l'énonciateur ou la situation d'énonciation qui en choisisse, c'est le verbe employé qui prend en charge cette activité. Nous trouvons des verbes qui fonctionnent avec deux prépositions et même plus comme le verbe distinguer par exemple qui peut être introduit par les prépositions suivantes : avec, entre, par, en, et comme elle peut être aussi absente, où nous aurons affaire à un verbe transitif.

⁴⁷BENVENISTE CL.B. : **les verbes et leur valence**, <http://www.marges-linguistiques.com>

⁴⁸ Quotidien d'Oran le 4/12/2007

Le choix de telle ou telle préposition influence sur le contenu sémantique du verbe et nous pouvons voir cette influence en se référant à la théorie de F. de Saussure, en ce qui concerne la langue, du moment où il avait comparé la langue à un jeu d'échec « *un état de langue, c'est une position de jeu d'échec.* », nous relevons cela, même pour le choix de telle ou telle préposition ; si nous déplaçant une pièce du jeu d'échec, tout l'équilibre de la partie (la phrase), toutes les valeurs des pièces (les syntagmes) subissent le contre coup en vertu de leur solidarité (la combinaison, leur rapport d'inclusion hiérarchique). Le joueur (l'énonciateur) calcul son coup (l'énoncé), vise une fin (l'intention discursive). C'est ainsi que se combine la préposition avec l'ensemble des éléments qui l'entoure sur les deux axes ; syntagmatique et paradigmatique auxquels nous ajoutons le domaine cognitif et pragmatique. De cela nous pouvons dire alors, que les prépositions ont bien un signifié qui pourrait dès lors jouer le rôle d'apport de signification.

Le courant pragmatique a sa part dans l'explication des choix prépositionnels en installant quatre facteurs principaux qui sont : « *la saillance, la pertinence, la tolérance et la typicalité.* »⁽⁴⁹⁾ Ces principes sont établis par A. Heskovits dans les descriptions géométriques des entités par rapport à la signification idéale des prépositions.

Le choix des prépositions pour A. Heskovits se fait selon les facteurs précédents de telle manière que la préposition est un élément de signification qui dépend du contexte et des conditions contextuelles, si bien que la préposition relie deux entités que Heskovits nomme objets. Donc la relation que la préposition établie c'est le rapport de l'objet B avec l'objet A. Pour

⁴⁹ HERSKOVITS A. : **Semantics and pragmatics of locative expressions**, Cognitive Science 9, pp. 340-378, cité par CADIOT P., op. cit, p. 66

cela il a choisi les prépositions à référence spatial. Par exemple dans la phrase :

- le vase est sur la table.

Le vase dans cet exemple est présenté par rapport à l'objet B qui est la table. Dans ce cas nous pouvons dire que la préposition dénote la signification de l'énoncé par rapport au contexte. Ainsi, le choix est relié au contexte communicatif, comme il peut être relié aussi par rapport à l'énonciateur de telle manière qu'il perçoit la position de l'objet par rapport à lui. A partir de la théorie de A.Heskovits au niveau du courant pragmatique, nous pouvons dire donc, que le choix de la préposition adéquate ne se fait pas seulement sur des bases linguistiques mais aussi en relation avec le monde et le contexte.

Parfois le choix se conditionne par l'usage et non pas par des règles formelles, le cas par exemple des noms de ville (exemple déjà abordé) commençant par une voyelle du moment où l'usage de la préposition « en » est inconcevable avec ces noms, ou bien le cas d'être « en bicyclette » ou « à bicyclette », pour ce cas, l'usage le plus fréquent est l'utilisation de « en bicyclette », cas rejeté par les puristes.

A partir de cela, nous déduisons que l'usage fait beaucoup de choses sans raison et « *nos puristes ont tort quand ils ne veulent se servir que de leurs règles, de leurs compas et de leurs équerres pour prendre les mesures des mots et des expressions et pour juger s'ils sont corrects.* »⁽⁵⁰⁾ Et Guiraud Pierre le signale aussi dans son livre la grammaire « *tout ce qu'on doit*

⁵⁰GREVISSE M. : **Le bon français d'aujourd'hui**, Duculot, Paris, 1982, p. 98

demander à la forme linguistique, c'est le point d'éveiller à l'esprit une image qui choque le bon sens et le goût. »⁽⁵¹⁾

L'usage des prépositions est en effet n'est pas souvent conditionné par une norme syntaxique mais parfois c'est l'usage qui instaure sa norme, le locuteur mémorise pour chaque mot une liste d'usages après avoir établi entre eux un certain nombre de généralisations ce qui le motive à employer telle ou telle préposition. Mais, en cas d'un mauvais choix, tout l'énoncé prendra une autre tournure sémantique que celle visée.

Comme nous avons constaté aussi des anomalies résultant des normes d'usages, et cela concerne les prépositions qui introduisent les compléments circonstanciels de lieu ou de moyen où deux prépositions symbolisent le même rapport, mais la tradition oblige à employer l'une dans tel contexte, et l'autre ailleurs. Cela est assez fréquent dans l'usage quotidien :

- 1- Aller à cheval.
- 2- Aller en voiture.
- 3- Aller en bicyclette.
- 4- Aller à bicyclette.

L'usage fréquent est « aller en bicyclette » alors que l'usage correct syntaxique est de dire « aller à bicyclette ».

- 1- Aller à Paris
- 2- Aller en Allemagne
- 3- Partir en Allemagne* inconcevable

En ce qui concerne le troisième exemple il est inconcevable avec la préposition « en » le plus correct est de dire :

- 4- Partir pour l'Allemagne

⁵¹ GUIRAUD P. : **la grammaire**, Ellipses, Paris, 1996, p. 107

ou

5- Aller pour l'Allemagne

Ce qui explique que l'emploi de telle ou telle préposition en procédant seulement à la substitution est impossible car le syntagme où elle figurait est déjà lexicalisé. Les normes qui règlent un emploi correct des prépositions dépendent plus du lexique que de la syntaxe.

7-2-1 L'arbitraire du choix

L'arbitraire est l'application de la subjectivité, c'est le pouvoir autoritaire dans l'application de telle chose ou telle autre ; tel grammairien, tel grand auteur a employé telle notion, que lui-même s'est laissé influencer par une circonstance passagère ou extérieure aux faits, puis c'est le calque, même si cela ne fonctionne pas selon les règles ou en relation avec la norme. C'est ce que nous avons constaté chez Rimbaud dans certains de ses poèmes, où le poète use des prépositions avec un écart énorme, d'une manière spontanée et arbitraire de telle manière que les prépositions perdent toute leur valeur sémantique :

1- « la bruine des canaux par les champs »⁽⁵²⁾ (la préposition la plus correcte est la préposition « à travers »).

2- « Les gens qui meurent sur les saisons »⁽⁵³⁾ (la préposition adéquate est la préposition « avec »

⁵² Rimbaud, Illumination, fragments sans titres, G:/prépositions (usage insolite des-).mht.

⁵³ Rimbaud, Une saison en enfer, Adieu, G:/préposition (usage insolite des-).mht.

3- « je tomberai au néant »⁽⁵⁴⁾ (la préposition la plus adéquate est la préposition «dans »).

Les commentaires n'ont pas considéré cela comme écart grammatical mais comme usage arbitraire représentant une particularité de la syntaxe rimbaldienne et s'intégrant dans la spécificité de son style.

Selon le dictionnaire linguistique l'arbitraire du signe linguistique est défini comme « *chaque signe, prit à part, est arbitraire, que le besoin humain de motivation amène à créer des classes de signes[...]Ainsi l'organisation de la langue en catégories de signes est liée à l'arbitraire du signe isolé.* »⁽⁵⁵⁾ En considérant la préposition comme signe linguistique, nous sommes obligés de distinguer entre son signifié et son signifiant. S'inspirant de la conception des Guillaumistes qui définissent le signe par sa signification et que le signifié est la condition d'emploi du signifiant donc c'est la référence. Gustave Guillaume affirme cela en disant que « *la connaissance du mot se base d'abord sur ses traits arbitraires et ensuite sur sa valeur dans le système linguistique auquel il appartient.* »⁽⁵⁶⁾

Donc, l'arbitraire des prépositions réside dans son contenu sémantique qui se détermine à partir des situations contextuelles et l'intention communicative en relation avec la valeur de base de la préposition et ses effets de sens envers le régime qu'elle introduit. Du fait que la relation de tel verbe avec telle préposition et non pas avec telle autre est la même relation

⁵⁴ Rimbaud, Une saison en enfer, Mauvais sang, G:/préposition (usage insolite des-).mht.

⁵⁵ DUCROT O. et TODOROV T. : **Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage**, Seuil, Paris, 1972, P. 174

⁵⁶ Guillaume G., op. cit, p. 178

existant entre le signifiant et le signifié. Car même si nous employons tel verbe avec une autre préposition c'est le sens qui va être affecté.

7-2-2 La motivation du choix

Au cours de notre recherche nous avons constaté que le choix n'est pas souvent arbitraire parfois il est motivé par des facteurs de signification lexicale des verbes. Beaucoup de verbes font appel à plusieurs prépositions afin d'exprimer l'aspect sémantique désiré et introduire correctement le complément, comme le verbe commencer (objet de plusieurs recherches), le verbe cesser, le verbe arrêter, le verbe finir, le verbe achever.... En somme, un des verbes, qui sélectionne autour de lui le plus de prépositions, est le verbe commencer, qui recueille les prépositions : à, de, par et avec (la préposition avec, nous la rencontrons employée par certains auteurs avec le verbe commencer bien quelle soit une formule écartée complètement par les grammairiens).

(1) Le prêtre courbant le front commença à réciter à mi-voix une prière.

(Martin du Gard, Les Thibault).

(2) Elle commença par me réciter des vers. (Duhamel, Cri des
profondeurs).

(3) Une pluie fine commence à tomber.

(4) Vers cinq heures commença de tomber une petite averse. (Gide,
Palude).

Nous constatons dans ces quatre exemples que les auteurs ont employés pour un même verbe différentes prépositions. En comparant les deux premiers

exemples, nous relevons qu'il y a deux prépositions différentes introduisant le même verbe régime, la même chose pour les deux autres exemples.

La question qui se pose est, s'agit-il du même sens dans les deux premiers exemples (1et2) et les deux derniers exemples (3 et 4).

Disant que le choix dans ces cas n'est pas arbitraire, il est motivé par le signifié lexical du verbe car l'alternance n'a pas donné le même sens. Le verbe commencer évoque lexicalement un engagement du commencement ou du début d'une action qui va s'engager dans le temps. Donc il va y avoir une durée considérée à partir d'un début provoquant une continuation du verbe régime, car le verbe commencer n'est qu'un verbe support par rapport au signifié du verbe à l'infinitif apport. Donc, le choix de la préposition est motivé par le signifié lexical du support.

Pour la préposition « à », généralement elle accompagne les verbes qui expriment une tendance à l'activité, au progrès et à l'accroissement vers un but. Selon la norme grammaticale, la préposition « de » marque une action qui aura de la durée et qui n'en est qu'à ses début, c'est-à-dire une action de peu de durée, pouvant continuer jusqu'à la fin et non comme tendant à un but. La préposition « par », son usage est plus simple que les précédente, ne pose pas de problème dans son choix car son sens est précis, il désigne « faire d'abord » ce qui renvoie qu'elle désigne le premier élément par rapport à une suite.

Pour le cas des prépositions qui s'alternent sans que le sens change, nous soulignons cela dans les exemples suivants :

- Il m'a traité en ami

- Il m'a traité comme son ami. (dans ce cas comme est une préposition et non un adverbe.)

Dans les deux exemples nous ne voyons pas ce qu'il y a de différence entre le rôle de la préposition « en » et celui de la préposition « comme », les deux servent à construire un attribut complément de verbe, du même fait, côté sémantique le sens est le même, donc le choix est arbitraire dans ce cas.

De manière générale, le choix des prépositions alterne entre l'arbitraire et la motivation selon le régisseur et le régime, leur nature, leur fonction et leur sens

Conclusion

Il est donc plus pertinent de considérer les prépositions comme des moyens, qui en addition avec un syntagme quelconque construisent un groupe prépositionnel, exprimant sa fonction de la relation établie avec un autre constituant dans la structure dont il dépend.

Nous concluons que, d'un point de vue sémantique que le sémantisme morcèle à l'extrême et arbitrairement les valeurs d'emplois des prépositions, et leurs sens se dégagent du contexte où elles figurent. Du point de vue morphosyntaxique, elles ont des emplois nombreux et variés en tenant compte de leur indépendance au sein du groupe construit, c'est ce qui nous a permis de discriminer entre les circonstants et les arguments, de leur caractère locutionnel et de leur productivité de syntagmes. Ainsi que les normes qui différencient l'emploi d'une préposition dans tel énoncé par rapport à un autre, alors que le choix est tantôt motivé par le recteur ou le contexte et tantôt il est arbitraire, du moment où c'est l'usage qui conditionne le choix malgré la norme.

TROISIEME CHAPITRE :

***EVALUATION DES
COMPETENCES***

EN MATIERE D'USAGE

DES PREPOSITIONS

Introduction

L'enseignement grammatical ne fournit pas d'indication sur la pertinence situationnelle des faits enseignés. Il indique qu'il s'agit tant de faire acquérir une connaissance du sens lexical et grammatical en FLE, qu'une maîtrise des conditions d'emploi des énoncés, en somme une compétence communicationnelle. La défaillance confirme cette exigence par le constat que les apprenants ont dressé un fossé entre les connaissances scolaires du FLE et ce qui est requis par une bonne communication. De ce fait, l'enseignement des prépositions rencontre le même phénomène.

Les prépositions sont presque toujours un domaine délicat à cerner dans l'acquisition/apprentissage du français, vu qu'elles portent non seulement des traits sémantiques assez spécifiques au français, mais aussi des traits culturels, y compris une représentation du monde qu'une description grammaticale n'arrive pas à expliquer.

Dans ce chapitre, nous tenterons, à partir de la description de cette unité grammaticale (examinée dans le chapitre précédent), de cibler la défaillance et ses causes à partir de l'analyse et de l'explication des erreurs commises. Plusieurs facteurs, comme nous l'avons mentionnés (voir introduction générale) peuvent être considérés comme auteurs de cette défaillance ; la méconnaissance des normes qui gèrent cette catégorie, que se soit des normes grammaticales où sémantiques, l'ignorance des valeurs actuelles des prépositions ou l'influence de la langue maternelle, ainsi que l'environnement socioculturelle. L'apprenant selon Bloomfield vient au monde assez peu armé et « *on ne lui reconnaît que la capacité d'entendre, et un unique principe de traitement des données qui lui permet de regrouper les éléments apparaissant*

dans les mêmes positions dans les divers énoncés. Ce principe permet aussi à l'apprenant d'induire des généralisations à partir des propriétés distributionnelles des classes grammaticales établies grâce à ces regroupements. »⁽⁵⁶⁾ Nous supposons donc que tout apprenant avec son premier contact avec la langue à apprendre, que se soit le cas de la langue première ou le cas des langues étrangères à apprendre à l'école, entend des sons et des énoncés en situation à partir desquelles il peut reconstruire des informations structurales partielles et en attente de confirmation, y compris bien sûr des informations sémantique qu'il acquit le long de son apprentissage. Que plus tard, il sera en mesure de produire personnellement des énoncés cohérents qui lui permettront de communiquer aisément selon les différentes situations discursives.

Le cas qui nous intéresse ici est bien le degré de la maîtrise des prépositions du français par des étudiants dont la langue maternelle est l'arabe. L'analyse permet d'évaluer le processus d'apprentissage au niveau des connaissances et des compétences une fois mises en situation de communication, puisque les erreurs commises reflètent l'existence d'une défaillance ou des difficultés rencontrées lors du processus enseignement/apprentissage du FLE.

⁵⁶ESPERET E. : **Acquisition et utilisation d'une langue étrangère**, in **Le Français de Le Monde**, n°10892, Hachette, Paris, 1990, p. 11

1- Justification du choix du corpus

Le test a été présenté à trois groupes qui représentent les étudiants de première année LMD langue française. Ce sont des groupes hétérogènes du fait que certains d'entre eux sont des étudiants dont l'âge coïncide avec la norme d'âge d'un nouveau bachelier universitaire. A ce groupe s'ajoute un second dont l'âge dépasse les quarante ans. L'objectif de cette distinction de groupe est de pouvoir avoir le maximum d'explications des causes de cette défaillance rencontrée au niveau de l'usage des prépositions.

Cette étude s'est faite en milieu universitaire, le choix de ce public est dû à une prise en compte de différents facteurs qui puissent caractériser des apprenants avancés. Parmi ces facteurs, il y a tout d'abord le facteur d'âge, qui joue un rôle important dans l'acquisition/apprentissage des savoirs en général. Avec l'âge, les capacités cognitives se développent de plus en plus et les savoirs généraux s'accumulent et deviennent plus précis. Et le choix de la filière qui est sans exception, un autre facteur important, comme nous travaillons sur un domaine bien précis étant les prépositions du français, nous pensons que nous sommes devant un public possédant une compétence linguistique et métalinguistique suffisantes qui devraient, par conséquent, être bien développées, et qui pourraient leur assurer d'avoir la flexibilité de manipuler les prépositions.

A travers les exercices proposés que nous avons extraits de l'exercice de l'expression française de G-C. Desctes et M. Morcel, nous voulons évaluer la compétence des étudiants à manipuler l'unité linguistique en question :

- L'objectif du premier exercice consiste d'abord d'évaluer l'identification des prépositions au sein d'un texte, et ensuite de révéler si les étudiants peuvent identifier la préposition implicitement.
- Le second en est aussi la distinction entre les locutions prépositives des prépositions.
- Le troisième exercice est une activité dont l'objectif est d'évaluer le choix adéquat des prépositions, et de permettre d'accéder aux représentations des étudiants sur leurs propres pratiques linguistiques.
- Le quatrième exercice est une activité différente des précédents exercices dont le but cette fois-ci est d'évaluer le comportement des étudiants vis-à-vis de l'usage des prépositions dans un contexte phrastique en FLE. C'est une façon à partir de laquelle nous pouvons retrouver des prépositions en nombre suffisant, et vérifier les constructions syntaxiques dans lesquelles apparaît cette notion.

2 - Description du corpus

Nous avons mené une enquête sur l'usage des prépositions en FLE chez des étudiants de première année LMD langue française université de Biskra, promotion 2007/ 2008. Pour cela, nous avons opté pour deux types de questions : des exercices contraignants et une production écrite pour une évaluation qui permettrait de bien situer la défaillance. En ce qui concerne la première activité, nous avons présenté aux étudiants une série de trois exercices auxquels ils doivent répondre.

- Le premier exercice est une activité à travers laquelle nous visons la reconnaissance des prépositions dans un texte.
- Le deuxième exercice est une activité aussi qui vise à identifier et à

distinguer les prépositions et les locutions, étant donné que celles-ci sont mélangées avec d'autres mots, où les étudiants sont appelés à les reconnaître et à les distinguer.

- Le troisième exercice est une liste de phrases lacunaires qui devraient être complétées par les prépositions adéquates.
- Le quatrième exercice est une autre forme d'activité rédactionnelle où les étudiants sont appelés à produire un texte publicitaire sur leur pays ou leur région.

Cependant, le travail étant étranger au cours habituel, les étudiants ont été informés que celui-ci serait utilisé dans le cadre d'une recherche pour qu'il y ait beaucoup plus de spontanéité dans leurs réponses.

3- Description des erreurs

3-1 Identification des erreurs

« L'erreur est humaine » toute personne, à tout moment, est susceptible à en faire, aussi bien dans la langue maternelle que dans les langues étrangères, que se soit à l'oral ou à l'écrit. Une erreur se définit par rapport à une certaine norme, elle fait partie de la production langagière de l'individu, chaque être humain est un éternel apprenant qui essaie d'éviter le plus d'écarts possibles aux normes.

Le choix du terme *erreur* au lieu du terme *faute* est dû à la valeur dépréciative qui affecte souvent le terme *faute*. La notion d'erreur renvoie à divers types d'écarts par rapport à des normes, car la distinction entre ce qui est fautif et ce qui est correcte dépend de la norme. En ce qui concerne notre

étude, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une défaillance, d'une infraction aux normes.

Cette analyse nous permet de prendre en considération les processus déroulant dans les têtes des étudiants et marquant le passage du savoir théorique au savoir-faire pratique. Ce qui nous mènera à l'analyse cognitive. En tout état de cause, la défaillance au niveau de notre corpus est liée surtout à une méconnaissance ou à une ignorance totale des prépositions et des locutions prépositives, ainsi qu'à une méconnaissance ou une connaissance erronée des normes qui gèrent les prépositions, comme elle peut être due aussi aux choix inadéquats des prépositions, et à la mauvaise interprétation sémantique ou bien au phénomène d'interférence.

3-1 Classification des erreurs

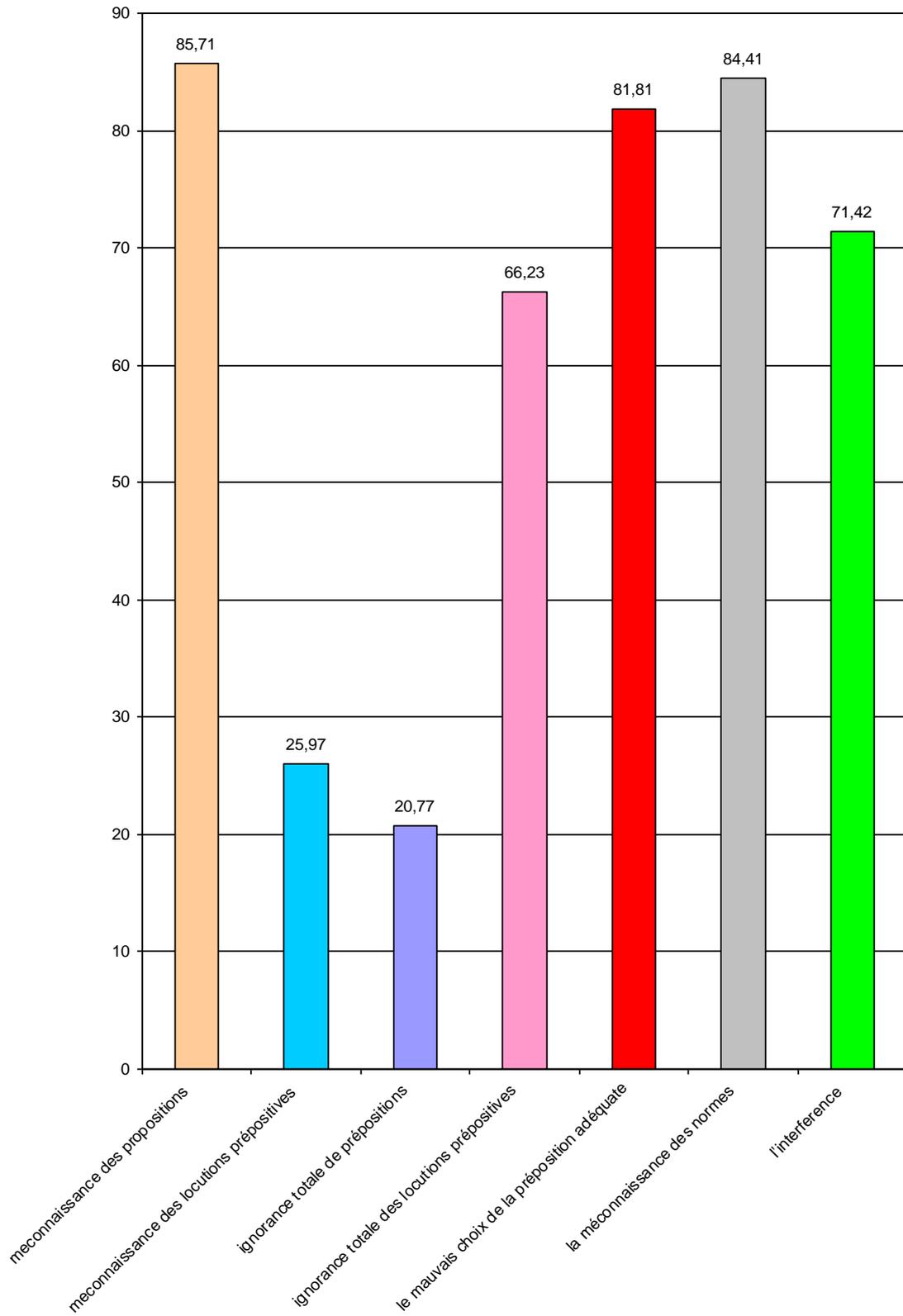
Puisqu'il s'agit d'un test de reconnaissance et d'usage des prépositions, deux aspects de réponses peuvent être considérés pour la première activité : d'une part, le fait, bien sûr, d'avoir ou non identifié les prépositions contenues dans un texte et le fait de souligner autre chose qu'une préposition, d'autre part, de distinguer les prépositions des locutions prépositives. Pour ce qui est de la deuxième activité, les réponses prennent en compte le choix de la préposition adéquate qui relève d'une compétence linguistique et d'une compétence communicative. Pour cela, nous dressons un tableau global représentant le nombre de cas qui ont donné des réponses qui varient entre des occurrences correctes et erronées, ainsi que le taux de chaque type de réponses données par les 77 étudiants qui représentent notre échantillon, qui

sera suivi d'un histogramme caractérisant les données du tableau et d'un commentaire.

**Répartition des erreurs selon la catégorie à laquelle
sont attribuées**

Type d'erreur	Nombre D'étudiants	Le Taux de réponses
Méconnaissance des prépositions	61	79,22%
Méconnaissance des locutions Prépositives	20	25,97%
Ignorance totale des prépositions	16	20,77%
Ignorance totale des locutions Prépositives	51	66,23%
Le mauvais choix de la préposition Adéquate	63	81,81%
La méconnaissance des normes	65	84,41%
L'interférence de la langue maternelle	55	71,42

Caractérisation des réponses relevées



A partir du tableau, nous constatons que sur 77 réponses données par les 77 étudiants qui représentent notre échantillon, nous n'avons enregistré que 16 réponses erronées dues à l'ignorance totale des prépositions et qui représentent un taux de 20,77%, par opposition aux erreurs dues à l'ignorance totale des locutions prépositives, en enregistrant un total de 51 réponses erronées, représentant un taux de 79,22%. En ce qui concerne la méconnaissance des normes et le choix de la préposition adéquate, nous avons enregistré pour chaque cas des taux assez élevés et qui se rapprochent, puisque sans une connaissance de normes le choix sera délicat, nous avons relevé 65 occurrences erronées dues à la méconnaissance des normes, représentant un taux de 84,41%, comme nous avons relevé aussi 63 occurrences erronées dues au mauvais choix, représentant un taux de 81,81%. Pour ce qui est de l'interférence, nous avons enregistré 55 cas d'erreurs dues au phénomène de l'interférence de l'arabe langue maternelle, et qui représentent un taux de 71,42%.

Ces résultats présentent le pourcentage des cas d'erreurs par rapport aux réponses données car il ya des étudiants qui n'ont pas donné de réponses à certains exercices.

L'observation de ces chiffres montre un fort pourcentage au niveau de la non-maîtrise des normes prépositionnelles, auxquelles nous adhérons l'ignorance du sens des prépositions dans le système linguistique du FLE dont le pourcentage est assez important aussi, et qui est présenté par le mauvais choix de la préposition adéquate. Ce pourcentage n'est pas surprenant par rapport au processus de l'enseignement/apprentissage de la préposition. En parallèle, nous avons relevé un pourcentage assez important aussi au niveau de l'interférence linguistique, qui suppose logiquement que les étudiants recourent au calque et au transfert des pratiques langagières en langue

maternelle vers le FLE, et qui montre aussi le caractère relativement élevé de l'insécurité linguistique. Pour ce qui est de l'ignorance totale des locutions prépositives nous avons relevé un pourcentage considérable, que nous relierons à la non-maîtrise des normes et des règles grammaticales qui gèrent les prépositions. Quant à l'identification des prépositions, elle représente un pourcentage éminent par rapport aux locutions prépositives, déterminant leur fréquence dans les interactions langagières des étudiants.

4- Analyse et interprétation des réponses

L'analyse des réponses au test proposé va nous permettre à la fois d'évaluer le degré de maîtrise de la préposition, et de pouvoir dégager les causes de la défaillance à partir des erreurs commises.

4-1 Analyse des réponses du premier exercice

Les prépositions ne sont pas toutes soulignées ; cas de négligence notamment pour les prépositions « de » et « au » : nous pouvons rencontrer dans la même copie des prépositions tantôt soulignées, tantôt non-soulignées. Comme il y a une méconnaissance de la préposition « vers » et la préposition « après » avec 55 cas de non identification de la première préposition et 51 cas de non identification de la seconde préposition, la préposition « après » pose le problème de distinction entre sa valeur prépositionnelle et sa valeur adverbiale, quoique nous trouvions 20 étudiants représentant un taux de 25,97% ayant pu identifier cette préposition malgré son caractère ambigu.

Pour ce qui est de la confusion entre préposition et conjonction de coordination nous avons relevé 30 cas représentant un taux de 38,96% ayant considéré la conjonction de coordination «ou » comme étant une préposition. En revanche, il ya une forte identification des prépositions fréquentes telle que : à, de, au, aux, en et par. Cette dernière n'est pas identifiée que par 16 étudiants, alors que les deux prépositions « de » et « en » n'ont pas été identifié que par 8 étudiants pour la première préposition, cette non-identification est due à une confusion avec l'article partitif ; ce qui dénote une incapacité à discriminer entre deux classes dont la distinction est pertinente. Comme nous relevons 6cas d'occurrences erronées pour la seconde préposition « en », cette non-identification est aussi due à une confusion avec le « en » pronom ou « en » adverbe de lieu.

Nous constatons que les prépositions vides sont les plus reconnues, ce qui peut être expliqué par leur fréquence dans la langue française d'une part, « *d'après les listes de fréquences des mots du français usuel établies par Gougenhein et al, il y a une fréquence d'emploi de « de » avec 50, 7% de l'ensemble de sa classe, le second « à » avec 14,5%, « en » avec 6,7%, « dans » avec 3,7% et « par » avec 3,6% »*⁽⁵⁷⁾, ainsi que par leur souplesse et leur facilité de s'adapter aux différents contextes d'autre part, d'où leur spécificité qu'elles sont mieux maîtrisées et mémorisées que d'autres.

En parallèle nous avons obtenu des identifications erronées où un ensemble de mot a été souligné dans huit copies, des phrases entières dans quatre copies, des noms soulignés dans quatre copies et quatre cas de confusion avec l'adverbe « plus » ; ce cas erroné est dû à une confusion ou à l'ignorance de discriminer ces deux classes de mots. En outre, la préposition

⁵⁷ KUPFERMAN L. : **Le mot « de »**, Duculot, 1^{ère} édition, Paris, 2004, p. 7

« environ » n'a été identifiée que par trois étudiants ; cette non identification est due au caractère confus du mot environ, car c'est un mot qui s'est approprié trois valeurs, il glisse entre trois classes de mots distincts selon le sens qui lui est attribué par le contexte où il est employé : considéré préposition en parlant du temps, adverbe quand il s'agit d'approximativement et nom masculin en parlant du lieu.

Nous constatons qu'entre le fait d'identifier et non identifier les prépositions que d'autres parties de langue ont été autant soulignées que les prépositions, ce qui explique une incompetence à discriminer les différentes classes de mots et à fortiori l'incapacité de cerner la préposition avec précision.

4-2 Analyse des réponses du deuxième exercice

La différence entre préposition et locution prépositive ne semble pas acquise. Nous relevons qu'il y a amalgame entre préposition et les autres parties du discours. Nous avons constaté qu'il ya des étudiants qui ont pu identifier les prépositions dans un texte (le test proposé dans le premier exercice), par contre au niveau du deuxième exercice il ya une ignorance totale des prépositions. Cela est dû soit au contexte qui les a aidés à les identifier, soit à un autre facteur que l'analyse cognitive pourrait nous donner une réponse à cette interrogation. Pour ce qui est des locutions prépositives, nous avons relevé 51 cas d'ignorance totale de cette notion représentant un taux de 66,23%, et 20 cas de méconnaissance de la notion représentant un taux de 25,97%. Comme nous avons relevé aussi des réponses où les étudiants ont

identifié les locutions prépositives mais auxquelles ils ont ajoutés d'autres mots. Nous n'avons relevé que 6 cas de réponses correctes.

En ce qui concerne la confusion avec d'autres classes de mots, ceci se trouve au niveau de l'article partitif, de l'adverbe, trois cas de confusion avec les conjonctions de coordination « car » et « ni », le pronom personnel « elle » avec 10 cas, le déterminant article « le » avec 14 cas. Ce qui explique qu'il ya une mauvaise intériorisation des différentes catégories du FLE et tout ce qui est compétence grammaticale fait partie de leur compétence passive.

4-3 Analyse des réponses du troisième exercice

Dans cet exercice, la consigne est de compléter les phrases lacunaires par les prépositions qui conviennent.

Pour la première phrase :

3-1- je me suis décidé...aller passer mes vacances...la mer.

A partir des réponses données nous avons constaté que les étudiants ne distinguent pas entre le verbe « décider » et le verbe « se décider » forme pronominale, et le choix de la préposition adéquate qui convient avec chaque type de verbe. Nous avons relevé 70 étudiants ont employé la préposition « à » et 14 ont employé la préposition « de » alors que la préposition correcte est la préposition « pour », car l'énonciateur déclare pour faire quelque chose.

En ce qui concerne la deuxième préposition, l'usage de la préposition « en » a été relevé dans deux cas, la préposition « dans » utilisée par quatre cas, alors que la préposition « de » et la préposition « sur » chacune a été utilisée par deux étudiants. L'usage des prépositions « en » et « dans » est employé par

référence à l'arabe langue maternelle, et la préposition « sur » a été employée par référence au contexte aussi de l'arabe langue maternelle.

La deuxième phrase :

3-2- Il m'a envoyé...lui chercher le journal.

Pour cette phrase, il y a le choix entre ne pas mettre de préposition ou l'usage de la préposition « pour » car la personne envoyée fait l'action. Dans ce cas, nous constatons que 75 étudiants ont utilisé la préposition « de ». Certes, les deux prépositions peuvent être considérées comme proches dans certains contextes, mais elles peuvent être aussi contradictoires selon la référence :

1 - Il m'a envoyé pour lui chercher le journal.

2 - Il m'a envoyé de lui chercher le journal.*

3 - Il m'a envoyé lui chercher le journal.

Selon les propriétés du verbe envoyer plus un infinitif, il ya deux possibilités : la première, si la personne envoyée fait l'action dans ce cas il n y a pas de préposition selon Grevisse, alors que Littré réplique que l'usage de la préposition « pour » est correcte. La seconde éventualité est, si la personne envoyée ne fait pas l'action c'est la préposition « pour » qui relie le complément du verbe à son régime. Ce qui confirme l'erreur de l'usage de la préposition « de ». L'alternance de/ pour est complètement erronée, et selon Pierre Cadiot aussi « *l'opposition des deux prépositions pour/de peut s'exprimer dans les termes d'une opposition entre deux types de stockage des connaissances* »⁵⁸ c'est-à-dire que l'opposition ne réside pas non seulement dans le contenu sémantique de chacune mais que « *de s'interprète comme la*

⁵⁸ CADIOT P, op. cit, p. 177

trace d'un traitement déclaratif d'une information même atypique, celle de pour comme la trace explicite d'un traitement procédural »⁽⁵⁹⁾

La troisième phrase :

3-3- Je finis...travailler...midi.

Nous enregistrons 64 réponses correctes, ce résultat est dû au contexte de cette phrase qui est fréquent. Pour ceux qui ont utilisé la préposition « à », l'erreur est due à la méconnaissance de la norme finir+de + verbe à l'infinitif dont le sens est cesser de faire quelque chose, finir à c'est mener à son terme, finir + à + GN.

En ce qui concerne la deuxième préposition nous avons relevé onze cas défailants avec huit cas où les étudiants ont utilisé la préposition « après » par référence au moment, un après-midi, et les trois autres cas se sont des cas inacceptables : des cas d'usage de la préposition « au » et un cas d'usage de la préposition « en ».

La quatrième phrase :

3-4- Dépêche-toi, nous allons être...retard...arriver...eux.

Le plus grand taux d'erreur s'est enregistrée au niveau de l'usage de la troisième préposition avec 41 cas d'erreurs, entre l'usage de la préposition « à » qui s'explique par le fait, que le complément « eux » s'agit d'un lieu de destination, de l'aboutissement de l'action se dépêcher, d'une progression dans le temps ; d'un point de départ jusqu'à l'arriver. Les étudiants ont utilisé la préposition « à » sans faire attention que le pronom complément prépositionnel « eux » dans ce contexte invoque la préposition « chez » qui

⁵⁹ Ibid, p. 177

désigne d'être dans la maison de, et son régime doit être animés, par contre la préposition « à » la nature du régime n'est pas un facteur de son usage.

Pour l'usage de la préposition « avec » au lieu de « chez » serait correcte dans un autre contexte : partir avec eux qui peut s'alterner avec la préposition « chez » avec modification de sens, car la préposition « avec » est marqueur d'implication réciproque, d'adjonction et d'inclusion. Dans ce contexte, il n'y a ni propriété sémantique de réciprocité ni celle d'adjonction pour pouvoir considérer l'usage de la préposition « avec » acceptable, par contre la propriété d'inclusion peut être acceptable. En parallèle l'usage des prépositions « en » et la préposition « dans » est dû forcément à l'ignorance de la propriété sémantique de chacune.

En ce qui concerne les autres prépositions de la phrase, nous avons enregistré huit cas d'erreurs pour la première préposition « en ». La confusion au niveau de cette préposition tourne autour de l'usage de la préposition « au » et du pronom indéfini « on ». Cette défaillance est due à l'incompétence de discriminer entre la préposition et le pronom indéfini, ou peut être due à une simple faute d'orthographe, alors que l'usage de « au » est dû à une confusion phonétique.

Pour la deuxième préposition l'erreur a fortiori réside dans l'usage de la préposition « de » avec 12 cas, 3 cas d'usage de la conjonction de coordination « et », 3 cas d'emploi de la préposition « en » et 8 cas sans emploi d'aucune préposition.

La cinquième phrase :

3-5- ...hiver il ya ...la neige...les montagnes.

En ce qui concerne l'usage de la première préposition, la confusion est entre l'usage de la préposition « à » avec 13 cas et la préposition « dans » avec 6 cas. L'inacceptabilité des deux réponses proposées que nous avons considéré erronées s'explique par le fait que le syntagme prépositionnel en hiver représente une locution toute faite (expression figée) complément circonstanciel de temps de phrase (un circonstant).

La préposition « en » selon Grevisse est employée « *surtout dans les locutions toutes faites, et son régime ne s'emploie qu'exceptionnellement avec l'article défini. Il se dit en parlant d'un lieu, d'un temps, d'un état physique ou moral* »⁽⁶⁰⁾, nous disons en hiver, en été, en automne, par contre nous disons au printemps.

L'usage de la préposition « à » avec les noms de saison doit être suivi d'un article défini, dans ce cas la préposition « à » peut être alternée par la préposition « dans » : à l'automne/ dans l'automne. Au niveau sémantique, en hiver et dans l'hiver ne présentent pas deux phrase synonymes, l'opposition entre la préposition « en » et la préposition « dans » se situe au niveau de l'effet de sens associé concrètement à l'usage de l'une ou de l'autre. En outre l'usage d'autres catégories de mots, nous avons relevé 12 cas, se dénote par une incompétence linguistique.

Le choix inadéquat, au niveau de la deuxième préposition qui introduit le complément d'objet direct se balance entre l'usage de la préposition « à » 2 cas, la préposition « sur » 1 cas et la préposition « pour » 1 cas. Les réponses défailtantes ne se limitent pas au niveau du choix de la préposition qu'il faut, mais elles sont d'ordre catégoriel où nous avons relevé 4 cas d'utilisation de l'adverbe « plus » et 1 cas l'adverbe « beaucoup », plus 3 cas d'usage des coordonnants « ni et donc ». Pour le cas de suppression de préposition, nous

⁶⁰ GREVISSE M. : **Le bon usage**, Duculot, Paris, 1980, p. 1181

avons enregistré 18cas, qui est due à l'interférence de la langue maternelle, où la construction phrastique correspondante à celle-ci en arabe est construite sans préposition. Comme nous pouvons dire aussi que c'est dû aussi à une incompétence grammaticale au niveau des constructions de compléments d'objet direct.

En outre, nous avons relevé l'usage de la préposition « sur » pour la construction de complément de lieu « ... les montagnes » avec 40 cas, en excluant la préposition « dans » qui a été utilisée que par douze étudiants. Dans ce cas nous pouvons expliquer ce choix par un facteur socioculturel d'une part ; les étudiants ont l'idée que la neige recouvre une surface d'où l'emploi de la préposition « sur » et la montagne est une surface non un endroit, en calquant des structures proches sémantiquement, la neige tombe sur le sol, bien qu'il y ait un espace bien déterminé. D'autre part nous pourrions dire aussi, qu'il y a le facteur d'interférence, qu'en langue maternelle il s'agit du même phénomène spatial qui est exprimé par l'usage de la préposition équivalente : la neige tombe sur la montagne (la même situation discursive). Nous avons enregistré aussi l'emploi de quelques conjonctions de coordination telles que : « et » 4cas, « ni » 5 cas et « dont » 6 cas, pour le coordonnant « dont » nous pouvons dire qu'il s'agit d'une faute d'orthographe tandis que les deux autres cas sont une forme d'incapacité de discrimination entre deux catégories grammaticales. Pour les cas restant la confusion se situe entre l'emploi des prépositions suivantes : « à » 5cas, « au dessus » 1cas, « au dessous » 1cas, « au » 1cas, « aux » 1cas et « par » 1cas.

La sixième phrase :

3-6- Je viens... la compagne...bicyclette.

L'erreur dans cette phrase est pertinente au niveau du choix de la deuxième préposition où nous avons enregistré 60cas défailant dû au mauvais choix de la préposition adéquate. La confusion est a fortiori entre l'usage de la préposition « en » 23cas, la préposition « par » 17cas, la préposition « sur » 7cas, la préposition « avec » 5cas, l'article contracté « au » 13cas, et la préposition « pour », nous avons relevé deux cas d'usage de cette préposition sans arriver à expliquer la motivation de son usage par les étudiants.

Aller en bicyclette ou à bicyclette, c'est un sujet qui a sollicité plusieurs études. La question posée, est ce que la l'occurrence en bicyclette est considérée comme une erreur du choix de la préposition adéquate ?

Tous les dictionnaires académiques considèrent cette occurrence erronée car ils ne reconnaissent que la construction « aller à bicyclette » étant donné que la préposition « en » exprime l'idée de dedans alors que le fait d'être sur un vélo il y a une certaine position ; c'est d'être sur une selle. Et aller à bicyclette c'est le calque de la phrase aller à cheval, comme il s'agit de la même position architecturale que les puristes considèrent l'usage de la préposition « à » est le plus correcte. En revanche Maurice Grevisse voit que les deux usages sont correctes et que l'usage de « en bicyclette » a pris de l'ampleur au fil du temps par rapport à l'usage de « à bicyclette » qui a pris du recul même chez les écrivains où nous trouvons un nombre suffisant qui ont utilisé en bicyclette dans leurs œuvres : « A. MAUROIS, *Les Silences du Colonel Bramble*, VI ; [...]mais les garçons du village font très facilement le trajet en bicyclette »⁽⁶¹⁾,

⁶¹GREVISSE M. : **Problèmes De Langage**, « Le bon français d'aujourd'hui », Duculot, Gembloux, Première série, 1961, p. 97

c'est pourquoi, l'usage de la préposition « en » suivie du nom bicyclette est correcte, et M. Grevisse le confirme en disant « *Est-il bien sûr d'ailleurs que l'usage ait admis « en bicyclette » contre raison ou sans raison ? Pour moi, il a eu une raison, et excellente : l'analogie de « en voiture », « en auto ». On n'y a peut-être pas assez réfléchi : le nombre toujours croissant des autos donne au tour « en auto », « en voiture », un pouvoir dynamique irrésistible : « en auto » fera certainement prévaloir « en vélo », « en bicyclette », « en moto », et l'on peut prédire à coup sûr que, pour nos petits-neveux « à vélo », « à moto », seront tout à fait surannés ».⁽⁶²⁾*

L'usage de la préposition « sur » et la préposition « avec » est dû à l'interférence de l'arabe langue maternelle. En arabe nous avons la possibilité de choisir entre les deux prépositions équivalentes à celles du français « sur » et « avec », mais le passage de l'arabe au français au niveau de la traduction littérale n'assure pas une construction syntaxique et sémantique correcte selon les propriétés de la langue française. L'emploi de la préposition « sur » dans ce contexte doit être suivi d'un article défini « être sur la bicyclette ».

Le choix au niveau du premier vide de la phrase, alterne entre deux prépositions, nous avons enregistré 24 cas d'usage de la préposition « de », et 46 cas d'usage de la préposition « à », les sept cas restant, l'usage varie entre six cas d'usage de la préposition « avec » et un cas où l'étudiant a employé la préposition « sur ».

L'alternance à /de dépend du contexte et de la situation énonciative : je viens de la compagnie à bicyclette / je viens à la compagnie à bicyclette. Nous sommes en face de deux l'occurrences distinctes sémantiquement et

⁶² Ibid, p. 95

référentiellement. La préposition « à » exprime un mouvement d'approche et la préposition « de » un mouvement d'éloignement s'appliquant au déplacement dans l'espace, c'est-à-dire qu'il y a un point de départ introduit par la préposition « de », et celui d'arrivée par la préposition « à ». Ces mouvements d'approche et d'éloignement, Pierre Cadiot les qualifie dans une de ses thèses sur les prépositions abstraites du français par l'espace orienté « vision cinétique » car ce mouvement ne peut être défini que du point de vue du locuteur.

L'usage des deux prépositions « sur » et « avec » n'a aucune dénotation, ni syntaxique ni sémantique, leur usage par les étudiants n'a été que par le fait de remplir les vides et proposer une quelconque réponse, qu'elle soit erronée ou juste.

La septième phrase :

3-7- Je pars...l'Amérique du sud...avion, je suis...France depuis deux jours, après je vais aller... Angleterre,...Etats-Unis,...Venezuela et ...Brésil.

Le motif du choix de cette phrase étendue est d'avoir le maximum de réponses en ce qui concerne l'usage « des prépositions + nom de pays ». Dans ce cas les prépositions dépendent de deux critères : le référent et le déterminent. Comme elles varient aussi selon les pays et les villes auxquels s'ajoutent les critères du genre et la lettre initiale.

Pour la première tranche de la phrase « je pars pour l'Amérique du Sud par avion ». Nous n'avons relevé que cinq cas de bonne réponse, la confusion réside au niveau de l'usage de la préposition « à » avec 58cas, six cas d'usage de la préposition « en », cinq cas d'usage de la préposition « de »

et trois cas d'usage de la préposition « vers ». Le cas de l'usage de la préposition « vers » est acceptable car le but est bien précis. Ainsi que le cas de l'usage de la préposition « en » pourrait être aussi acceptable si le nom Amérique n'était pas précédé d'un article défini, par contre les autres cas sont défailants. Cette défailance est due à l'ignorance des normes grammaticales des prépositions. Pour la deuxième préposition l'alternance est entre les prépositions « par » et « en » dans la plus grande totalité des réponses. La réponse correcte est l'usage de la préposition « par », parce que le régime avion est le moyen de transport « lieu- instrument », par contre la préposition « en » peut être acceptable dans la mesure où le nom régime accepte l'interprétation de mode de transport.

En ce qui concerne la deuxième tranche de la phrase nous avons constaté un très grand écart entre la norme des prépositions introduisant complément de lieu de nature nom de pays et les réponses proposés, nous avons relevé 25 cas correctes par opposition à 52 cas défailants pour la première préposition de la deuxième tranche. Cette défailance varie entre l'usage de la préposition « à » avec 42 cas, et la préposition « de » avec 6 cas, les quatre cas restant les étudiants n'ont pas utilisé de préposition. Nous avons enregistré 11 cas correctes par opposition à 66 cas défailants pour la deuxième préposition. L'usage incorrect se balance entre quelques prépositions telle que : de, à, au et par, auquel nous ajoutons quatre cas sans préposition, l'usage de la conjonction de coordination « et », et l'usage des adverbes : encore, puis ensuite. Comme il ya une suite de nom de pays les étudiants ont pensé à utiliser des adverbes de liaison.

Pour ce qui est des deux derniers vides ont été complétés par le même procédé que le cas précédant, où nous avons relevé les mêmes erreurs.

L'usage défaillant tourne autour des prépositions : à, de et par, et d'autres parties du discours : des adverbes de liaison et l'article défini « le ». Alors que la norme de la localisation des noms géographiques est simple. Les noms de ville sont introduit grâce à la préposition « à », qui se contracte à « au » ou « aux », lorsque le nom de ville comporte un article. Les noms de pays ou de région sont introduits grâce à la préposition « à » lorsque le nom est masculin commençant par une consonne, et la préposition « en » lorsque le pays est un nom féminin, l'usage de la préposition « dans » est exclusif pour les noms de départements.

Avec cet exercice lacunaire nous cherchons à dégager si l'utilisation de la préposition adéquate s'est faite par un acte mécanique des structures de la langue où d'une manière réfléchi sur le système de la langue. Nous avons constaté que les étudiants se basent dans leur choix sur une démarche éclectique, non pas sur des connaissances linguistiques.

4-4 Analyse des réponses du quatrième exercice

Le quatrième exercice est une production libre ; où nous avons demandé aux étudiants de rédiger un texte publicitaire sur leur pays ou leur région. Ce genre d'exercice nous permettra d'évaluer leur aptitude à employer spontanément les prépositions et comme étant libre ils extériorisent leur capacité en employant les prépositions qu'ils possèdent et qu'ils pensent maîtriser.

Nous avons enregistré 64 réponses avec un taux d'usage des prépositions relativement faible dans chaque production, et 4 cas de production qui ne

contiennent aucune préposition. Parmi les prépositions employées, nous avons relevé un nombre et un usage restreint dans chaque production, l'usage s'est limité aux prépositions les plus fréquentes : « à, de, par, en, avec, dans, pour » employés dans la majorité des productions, en revanche les prépositions : « vers » employée que par 2 étudiants, les prépositions « au, aux, au près » dans un seul cas. Nous expliquons cela par l'adoption d'une stratégie d'évitement ; l'apprenant évite d'utiliser tous ce qu'il ne maîtrise pas et dont il n'est pas sûr, ce qui justifie aussi l'absence de l'usage des locutions prépositives ainsi que d'autres prépositions pleines.

Les emplois erronés sont considérables, ils varient entre le mauvais choix de la préposition adéquate qui est dû à l'interférence de la langue maternelle d'une part ; les apprenants pensent en arabe puis ils traduisent cela en langue cible ce qui les déduit en erreur au niveau du choix de la préposition appropriée, car la distribution des prépositions de l'arabe ne correspond pas si souvent à celles du français « vous participez dans des excursions organisées » phrase relevée de la traduction de l'arabe, alors que l'équivalent en français « vous participez aux excursions organisées », ainsi que le cas de la présence ou de l'absence de la préposition dans l'énoncé « les touristes viennent pour manger les plats traditionnels » phrase résultant de l'interférence de l'arabe, son équivalent en français « les touristes viennent manger les plats traditionnels ».

Et d'autre part, elle est due aux frontières sémantiques qui qualifient les prépositions ainsi que la nature des compléments ; « venir à Biskra en avion », « chaque région est entourée par des oasis », « pendant toutes les saisons d'année ». Comme il ya une très grave confusion entre les catégories grammaticales, les plus fréquentes relevées sont : « la reine des Zibans au la porte du Sahara », « elle est la porte de la Sahara » « au nord du Biskra ».

Cette défaillance se dénote par le fait que les étudiants cernaient mal le contexte phrastique et la situation d'énonciation. Ce qui s'explique par leur compétence limitée de la notion de la préposition et l'incapacité à faire correspondre aux différentes situations d'énonciations les structures et lexèmes exigés par la langue nécessaire pour chaque type de situation communicative.

5- Evaluation des erreurs

5-1 Niveaux de grammaticalité et d'acceptabilité et les propriétés de la langue française

Il convient de distinguer entre grammaticalité au sens strict et l'acceptabilité. Dans les énoncés fautifs examinés, une phrase comme « qui passe dans l'Algérie » est parfaitement grammaticale, c'est-à-dire qu'elle est construite selon les règles de la grammaire du français, par contre elle est inacceptable, car elle ne correspond pas à la réponse attendue. La grammaticalité envisagé au sens strict ne concerne alors que le respect des règles morphosyntaxique. L'acceptabilité en revanche dépend d'un ensemble d'éléments, tel que le fait de savoir si deux énoncés grammaticaux pris isolément sont compatibles entre eux. Comme elle peut aussi dépendre du sémantisme ; une phrase peut être grammaticale mais asémantique, comme elle peut aussi dépendre du type du contexte.

Dans la perspective du FLE, le problème de la grammaticalité des phrases prend une tout autre dimension. En effet, par définition l'apprenant du FLE ne possède pas toute la compétence de la langue cible. Il possède

éventuellement la compétence de sa propre langue maternelle, qui va lui permettre le plus souvent d'appréhender les propriétés intérieures du FLE.

Nous utilisons cependant dans la présente étude le terme d'agrammaticalité dans une acception plus large et plus générique car elle est due tout simplement à l'ignorance des règles grammaticales. En effet, les énoncés fautifs qui nous intéressent sont le plus souvent dus à la mauvaise connaissance de règles grammaticales apprises et non immanentes. Le fait d'agrammaticalité n'était pas fréquent dans les productions car les étudiants ont utilisé que des phrases simples sans le recours à des phrases complexes afin d'éviter la production de phrase agrammaticale. Le phénomène rencontré est l'inacceptabilité des réponses qui est dû à la confusion entre les valeurs sémantiques des prépositions employées.

5-2 Stratégies d'évitement

Les stratégies d'évitement permettent de délimiter les compétences réelles que possède chaque étudiant. Leur choix dans l'exercice de la production écrite allait aux formes les moins complexes, nous ne trouvons aucun usage des locutions prépositionnelles ni la forme de la complétive introduite par une préposition, la forme de « à ce que » ou « de ce que » plus un verbe à l'indicatif ou au subjonctif. Comme nous avons observé aussi l'emploi préférentiel des subordonnées circonstancielles infinitives où nous rencontrons cette construction dans 2cas, par rapport aux complétives à l'infinitif. Il apparaît de ces faits que les étudiants s'orientent dans le sens de l'évitement de constructions particulièrement contraignantes. En parallèle, ils

préfèrent employer si souvent les prépositions « à » et « de » par opposition à l'absence des passifs en « de ».

Les stratégies adoptées par les étudiants, c'est d'user de tout ce qui est simple de façon à éviter l'erreur. Ces stratégies sont variées, individualisées selon les compétences linguistiques et selon les circonstances de la communication.

6- Identification des causes de la défaillance

En ce qui concerne les éventuelles origines des erreurs, les réponses peuvent être complexes, car une erreur nous indique tout d'abord ce qui est difficile pour l'étudiant, mais elle ne dit rien sur les causes. A partir de l'analyse des erreurs nous avons essayé de trouver des explications pour les éventuelles causes de cette défaillance. Comme nous voulons s'approcher d'une interprétation relativement correcte, il nous a fallu prendre en considération tous les facteurs susceptibles qui peuvent influencer le comportement langagier des étudiants, car « *la défaillance représente les symptômes de processus d'organisation instables de systèmes intériorisés, qui tentent de devenir une connaissance cohérente* ». ⁽⁶³⁾ Parmi ces facteurs nous avons pu dégager quatre que nous supposons qu'elles soient les causes de la défaillance : l'enseignement de la préposition dans les classes du F.L.E, la compétence linguistique et la compétence communicative, l'interférence et les propriétés de la langue française, ainsi que l'environnement socioculturel.

⁶³ CASTELLOTTI V. et DE CARLO M. : **Les enseignants face aux difficultés des élèves**, in revue, Le Français Dans Le Monde, numéro spéciale, Juillet 1995, PP. 30-35

6-1 La préposition dans les programmes pédagogiques de l'enseignement du FLE :

L'objectif de l'examen des programmes d'enseignements est d'apercevoir(découvrir, détecter) le degré de l'enseignement d'un micro système qui est la préposition dans le mécanisme de l'enseignement du FLE. Notre objectif n'est pas de juger la conformité ou la non-conformité des méthodes ou l'élaboration de cette unité par le processus enseignement /apprentissage du FLE, mais c'est juste de justifier notre hypothèse de la défaillance.

6-1-1 Le deuxième cycle de l'école fondamentale

Le FLE est enseigné à partir de la quatrième année de l'école fondamentale c'est-à-dire au 2^{ème} cycle du fondamental, à ce niveau la préposition se situe dans un cours de vocabulaire où l'apprenant prendra contact avec l'espace où il se situe grâce à des termes prépositionnels tel que : sur, sous, à côté de...

En 5^{ème} année la préposition est incluse dans les leçons 11, 12 et 15 du programme d'enseignement du FLE :

- Leçon 11 : Identification du groupe verbal :
 - V + COD
 - V + COI
 - V + COD + COI
- Leçon 12 : Les compléments de circonstance :
 - de temps
 - de lieu

- Leçon 15 : Identification de la phrase passive.

L'objectif de ces leçons est quasiment exclusif à l'identification du fonctionnement de la phrase. A ces différents niveaux l'identification se fait grâce aux prépositions qui introduisent les divers compléments.

Nous pouvons constater, malgré l'importance de la préposition aux différents niveaux du fonctionnement de la phrase, il n'y a aucune leçon qui vise directement l'installation des compétences au niveau des prépositions.

La 6^{ème} année est un prolongement des acquisitions des années précédentes, à ce niveau nous avons constaté l'enseignement de la catégorie des prépositions mais dont l'objectif est de distinguer le complément d'objet direct et le complément d'objet indirect.

Après cette analyse nous concluons que dans le second cycle du fondamental l'apprenant est mis en contact avec la notion de préposition, en lui offrant l'éventualité de se familiariser avec cette notion sans lui donner le privilège qu'elle soit étudiée en tant que les autres composantes de la phrase.

6-1-2 Le troisième cycle de l'école fondamentale

Dans ce cycle l'enseignement du FLE vise « *le développement d'une compétence par des choix de contenus métalinguistiques (les apprentissages fondamentaux) et discursifs retenus sur la base de leur relation de complémentarité et de fonctionnalité.* » ⁽⁶⁴⁾ Donc les points de langue seront enseignés en relation avec les objectifs de la communication en assurant la

⁶⁴ Programme d'enseignement de français, première langue étrangère, 1998, p. 41

maîtrise des faits de langue dans les différentes situations discursives. Dans tout cela nous avons essayé de détecter le degré de l'enseignement de la préposition.

En 7^{ème} année nous avons relevé l'attribution de deux leçons pour la notion de préposition :

- Leçon 7 : le GP :

- complément du verbe

- complément de phrase

- Leçon 8 : le complément du nom

Quoiqu'il y ait une leçon consacrée à la passive, la focalisation de la leçon est sur les temps de la passive et non pas sur l'usage de la préposition « par » ou « de ».

En 8^{ème} année, malgré l'enseignement des expressions de but et de temps, il n'y a aucune référence à la notion de locutions prépositives dans la leçon bien qu'il ait mentionné qu'elles sont introduites par : dans le but de, afin de, pour... Nous constatons l'usage du mot préposition sauf dans la leçon de l'expression de la cause où on fait référence à la notion de GP de cause pour désigner : à cause de, grâce à, pour.

La leçon 5 du programme de 8^{ème} année, qui s'intitule le GN et ses expansions, nous avons aperçu des exercices sur les prépositions, où il est demandé à l'apprenant de reconnaître des groupes prépositionnels des groupes d'adjectifs et des adverbes, comme il lui est demandé de choisir la préposition adéquate afin de compléter des phrases lacunaires.

Après consultation des divers exercices proposés à l'apprenant nous pouvons dire qu'à ce niveau l'enseignement de la préposition est assuré, bien qu'il soit plus syntaxique que morphologique et sémantique.

En 9^{ème} année les prépositions ne sont pas programmées car elles sont considérées comme des pré-requis. Lors de l'apprentissage du F.L.E en 9^{ème} année, nous avons relevé des activités suffisantes sur les prépositions qui leur permettront d'acquérir une compétence linguistique suffisante et qui leur assurera de manipuler aisément les prépositions en tant qu'un outil grammatical.

6-1-3 Le secondaire

Au secondaire, le programme ne comporte aucune étude d'exploitation des prépositions d'une manière explicite, mais elles y sont abordées implicitement dans l'enseignement d'autres points de langue telle que le complément de nom dans la leçon de la caractérisation et les leçons des connecteurs et des rapports logiques qui assurent la cohérence textuelle dans les différents types de textes.

A ce niveau, les prépositions sont aussi considérées comme des pré-requis car l'apprentissage du FLE est basé sur une progression générale qui est amorcée dès la première année d'enseignement du FLE. Au secondaire les compétences linguistiques étant supposés acquises, l'objectif devient l'enseignement des compétences discursives, communicatives et textuelles, les parties du discours ne sont plus concernées par le programme.

Ce balayage du programme témoigne en effet du degré d'enseignement de la notion de préposition qui assurera une maîtrise, et permettra de les manipuler convenablement. Par conséquent, pour employer la bonne préposition, l'étudiant fait appel seulement à l'intuition grammaticale car l'enseignement de la préposition comme une unité linguistique n'a pas été assurée par le programme, elle est incluse à l'intérieur du groupe prépositionnel sans énoncer les règles qui la conditionnent ni ses différentes valeurs sémantiques, en prenant conscience des règles du système linguistique de la préposition implicitement sans aucune explication métalinguistique.

Dans tout l'enseignement assuré du FLE, selon l'analyse des programmes d'enseignement général, l'objectif de l'enseignement du groupe prépositionnel n'a été jamais la préposition en tant qu'une unité linguistique ; son enseignement se fait sur le plan des fonctions grammaticales non pas comme une entité langagière. Nous concluons que le problème se situe au niveau de la relation savoir-savant et objectif-savoir, car les objectifs d'enseignement du FLE se sont orientés vers l'acquisition d'autres compétences que la compétence linguistique.

6-2 Compétence linguistique et compétence communicative

Selon les différentes définitions données, la compétence représente le savoir implicite du locuteur ; la connaissance qu'il possède. C'est ce qui permet à tout locuteur natif d'une langue donnée de générer un nombre d'énoncés infini d'un nombre fini d'unités. Le sujet peut donc comprendre et énoncer spontanément des phrases qu'il n'a jamais prononcées ou entendues auparavant.

La manifestation de la compétence par les actes de parole en passant par les activités d'encodage et de décodage est appelée performance ; c'est donc l'utilisation que chaque locuteur fait de la langue dans une situation de communication. Nous pourrions dire que la compétence est une virtualité, c'est la face abstraite, par rapport à la performance qui est la concrétisation de cette compétence.

Donc chacun de nous possède sa propre grammaire intériorisée, ce que les générativistes appellent compétence cognitive, qui nous permet de décider si un énoncé est bien fait ou non. Et selon toujours les générativistes la grammaire et la linguistique ne forment qu'une entreprise de codification de la grammaire immanente de chaque langue, c'est-à-dire que chaque locuteur dispose de règles qui se manifestent concrètement par les énoncés produits (la performance).

Alors de quelle manière pouvons-nous juger que nos étudiants possèdent une compétence suffisante qui leur permettra de communiquer convenablement en FLE. L'exercice de la production écrite, nous pouvons le considérer en tant qu'une activité qui nous permettra d'évaluer la compétence linguistique et la compétence communicative de nos apprenants. Nous avons demandé, dans une certaine mesure, aux étudiants de produire implicitement un nombre illimité de phrases, et le choix du thème était pour trouver le maximum de prépositions.

De la comparaison des résultats obtenus des exercices de test donnés, l'ensemble des apprenants ont une compétence grammaticale de façon générale, que cette compétence a été acquise dans le système scolaire alors

qu'au niveau de la compétence communicative, nous avons pu la constater au niveau de l'exercice de la production écrite, d'après les résultats, il y a une très grande défaillance du choix de la préposition adéquate et l'usage est limité au niveau des prépositions fréquentes, ce qui explique que les apprenants n'utilisent pas le FLE en dehors du système scolaire, mis à part quelques uns que leur statut professionnel les contraint à utiliser le FLE, mais c'est toujours dans un espace limité. Et ces compétences s'avèrent très individualisées et variées par plusieurs paramètres : l'âge, la scolarisation, l'entourage socioculturel. Ce blocage au plan de la communication est dû à la crainte de faire des erreurs qui ne permet pas à l'étudiant de s'aventurer à utiliser toutes ses compétences linguistiques, alors que la communication le valorise et le motive de construire des phrases qui peuvent être correctes.

6-3 L'interférence et les propriétés de la langue française

L'apprentissage du FLE par des apprenants non natif dont l'arabe est leur langue maternelle, ils l'abordent de l'optique de l'arabe. Les problèmes d'interférences diffèrent néanmoins d'un étudiant à un autre selon différents facteurs. En effet ce problème d'interférence est énorme au niveau des prépositions « dans » et « en » du français, car les deux ont le même équivalent en arabe qui est la préposition « fi », pour nos étudiants la préposition « dans » est l'équivalent de la préposition « en », alors qu'il y a une différence sémantique que leur alternance n'engendre pas le même effet de sens.

Il semble qu'il ya presque le même processus grammatical au niveau du fonctionnement des prépositions de l'arabe que celui du français. En arabe une préposition standard régit un nom mis au génitif :

1-a- Le livre est dans la bibliothèque

b- El kiteb fi el maktabati

2-a- Le livre est sur le bureau

b- El kiteb fawka el maktabi

A partir des deux exemples les prépositions « dans » et « sur » leur équivalent en arabe est « fi » et « fawka ». Ce qui nous mène à dire que les prépositions correspondent au groupe appelé huruf al djar dans la grammaire arabe. Elles assurent aussi le même rôle d'introducteur de compléments circonstanciels :

- Il a voyagé par train

En arabe sera

- Safara bi elkitari

Donc l'équivalent de la préposition « par » est la préposition « bi » et non pas « dans », car l'usage de la préposition « dans » en arabe dans ce contexte est considéré comme une erreur. Comme nous pouvons avoir aussi un autre équivalent de la préposition « par » qui est « wa », dans des cas où elle ne devient pas un coordonnant mais une préposition qui introduit dans ce cas un complément d'accompagnement, et cette relation est exprimée seulement par cette préposition nommée comitative, gouvernant un nom défini mis à l'accusatif, ainsi elle est l'équivalent de la préposition « avec ». De ce fait nous constatons, qu'en arabe il existe aussi le phénomène de glissement d'une catégorie à une autre.

Inna et ses sœurs sont aussi considérées comme étant des prépositions dans le cas où elles régissent un nom fléchi à l'accusatif, où la construction exprime une valeur dite « d'évidentialité ». Dans la syntaxe arabe, ces mots

sont considérés comme des éléments similaires au verbe, introduisant une proposition nominale. Cet outil grammatical contrôle le marquage casuel du nom ainsi que son emplacement dans la phrase. Dans des contextes elles sont réellement des prépositions : inda = chez, maa = avec, kaana = comme

Pour pouvoir expliquer le phénomène d'interférence, nous avons essayé de faire des correspondances par rapport à la grammaire de la langue arabe. Un constituant prépositionnel en français correspond généralement à un constituant prépositionnel en arabe, remplissant la fonction d'un complément locatif par exemple :

- Le livre est sur le bureau.

La préposition « sur » correspond à la préposition « fi » de la grammaire arabe, alors que la préposition « alaa » n'a pas d'équivalent en français, même en arabe les prépositions introduisent un actant syntaxique. En revanche les prépositions vides ne figurent pas dans la syntaxe arabe :

- Une tasse de café = findjanou kahwtin

- Machine à coudre = makinatou khiata

Absence totale de prépositions dans les structures syntaxiques arabe.

L'équivalent des autres prépositions pour = li, à = bi, ilâ, de = min, par = bi, jusqu'à = ilaa, dessus = fawka=alaa, avec = bi =maa, dans = fi. Les prépositions du français sont polysémiques alors que celle de l'arabe sont monosémique.

L'impact de l'interférence sur la défaillance est assez important malgré le rapprochement existant entre les prépositions des deux langues. Après l'analyse et l'identification des erreurs nous avons relevé 72,42%des fautes étaient des interférences interlinguales, ce qui dénote que les étudiants, à

partir de leur compétences cognitives acquises en langue maternelle, font transférer et calquer ces compétences en FLE.

3-4 L'environnement socioculturel

C'est vrai, qu'à partir du test proposé, nous avons cherché à dégager la façon dont les étudiants utilisent effectivement les connaissances linguistiques qu'ils possèdent, au niveau des prépositions, à travers leurs présentations langagières lors de l'utilisation du FLE, d'une part. Et d'autre part à travers le questionnaire, nous cherchons à dégager comment le facteur socioculturel participe au développement de l'aptitude de la maîtrise d'usage des prépositions.

L'analyse sociolinguistique a sa part dans l'explication de la maîtrise et de la défaillance d'usage des prépositions. En effet, l'environnement socioculturel influence énormément, il tend plutôt à favoriser ou à défavoriser l'apprentissage du FLE. L'usage du français comme moyen de communication est fort restreint au sud qu'au nord où l'usage est très répandu et fréquent dans les communications quotidiennes. Dans notre région, en particulier, seuls certains groupes constitués de cadres, d'enseignants, ou de personnes ayant fréquenté l'école algérienne avant la réforme et l'intégration de l'école fondamentale se servent du FLE en tant que moyen de communication, dans certaines situations.

Tel est le cas des étudiants présentant notre échantillon, pour lesquels le français fait partie de la communication quotidienne pour quelques uns, cependant d'autres il ne représente pour eux qu'un outil d'études.

Le résultat de l'enquête nous révèle que 55 cas, représentant 71,42%, leur seul contact avec le FLE est les cours donnés par leur enseignants. Alors que 6 étudiants (0,77) leur statut professionnel les contraignent d'être quotidiennement en contact avec le FLE. Par contre, nous avons relevé 12 étudiants (1,55) pour qui le français est utilisé dans les discussions entre amis alterné de l'arabe et font de quelques documents feuilletés et des journaux en FLE une lecture relative. Comme, nous avons enregistré 5 cas d'étudiants (0,64) qui lisent des romans en français. Pour la télévision c'est rarement qu'ils regardent des chaînes en langue françaises. Nous n'avons relevé que 20 cas d'étudiants qui suivent des émissions et des films en français régulièrement. Pour ce qui est de la rédaction des messages téléphoniques et des emails, que nous considérons comme des stimuli qui motivent à utiliser le FLE. Pour ce facteur nous avons enregistré 25 cas d'étudiants qui n'utilisent que la langue française, 30 cas utilisent parfois le français et 15 cas rédigent leurs messages en arabe en utilisant la transcription du français. 7 cas n'ont pas donné de réponse à cette question.

En comparant ces résultats avec les résultats du premier test, nous avons relevé que les étudiants, qui sont fréquemment en contact avec le FLE, commettent des erreurs dont le nombre est moindre commises par rapport à ceux qui ont un contact très limité, chez qui nous avons relevé un pourcentage élevé de cas erronés.

L'impact de ce facteur sur les cas corrects, nous l'avons enregistré au niveau de l'identification des prépositions courantes telles que « à », « de », « en », et au niveau du troisième exercice, la phrase numéro trois, où nous avons enregistré un grand pourcentage d'occurrences correctes 70%, ce fait s'explique par la fréquence d'usage de ce type de préposition dans des situations langagières quotidiennes. De cela, nous pouvons dire que

l'acquisition d'une notion ou d'une langue se fait par la pratique, par la familiarité à un effet de langue.

Sachant que les échanges permettent l'acquisition d'une langue étrangère quel que soit les erreurs commises, étant donné que ces lacunes peuvent être corrigées progressivement et consciemment selon un système linguistique structuré. Et les prépositions se caractérisent par le fait qu'elles sont solidement acquises à partir de l'usage, « *en fait ses surtout l'oreille qui guide dans l'emploi des prépositions [...] »*⁶⁵

Conclusion

Cette analyse nous a permis de mesurer le degré des propriétés sur lesquelles portent les erreurs et les difficultés rencontrées afin de dégager les causes de la défaillance.

Tous les facteurs ont leur part d'impact sur la défaillance d'usage des prépositions en FLE. Nous pouvons dire, sans exagérer, que la majorité des occurrences erronées présentées sont inacceptables : pour un grand nombre d'étudiants, le fonctionnement et le sens des prépositions semblent être un mystère. Certes, que les programmes et les manuels scolaires contiennent des cours sur la préposition, un travail menant les élèves à comprendre son fonctionnement syntaxique, mais qui n'assurent pas la compréhension du fonctionnement de cette catégorie grammaticale ni son implication sémantique sur « l'événement de communication », puisque le choix de telle ou telle

⁶⁵ Dictionnaire des difficultés de la langue française, Larousse, Paris, 1971, p. 100, cité par FEVE G., op. cit p. 3

préposition dépend de l'intention communicative. Malgré la complexité du système prépositionnel français, et les difficultés qui en émanent, elle est présentée d'une façon mécaniste systématique non en fonction de situation de communication. La défaillance est donc due aux difficultés qui résident tout d'abord dans la préposition en tant qu'unité linguistique et le processus de son enseignement.

En plus, l'interférence de la langue maternelle présente aussi une cause réelle de la défaillance malgré le rapprochement du système syntaxique des deux langues. La défaillance réside au niveau du calque de quelque préposition et quelque construction, du fait qu'en arabe nous rencontrons l'usage de la préposition, alors qu'en français elle est absente ou le contraire. Bien qu'au niveau d'équivalence, il y ait une marge d'écart qui peut causer une défaillance selon les situations discursives. La langue maternelle ne présente pas un élément contraignant dans l'apprentissage d'une seconde langue, mais au contraire d'après une étude faite par un canadien Lambert qui a conclu que les fonctions cognitives et les résultats scolaires sont stimulés et favorisés chez les apprenants dont « [...] la langue 2 a été acquise « sans recul » ni perte de la langue 1 laquelle a été maintenue présente et gardé son prestige dans l'environnement familial et social »⁽⁶⁶⁾. Par ailleurs, le facteur socioculturel joue aussi un rôle assez important dans cette défaillance, car c'est grâce au contact quotidien avec la langue que nous pourrions avoir une manipulation flexible des prépositions et d'assurer aussi une compétence suffisante pour communiquer en FLE.

⁶⁶ Dalgalian. G. : **Enfances plurilingues** « Témoignage pour une éducation bilingue et plurilingue », L'Harmattan, Paris, 2000, p. 77

CONCLUSION GENERALE

En finalité de ce travail, nous concluons que la préposition se spécifie par un caractère ambigu, elle présente une entrave à surmonter pour pouvoir manier convenablement le FLE dont la maîtrise met en jeu un ensemble considérable de points grammaticaux, c'est-à-dire pour savoir manier les structures de base du FLE, l'étudiant doit avoir des connaissances suffisamment solides ayant trait à des éléments de grammaire, qui sont interdépendants et forment un tout dont il n'est pas possible de retrancher un élément ou de le substituer par un autre sans que cela ait des conséquences sur l'ensemble. De ce fait, nous avons mis l'ancrage sur la préposition, car le fait de la substituer par une autre préposition ou son absence affecte le sens de l'ensemble des éléments composant l'énoncé, et d'où jaillit aussi l'objectif de ce travail, qui a été de déceler les causes de la défaillance en matière d'usage des prépositions.

Pour cela, nous avons procédé, en premier lieu, à la présentation de manière concise des descriptions de modèle métalinguistique des catégories langagières, en focalisant beaucoup plus sur celle de la préposition, où nous nous sommes interrogés sous quels critères les parties du discours sont réparties en catégorie par les différentes théories grammaticales.

Puis, nous nous sommes attachés à décrire le système morphosyntaxique des prépositions du français, où nous avons examiné la nature des relations qu'elles entretiennent avec le syntagme qui présente leur régime, d'une part. D'autre part, les interprétations données aux différents types structuraux. Où nous avons constaté l'existence d'un critère sémantique qui joint le critère syntaxique dans le choix de la préposition adéquate. Cette forte cohésion, entre le sémantisme des prépositions et les éléments qu'elles relient, est à l'origine d'une multitude d'effets de sens en contexte. Comme elle implique aussi que le

sémantisme de l'une contribue en partie à la sélection de l'autre selon les traits sémantiques qu'elle contient.

Certes que le français est une langue fortement marquée par la norme, au sens de prescription et respect de la règle, mais elle peut aussi s'entendre au sens de l'usage. C'est ce que nous avons relevé au niveau des prépositions ; leur emploi glisse entre les deux critères : parfois il y a une transgression de la norme et l'emploi de telle ou telle préposition est alors conditionné par l'usage fréquent. Contrairement à certaines autres situations où le choix est conditionné par la norme. De cela nous avons soulevé non seulement la complexité du système prépositionnel, mais aussi les difficultés qui en émanent.

Après avoir examiné dans quelle mesure se situe le fonctionnement syntaxico-sémantique des prépositions, nous nous sommes tournés vers les résultats de l'analyse de l'enquête menée. En effet, les difficultés rencontrées par les étudiants prouvent que ceux-ci trouvent des difficultés à saisir le sens et les valeurs des prépositions, c'est-à-dire que l'acquisition des prépositions se limite à quelques règles et son application systématique dans des exercices n'ayant aucun lien avec un but concret et personnel (compétence communicative). Ainsi, l'enquête que nous avons menée, nous a permis de dégager des chiffres et des pourcentages représentant les hypothèses avancées dans l'introduction. L'analyse nous a montré que les étudiants identifient les prépositions sur des critères formels ; ils reconnaissent les prépositions les plus courantes et les plus citées en exemple, et ils sont troublés par celles qui ne correspondent pas au modèle qu'ils ont en référence, car ils se sont habitués à mémoriser sans saisir le sens, ni l'intérêt, en s'appuyant sur des procédés purement formels. C'est ce qui les a rendus passifs envers leurs acquis et n'en retenant qu'une partie, maintenue dans la production d'erreurs aggravée par leur

façon d'appréhender le FLE, qui les piège aussi dans le phénomène d'interférence produit par leur contact quotidien de la langue déficient et ne favorisant pas l'acquisition d'un usage flexible du FLE. Quant à l'impact de l'environnement socioculturel, que nous considérons comme une cause extralinguistique, est marqué par certaines constructions linguistiques produites par les étudiants présentant notre échantillon, elles sont le reflet de leur pratique quotidienne du FLE, en admettant que les usages du français ne sont pas les mêmes chez l'ensemble des étudiants.

Certes, les hypothèses avancées mettent en exergue les causes de cette défaillance, mais à notre avis, elles ne sont pas la cause primordiale étant donné que le domaine prépositionnel de la syntaxe française présente en lui-même un champ épineux de la langue. Cette défaillance rencontrée chez nos étudiants pour lesquels le français est une langue étrangère, peut paraître normale puisque le même phénomène est constaté chez les natifs pour qui le français est une langue maternelle et que le système prépositionnel fait partie de leur connaissance structurale intrinsèque.

REFERENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages :

- 01 - BAYLON C., FABRE P. : La sémantique, Nathan, Paris, 1986.
- 02 - BENEVENISTE E. : Problèmes de linguistique générale, tome 1, Gallimard, Paris, 1966.
- 03 - CADIOT P. : Les prépositions abstraites en français, Paris, Armand Colin, 1997.
- 04 - CALAS F. et ROSSI N. : Questions de grammaire pour les concours, Ellipses, Paris, 2001.
- 05 - CAMPRUBI M. : Questions de linguistique romane contrastive, Presses Universitaires Du Murail, Toulouse, 1999.
- 06 - CARVALHO P. et LABRUNE L. : Travaux linguistiques du Cerlico, Grammaticalisation, (dé)motivation et contrainte, Presses Universitaires, Rennes, 2000.
- 07 - CERVONI J. : La préposition, étude sémantique et pragmatique, Paris-Louvain la Neuve, 1991
- 08 - CHARAUDEAU P. : Grammaire du sens et de l'expression 2^{ème} édition, Hachette, Paris, 1992.
- 09 - CHARAUDEAU P. et MAINGUENEAU D. : Dictionnaire d'analyse du discours, Seuil, Paris, 2002.
- 10 - CHARTRAND S-G. : Pour un nouvel enseignement de la grammaire, 2^{ème} édition, Les Editions Logiques, Quebec, 1996.

- 11 - CHISS J-L., FILLIOLET J., MAINGUENEAU D. : Introduction à la linguistique française, tome 1 : Notion fondamentales, phonétique, lexique, Hachette, Paris, 2001.
- 12 - COLOMBAT H. : Glossaire de linguistique computationnelle, Lettres, Lettres, Bruxelles, 1988.
- 13 - DALAGALIAN G. : Enfances plurilingues, L'Harmattan, France 2000.
- 14 - DESCOTES G-C., MORCEL M. : L'exercisier:L'expression française, Presse Universitaire de Grenoble, 1993.
- 15 - DUBOIS J. et LAGANE R. : La nouvelle grammaire du français, Larousse, Paris, 1973.
- 16 - DUCROT O., TODOROV T. : Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Seuil, Paris, 1972.
- 17 - ESSONO J-M. : Précis de la linguistique générale, L'Harmattan, rance, 1998.
- 18 - FEVE G. : Le français scolaire en Algérie, OPU - Alger, 1986.
- 19 - FUCHS C. et LE GOFFIC P. : Les linguistiques contemporaines, repères linguistiques, Hachette, Paris, 1998.
- 20 - GREVISSE M. : Problèmes de langage, 1^{ère} série, Duculot, Gembloux, Paris, 1961.
- 21 - GREVISSE M. : Problèmes de langage, 2^{ème} série, Duculot, Gembloux, Paris, 1962.
- 22 - GREVISSE M. : Le bon usage, 11 édition, Duculot, Paris, 1980.

- 23 - GREVISSE M. : Quelle préposition ?, 2^{ème} édition, Duculot, Paris, 1981.
- 24 - GREVISSE M. : Le français correct : guide pratique, Duculot, Paris, 1982.
- 25 - GREVISSE M. : Le petit Grevisse, Grammaire française, 31^{ème} édition, deboeck, Bruxelles, 2005.
- 26 - GUILLAUME G. : Leçons de linguistique, Les Presses Universitaires Laval, Québec, 1971.
- 27 - GUIRAUD P. : La sémantique, Que sais-je ?, 6^{ème} édition, PUF, 1969.
- 28 - HAGEGE H. : Le problème linguistique des prépositions chinoises, Société Linguistique de Paris, Paris, 1975.
- 29 - HOUYVET J. : Grammaires, Ellipses, Paris, 1996.
- 30 - KUPFERMAN L. : Le mot « de », deboeck, Duculot, Paris, 2004.
- 31 - LARREYA P. : Enoncés performatifs présupposition, élément de sémantique et de pragmatique, Fernand Nathan, France, 1979.
- 32 - LE GOFFIC P. : Grammaire de la phrase française, Paris, Hachette, 1993.
- 33 - LYONS J. : Linguistique générale, Larousse, Paris, 1970.
- 34 - MARTINET A. : Elément de la linguistique générale, Armand Colin, Paris, 1980.
- 35 - MOIGNET G. : Systématique de la langue française, Klincksiek, Paris, 1981.
- 36 - MOUNIN G. : Histoire de la linguistique « Des origines au X^{ème} siècle », PUF, Paris, 1967.

- 37 - PAVEAU M., SARFATI G. : Les grandes théories de la linguistique, Armand Colin, Paris, 2003.
- 38 - PERROT J. : La linguistique, Que sais-je ? PUF, Paris, 1969.
- 39 - POTTIER B. : Systématique des éléments de relation, Paris, Klincksiek, 1962.
- 40 - POURGEOISE M. : Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales, Armand Colin, 1998.
- 41 - RIEGEL M., PELLAT J-C., RIOUL R. : Grammaire méthodique du français, 3^{ème} édition, Quadriga/ PUF, Paris, 2004.
- 42 - SAUSSURE F. : Cours de linguistique générale, Larousse, Payot, nouvelle édition, Paris, 1972.
- 43 - TESNIERE L. : Elément de linguistique structurale, 2^{ème} édition, Klincksieck, Paris, 1969.
- 44 - TOURATIER C. : Morphologie et morphématique, analyse en orphème, Langues et langage n°8, Publication de l'Université de Province, France, 2002.
- 45 - VELDE R. : Introduction à la méthodologie structurale de la linguistique, Nathan, Paris, 1973.
- 46 - WEINRICH H. : Grammaire textuelle du français, Didier, Paris, 1989.

II – Périodiques :

- 01 - CASTELLOTTI V. et DE CARLO M. : Les enseignants face aux difficultés des élèves, in revue **Le Français Dans Le Monde**, numéro spéciale, Juillet 1995, pp. 30-35.

- 02 - DUFOUR I. : Compétence linguistique ou communicative ?, in revue **Le Français Dans Le Monde**, N° 328, Juillet-août 2003, p. 28.
- 03 - GAONAC'H D. : Les stratégies attentionnelles dans l'utilisation d'une langue étrangère, in revue **Le Français Dans Le Monde**, août 1990, pp. 41-49.
- 04 - SIMARD Y. : Pratique grammaticale et approche communicative, in revue **Le Français Dans Le Monde**, numéro spéciale, Juillet 1995, pp. 152-161.
- 05 - VERA J-S. : Le recours à la langue première : une approche cognitive, in revue **Le Français Dans Le Monde**, août 1990, pp. 115-123.

III - Thèses :

- 01 - GUAUTIER A. : Unité et discontinuité : une approche épistémologique et systématique de la phrase, Thèse de Doctorat, Université Paris IV-Sorbonne, 2006.
- 02 - HANACHI D. : L'adverbe dans les manuels scolaires, analyse syntaxique et didactique », Mémoire de Magistère Université Mentouri, Constantine, 1993.
- 03 - SANTACROCE M. : Proposition pour une grammaire transitionnelle, Thèse de Doctorat, volume 1, Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle, 1998/ 1999.

IV- Webographie :

- <http://www.cain.Info/article.php.html>.
- <http://archivisic.ccsd.cnrs.fr/>
- <http://www.revuetexto.net>.
- <http://www.cnrt.fr>
- <http://www.marges-linguistiques.com>
- <http://www.linguist.fr>
- <http://www.univ-lille3.fr>

ANNEXES

Nom :
Prénom :
Groupe :

Exercice n°1 : Soulignez dans le texte publicitaire suivant les prépositions.

Décollez vers l'amitié, le sourire, la chaleur, la vraie hospitalité de la méditerranée. A 2heures d'avion environ, partez à la découverte de la Tunisie. En Land Rover, en autocar ou à dos de chameau, parcourez le pays aux multiples visages. Au nord, passez de la mer à la montagne, des forêts de chênes-lièges aux orangeraias. Après avoir été séduit par Djerba, l'île à fleur de mer, allez plus au sud, d'oasis en oasis, en traversant les chotts ou lacs de sel de la région de Tozeur ou Nefta. Du nord au grand sud tunisien, offrez-vous la grande évasion.

Exercice n°2 : A partir de la liste de mots ci-dessous, relevez les prépositions et les

locutions prépositives :

Car – puis – dès que – comme – avec – donc – chez – au – devant – autrement – plus – derrière – voici – voilà – des – plusieurs – le – ni – sur – en raison de – au moyen de – à – de – beau – de manière à – pour – elle – dans – cette – en - sous.

1- Les prépositions :

.....

2- Les locutions prépositives

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ETUDIANTS

Questionnaire sur la situation socioculturelle du français chez les étudiants de
1^{ère} année LMD langue française, Université de Biskra.

Ce questionnaire entre dans le cadre d'un travail de recherche dans lequel nous essayerons de détecter les causes de la défaillance en matière d'usage des prépositions en FLE.

Pour chaque question veuillez SVP, de donner une réponse claire et concise.
Merci.

1- En famille quelle langue parlez-vous le plus fréquemment?

.....

2- Quelle langue parlez-vous en générale entre amis ?

.....

3- Quelle langue utilisez-vous pour parler à vos enseignants ?

.....

4- De quelle langue est la majorité des films que vous voyez ?

.....

5- En quelle langue lisez-vous le plus ?

.....

6- Quels sont les types d'écrits que vous lisez ?

.....

7- En quelle langue écrivez-vous vos SMS et vos Email ?

.....